

PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE DU HAUT-RHÔNE

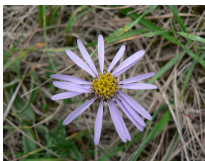
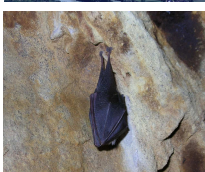
2011-2015

Document technique n° 2
Objectifs et actions du Plan en faveur de la
Biodiversité du Haut-Rhône

Avec le soutien financier :



Rhône-Alpes ^{Région}



SOMMAIRE

OBJECTIFS ET ACTIONS DU PLAN EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE DU HAUT-RHÔNE

I.	Introduction.....	3
II.	Les objectifs du Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône.....	5
II.1	Objectifs transversaux et stratégie d'actions du volet A.....	5
II.2	Objectifs transversaux et stratégie d'actions du volet B.....	7
II.3	Objectifs transversaux et stratégie d'actions du volet C :.....	9
III.	Les actions du programme quinquennal.....	11
	FICHES ACTIONS VOLET A.....	12
	FICHES ACTIONS VOLET B.....	58
	FICHES ACTIONS VOLET C.....	76
IV.	Plan de financement et tableaux annuels.....	84
V.	Modalités de pilotage, suivi et évaluation du PABHR.....	90
V.1	Pilotage du Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône.....	90
V.1.1	<i>La structure porteuse : le Syndicat du Haut-Rhône</i>	90
V.1.2	<i>Le Comité de Suivi</i>	90
V.1.3	<i>Le comité de pilotage technique</i>	91
V.2	Suivi, évaluation et modifications du Plan d'Actions.....	91
VI.	Indicateurs d'évaluation du Plan d'actions en faveur de la Biodiversité.....	92

I. Introduction

La volonté de poursuivre la restauration du fleuve, des milieux de la plaine alluviale et plus globalement du territoire élargi du Syndicat du Haut-Rhône, s'est traduite par la réalisation d'une étude préalable à la définition du Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. La première étape a consisté en l'élaboration de l'état des lieux des mesures de préservation de la Biodiversité et des sites naturels existants sur le territoire du Haut-Rhône (document technique n°1). Il a précisé les enjeux écologiques majeurs du territoire, a défini les besoins et démontré la nécessité de poursuivre les actions de restauration.

Le présent document rassemble les objectifs et les actions du programme quinquennal, les plans de financements, les modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation et précise les indicateurs qui seront utilisés pour mener à bien ce projet.

L'élaboration du Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône a été réalisée en étroite concertation avec les partenaires financiers, les gestionnaires et les acteurs locaux, et ce dans un souci de gestion globale, cohérente et partagée du territoire.

Les enjeux majeurs identifiés, constituant la structure globale cohérente et les interactions fondamentales de l'écosystème complexe que représente le fleuve Rhône et ses milieux annexes plus ou moins proches, concernent :

- la restauration, la gestion et la préservation des milieux naturels du territoire : annexes hydrauliques, îles et bancs de graviers, forêts alluviales, zones humides, pelouses sèches alluviales ou riveraines et plans d'eau ;
- la restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement du fleuve : la dynamique fluviale, l'espace de mobilité, les zones d'expansion des crues, la continuité piscicole de l'axe Rhône et de ses confluences ;
- la qualité globale des cours d'eau du territoire par la renaturation des petits affluents du Rhône ;
- la maîtrise du foncier et des usages, critère de faisabilité des opérations ;
- l'amélioration des connaissances sur les habitats naturels et les espèces ;
- la compatibilité des projets de développement touristique, des activités agricoles, sylvicoles et l'urbanisation, avec la préservation de la qualité écologique du territoire ;
- la sensibilisation et l'information sur les richesses écologiques du territoire et les enjeux de préservation, auprès des acteurs locaux, usagers, grand public et scolaires ;
- la mise en place d'instance de concertation à l'échelle du territoire pour une gestion cohérente et concertée du patrimoine naturel.

L'objectif de ce programme quinquennal est d'accompagner le SHR, structure porteuse du Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité et maître d'ouvrage, ainsi que l'ensemble des partenaires maîtres d'ouvrages (le SIDCEHR, la commune de Yenne, les Conservatoires

d'Espaces Naturels, le CORA Faune Sauvage et la Fédération de Pêche de l'Isère) dans la mise en œuvre des opérations afin de :

- protéger et restaurer les fonctions écologiques des biotopes alluviaux du fleuve Rhône et de tous milieux naturels dans la plaine alluviale du Haut-Rhône et plus globalement du territoire ;
- accroître la diversité écologique et l'attractivité de ces sites pour la flore et la faune ;
- comprendre le fonctionnement des écosystèmes en poursuivant les études et les suivis scientifiques ;
- engager des actions d'éducation à l'environnement en direction de publics adultes et d'enfants ;
- mettre en œuvre un projet partenarial de territoire cohérent et concerté en faveur de la Biodiversité.

Le Plan d'actions en faveur de la Biodiversité a été élaboré en concertation et partenariat avec les principaux acteurs locaux et gestionnaires, ce qui indique que la faisabilité des actions est en partie « acquise ». Néanmoins, ils demeurent un certain nombre de facteurs limitant à la bonne atteinte des objectifs qui constituent des variables spatio-temporelles à la mise en œuvre de l'intégralité des actions. Il s'agit de la maîtrise foncière et d'usage pour les sites « orphelins de gestion », les contraintes de sécurité et de production d'hydroélectricité qui peuvent aussi influencer sur la gestion du fleuve notamment, le manque de visibilité à 5 ans sur la faisabilité de travaux au regard de l'évolution du coût et des modalités financières.

Par ailleurs, la sensibilisation et l'information des acteurs locaux, usagers, du grand public et scolaires, sur les services rendus et le rôle de la Biodiversité sur le territoire sont un atout pour la réussite de ce projet multipartenarial et cohérent sur ce territoire.

La mise en œuvre du Plan d'actions à l'échelle de la plaine alluviale et des contreforts du territoire, a pour finalité d'assurer une complémentarité avec les dispositifs existants afin de permettre une préservation globale, spatio-temporelle, de la biodiversité du Haut-Rhône.

Les objectifs déclinés dans ce programme d'actions quinquennal vont permettre entre autre de répondre à l'ensemble des préoccupations définies par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée et Corse, document stratégique de déclinaison du Grenelle de l'Environnement sur les territoires et de la Directive Cadre sur l'Eau, et d'atteindre les objectifs du Contrat de Projets Interrégional Plan Rhône (2007-2013) avec la stratégie pour une reconquête des milieux naturels remarquables du fleuve Rhône inscrite dans le volet « Qualité des eaux, Ressource et Biodiversité » piloté par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse.

II. Les objectifs du Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône

Les actions définies dans le Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône répondent à des objectifs généraux et des enjeux validés par les différents exécutifs lors de l'élaboration de l'état des lieux et également par le travail de concertation réalisé au sein du comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires techniques et financiers du programme.

Ce plan pluriannuel d'actions multipartenarial, s'organise autour de trois volets d'intervention :

- **Volet A : Zones humides, milieux naturels et espèces**
- **Volet B : Hydrosystèmes**
- **Volet C : Concertation, communication et animation**

II.1 Objectifs transversaux et stratégie d'actions du volet A

- **Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces**
 - Restaurer, gérer et protéger les sites remarquables orphelins de gestion
 - Conforter la gestion des sites patrimoniaux
 - Accompagner les collectivités du territoire dans la restauration et la préservation de leur patrimoine naturel
 - Améliorer les connaissances du statut des espèces patrimoniales

- **Suivre l'évolution de la colonisation par les espèces envahissantes et mener des actions de régulations sur les espèces cibles et/ou sites spécifiques**
 - Créer un observatoire des espèces envahissantes et des méthodes de lutte à appliquer sur le territoire

Les actions proposées pour atteindre ces objectifs, ainsi que les maîtres d'ouvrage associés, sont synthétisés dans le tableau page suivante.

Les actions font, quant à elles, chacune l'objet d'une fiche action détaillée présentée au paragraphe III du présent document.

Tableau de synthèse des objectifs et actions du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône - volet A

	Objectifs transversaux	Objectifs/ stratégie de gestion et de restauration	Actions générales du Plan d'Actions Biodiversité	Actions détaillées du Plan d'Actions Biodiversité	Code action	MO envisagée	
volet A. Zones humides, milieux naturels et espèces	Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces	Restaurer, gérer et protéger les sites remarquables orphelins de gestion	Mise en œuvre de plan de gestion en accord avec les enjeux biologiques	Mise en œuvre du plan de gestion du Marais des Planches - (Murs et Gélignieux 01)	A.1-01	SHR	
				Mise en œuvre du plan de gestion de la Zone humide du Buissin - (Le Bouchage 38)	A.2-38	SHR	
				Mise en œuvre du plan de gestion de l'espace "zones humides" de Champagneux - Saint-Genix-sur-Guiers (Champagneux / Saint-Genix-sur-Guiers 73)	A.3-73	SHR / Collectivités locales	
				Plan d'action "Pelouses sèches et prairies de fauche du Haut-Rhône"	A.4-T	CREN / CPNS	
				Assurer une gestion intégrée des zones humides "orphelines" du territoire	A.5-T	SHR	
		Assurer une cohérence de gestion des Plans d'eau	Etude de hiérarchisation et de gestion des Plans d'eau à vocation écologique du Haut-Rhône (01,73 et 38)	A.6-T	SHR		
		Conforter la gestion des sites patrimoniaux	Mise en œuvre de plans de gestion et de restauration de sites patrimoniaux	Mise en œuvre du plan de gestion de la Tourbière de Cordon (Brégnier-Cordon 01)	A.7-01	CREN	
				Mise en œuvre de la notice de gestion de la Morte de Glandieu (Brégnier-Cordon 01)	A.8-01	CREN	
				Mise en œuvre du plan de gestion du Marais de Virignin (Virignin 01)	A.9-01	CREN	
				Mise en œuvre du plan de gestion des Pelouses sèches du Mont de Cordon (Brégnier-Cordon 01)	A.10-01	CREN	
				Révision et mise en œuvre du plan de gestion du Marais d'Archine (Brens/Peyrieu 01)	A.11-01	CREN	
				Révision et mise en œuvre du Plan de gestion de l'Espace Fier Nature (Motz 73)	A.12-73	CPNS	
				Révision et mise en œuvre du Plan de gestion de l'espace alluvial « îlône et boisements de Saint-Didier» (Aoste - 38)	A.13-38	SHR	
				Restauration écologique du Marais des Lagneux (Yenne-73)	A.14-73	Commune de Yenne	
		Accompagner les collectivités du territoire dans la restauration et la préservation de leur patrimoine naturel	Animation territoriale auprès des collectivités du Haut-Rhône	Accompagnement territoriale en faveur de la biodiversité	A.16-T	Conservatoires	
				Protection des sites à enjeu et amélioration des connaissances sur les Chiroptères	Mise en œuvre d'actions de protection sur les sites majeurs à enjeux Chiroptères (Culoz, Défilé de Pierre-Châtel, Glandieu) et prospections complémentaires	A.17-01	CORA
		Améliorer les connaissances du statut des espèces patrimoniales	Amélioration des connaissances sur les espèces patrimoniales d'Odonates	Suivi du statut de la Loutre sur le territoire	Prospection et suivi des points de marquage préférentiel de la Loutre, identification des points de blocage de dispersion de l'espèce	A.18-T	SHR
				Etude et expertise sur la répartition du Sonneur à ventre jaune	Compléments d'inventaires des populations de Sonneurs à ventre jaune et hiérarchisation des sites	A.19-T	CORA
				Suivis de l'évolution et préservation des populations d'Anisus vorticulus	Suivis de l'évolution et préservation des populations d'Anisus vorticulus	A.20-T	SHR
				Amélioration des connaissances sur les espèces patrimoniales d'Odonates	Recherche de la Leucorrhine à front blanc (<i>Leucorrhinia albifrons</i>)	A.21-T	SHR
					Expertise odonates des gomphidés du Rhône et potentialités de présence du Gomphe à pattes jaunes (<i>Gomphus flavipes</i>)		
					Cartographie des habitats à Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) et des discontinuités existantes		
Amélioration des connaissances sur l'avifaune du Rhône	Amélioration des connaissances sur l'évolution et la repartition du Harle Bièvre sur le Haut-Rhône						
Suivre l'évolution de la colonisation par les espèces envahissantes et mener des actions de régulations sur les espèces cibles et/ou sites spécifiques	Créer un observatoire des espèces envahissantes et des méthodes de lutte à appliquer sur le territoire	Amélioration des connaissances et de l'évolution des espèces envahissantes _ Schéma d'action/renfort de lutte sur les sites patrimoniaux	Amélioration des connaissances sur l'évolution des colonies de ardeidés du Haut-Rhône				
			Observatoire de l'évolution des invasions sur le territoire du Haut-Rhône et définition d'un schéma d'actions potentielles	A.22-T	SHR		

II.2 Objectifs transversaux et stratégie d'actions du volet B

- Préserver et restaurer la dynamique fluviale du fleuve compatible avec les enjeux socio-économiques et environnementaux

- Restaurer et maintenir les fonctionnalités hydrauliques et écologiques des milieux annexes du fleuve
- Schéma directeur du fonctionnement du fleuve visant la restauration ou le maintien de la dynamique fluviale

- Maintenir et restaurer la libre circulation piscicole et les continuités écologiques

- Garantir la continuité piscicole du fleuve et de ses affluents
- Restaurer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques des affluents du Rhône

- Maintenir et restaurer les corridors biologiques au droit du fleuve et les zones d'expansion des crues

- Conserver et régénérer les boisements alluviaux et les prairies humides de la plaine inondable
- Limiter la mise en culture des terrains naturels ou des prairies bocagères

- Préserver la qualité de l'eau du fleuve, des affluents et des milieux annexes

- Définir un règlement d'eau avec les gestionnaires des ouvrages
- Favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la ressource en eau
- Réduire les pollutions industrielles et domestiques

Les actions proposées pour atteindre ces objectifs, ainsi que les maîtres d'ouvrage associés, sont synthétisés dans le tableau page suivante.

Les actions font, quant à elles, chacune l'objet d'une fiche action détaillée présentée au paragraphe III du présent document.

Tableau de synthèse des objectifs et actions du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône - volet B

	Objectifs transversaux	Objectifs/ stratégie de gestion et de restauration	Actions générales du Plan d'Actions Biodiversité	Actions détaillées du Plan d'Actions Biodiversité	Code action	MO envisagée	
volet B. Hydrosystèmes	Préserver et restaurer la dynamique fluviale du fleuve compatible avec les enjeux socio-économiques et environnementaux	Restaurer et maintenir les fonctionnalités hydrauliques et écologiques des milieux annexes du fleuve	Poursuivre les actions de restauration du fleuve et de ses annexes hydrauliques	Plan d'actions en faveur des annexes hydrauliques du Haut-Rhône (01,73 et 38)	B.1-T	SHR	
				Modalité de gestion des bancs de graviers (conciliant les contraintes de sécurité et la préservation de la biodiversité)	B.2-T	SHR	
		Schéma Directeur du fonctionnement du fleuve visant la restauration ou le maintien de la dynamique fluviale du fleuve	Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du Schéma Directeur de réactivation de la dynamique fluviale des marges alluviales du Rhône	Participation au projet de Schéma Directeur de réactivation de la dynamique fluviale des marges alluviales du Rhône (aide à la définition des enjeux socio-économiques, écologiques et paysager) en partenariat avec l'Observatoire des Sédiments du Rhône	C.6-T	SHR	
				Concertation sur la gestion des débits solides et liquides	Mise en place d'une instance de concertation sur la gestion des débits liquides (éclusées hebdomadaires, intervention sur les groupes) et débits solides (opérations de dragage)	C.6-T	SHR
				Recharge sédimentaire du RCC de Chautagne	Recharge sédimentaire du RCC de Chautagne	B.3-T	CNR
				Etude de faisabilité d'amélioration du fonctionnement des ouvrages de gestion des crues au regard des enjeux biologiques	Etude de faisabilité d'amélioration de la confluence amont de la Lône des Chèvres (Brangues - 38)	B.4-38	SIDCEHR
	Maintenir et restaurer la libre circulation piscicole et les continuités écologiques	Garantir la continuité piscicole du fleuve et de ses affluents	Restauration des confluences des affluents du Rhône	Travaux de restauration de la confluence de la Bièvre (Les Avenières 38)	B.5-38	SHR / Fédération de pêche 38	
			Maintien ou restauration de la franchissabilité des ouvrages (seuils, ouvrages transverses...)	Expertise de l'état de franchissabilité des ouvrages sur le Haut-Rhône (seuils, ouvrages transverses)	B.6-T	SHR	
		Restaurer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques des affluents du Rhône	Etude des potentialités de renaturation des affluents du Rhône	Etude des potentialités de renaturation des affluents rive droite et rive gauche du Rhône (01 et 73)		B.7-T	SHR
				Elaboration d'un programme opérationnel de renaturation de l'Huert (38)			
				Elaboration d'un programme opérationnel de renaturation de la Save (38)			
				Elaboration d'un programme opérationnel de renaturation du Reynieu (38)	B.8-38	SHR	
	Maintenir et restaurer les corridors biologiques au droit du fleuve et les zones d'expansion des crues	Conserver et régénérer les boisements alluviaux et les prairies humides de la plaine inondable	Concertation autour des potentialités de restauration et de préservation des boisements alluviaux et des prairies humides inondables	Caractérisation des boisements naturels et artificiels de la plaine alluviale du Rhône, sensibilisation et appui technique à l'adaptation des modalités de gestion	B.9-T	SHR	
		Limiter la mise en culture des terrains naturels ou des prairies bocagères	Coordination et animation du Plan d'Actions Biodiversité	Participation, cohérence et articulation des actions transversales sur le territoire (<i>Etude de faisabilité d'une MAEt Haut-Rhône</i>)	C.6-T	SHR	
	Préserver la qualité de l'eau du fleuve, des affluents et des milieux annexes	Définir un règlement d'eau avec les gestionnaires des ouvrages	Coordination et animation du Plan d'Actions Biodiversité	Participation, cohérence et articulation des actions transversales sur le territoire	C.6-T	SHR	
		Favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la ressource en eau	Coordination et animation du Plan d'Actions Biodiversité	Participation, cohérence et articulation des actions transversales sur le territoire (<i>Etude de faisabilité d'une MAEt Haut-Rhône</i>)	C.6-T	SHR	
		Réduire les pollutions industrielles et domestiques					

II.3 Objectifs transversaux et stratégie d'actions du volet C :

- Rendre compatible les projets de développement touristique avec la préservation de la qualité écologique du territoire

- Concerner et planifier en amont les projets
- Coordonner et réglementer les activités

- Coordonner et planifier dans l'espace les activités agricoles, sylvicoles et l'urbanisation

- Concerner, orienter et apporter une aide à la décision auprès des acteurs locaux
- Inciter à la mise en œuvre des dispositifs existants (PLU, SCOT, Contrat de corridors...)

- Sensibiliser et informer les acteurs et usagers des richesses du territoire et des enjeux de préservation

- Communiquer via des outils à destination du grand public
- Sensibiliser via des animations grand public et scolaires

- Assurer la coordination, la concertation et la cohérence du Plans d'actions pour la réussite d'un projet partenariale de territoire

- Animer le dispositif Plan d'actions en partenariat avec les organismes financeurs, les maîtres d'ouvrage, collectivités et structures gestionnaires

Les actions proposées pour atteindre ces objectifs, ainsi que les maîtres d'ouvrage associés, sont synthétisés dans le tableau page suivante.

Les actions font, quant à elles, chacune l'objet d'une fiche action détaillée présentée au paragraphe III du présent document.

Tableau de synthèse des objectifs et actions du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône - volet C

	Objectifs transversaux	Objectifs/ stratégie de gestion et de restauration	Actions générales du Plan d'Actions Biodiversité	Actions détaillées du Plan d'Actions Biodiversité	Code action	MO envisagée
volet C. Concertation / Communication / Animation	Rendre compatible les projets de développement touristique avec la préservation de la qualité écologique du territoire	Concier et planifier en amont les projets	Coordination et animation du Plan d'Actions Biodiversité	Participation, cohérence et articulation des actions transversales sur le territoire	C.6-T	SHR
		Coordonner et réglementer les activités	Coordination et animation du Plan d'Actions Biodiversité	Participation, cohérence et articulation des actions transversales sur le territoire	C.6-T	SHR
	Coordonner et planifier dans l'espace les activités agricoles, sylvicoles et l'urbanisation	Concier, orienter et apporter une aide à la décision auprès des acteurs locaux	Coordination et animation du Plan d'Actions Biodiversité	Participation, cohérence et articulation des actions transversales sur le territoire	C.6-T	SHR
		Inciter à la mise en œuvre des dispositifs existants (PLU, SCOT, Contrat de corridors...)	Coordination et animation du Plan d'Actions Biodiversité	Participation, cohérence et articulation des actions transversales sur le territoire	C.6-T	SHR
	Sensibiliser et informer les acteurs et usagers des richesses du territoire et des enjeux de préservation	Communiquer via des outils à destination du grand public	Participation à l'élaboration d'un Plan d'Interprétation du territoire dans le cadre du Schéma de Développement Durable du Haut-Rhône	Participation, cohérence et articulation des actions transversales sur le territoire	C.6-T	SHR
			Numéro spécial journal Ô Rhône	Rédaction et diffusion du journal Ô Rhône spécial Biodiversité	C.1-T	SHR
			Réalisation d'une page internet	Page internet dédiée à la Biodiversité du Haut-Rhône	C.2-T	SHR
			Guide du patrimoine naturel du territoire du Haut-Rhône	Guide du patrimoine naturel du Haut-Rhône, Chautagne, Lavours (édition du CREN Rhône-Alpes)	C.3-T	CREN
			Guide des bonnes pratiques en faveur de la Biodiversité			
			Evènementiels en faveur de la biodiversité	Organisation d'évènementiels en faveur de la biodiversité (cycle de conférence, expositions, films, documents pédagogiques....)	C.4-T	Associations du territoire
		Sensibiliser via des animations grand public et scolaire	Sensibilisation via des animations grand public et scolaire	Animation de sensibilisation environnement et découverte nature grand public et scolaire	C.5-T	SHR
	Assurer la coordination, la concertation et la cohérence du Plan d'actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône pour la réussite d'un projet partenariale de territoire	Animer le dispositif Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité en partenariat avec les organismes financeurs, les MO, collectivités et structures gestionnaires	Coordination et animation du Plan d'Actions Biodiversité	Animation et coordination du Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône	C.6-T	SHR

III. Les actions du programme quinquennal

Le programme d'actions à réaliser couvre la période 2011-2015, soit une durée de 5 ans.

Les grands types d'actions mises en œuvre dans le cadre du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône sont les suivants :

- Acquisition de connaissances scientifiques sur les milieux, les espèces animales et végétales,
- Rédaction de plans, programmes ou notice de restauration et de gestion des milieux naturels,
- Travaux de **restauration** des milieux naturels,
- Suivis scientifiques de l'évolution de la fonctionnalité des milieux naturels pour évaluer les effets de la restauration à l'aide de bio indicateurs (habitats et espèces),
- Concertation et accompagnement des acteurs locaux, gestionnaires et usagers,
- Conventionnement et animation d'usage et foncière,
- Elaboration, diffusion et mise en œuvre d'outils de communication, découverte et sensibilisation à la richesse écologique du territoire,
- Coordination des opérations, animation d'instances de réflexion, participation, cohérence et veille sur les projets territoriaux transversaux.

Le montant total prévisionnel du programme s'élève à **4 396 478 € TTC**, répartis de la façon suivante par volet :

- volet A : 3 184 024 € TTC,
- volet B : 997 074 € TTC,
- volet C : 215 380 € TTC.

Les participations prévisionnelles des partenaires financiers et la part d'autofinancement des maîtres d'ouvrage sont détaillées au paragraphe IV. et présentés dans les tableaux financiers récapitulatifs et annuels.

FICHES ACTIONS VOLET A

ZONES HUMIDES, MILIEUX NATURELS ET ESPECES

VOLET A. ZONES HUMIDES, MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Code action
A.1-01

Mise en œuvre du Plan de gestion du Marais des planches
Commune de Murs-et-Gélignieux (01)

Maître d'ouvrage : SHR

Partenaires techniques : commune de Murs-et-Gélignieux, Conservatoire Régional des Espaces Naturels Rhône-Alpes

Référence Objectif transversal :

Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Restaurer, gérer et protéger les sites remarquables orphelins de gestion

Contexte :

Ce site d'environ 7 hectares, est inclus dans le périmètre du site Natura 2000 S8 « Zones humides et forêts alluviales du Lac du Bourget - Chautagne- Rhône » et a été identifié dans le document d'objectif de ce dernier comme étant un site à enjeux patrimoniaux (habitats et espèces). Actuellement « orphelin de gestion », le SHR a réalisé dans le cadre de l'étude préalable à l'élaboration du présent Plan d'actions en faveur de la biodiversité du Haut-Rhône, le diagnostic écologique du site (cf. fiche V.2). Le contexte local est très favorable, la commune de Murs-et-Gélignieux, propriétaire de cette zone humide, souhaite entreprendre sa restauration écologique en partenariat avec le SHR. Les travaux seront réalisés dans le cadre d'un Contrat Natura 2000, dont le montage technique et financier sera effectué en 2011 par le SHR via sa mission d'animateur du docob du site Natura 2000. Le porteur de ce contrat Natura 2000 reste à définir (commune ou SHR). Une convention sera rédigée en ce sens. La fiche action correspondante concerne ici l'animation globale de la gestion du site, la rédaction et la révision à échéance des 5 ans du Plan de gestion, l'acquisition des connaissances « espèces et habitats naturels » ; les travaux étant financés dans le cadre du futur Contrat Natura 2000.

Objectif :

- Restaurer et maintenir dans un bon état de conservation les habitats naturels et les espèces à enjeux patrimoniaux du site (travaux de restauration via un Contrat Natura 2000)
- Restaurer et maintenir la fonctionnalité de la zone humide
- Favoriser l'appropriation locale de la gestion d'un site patrimonial
- Développer les connaissances naturalistes sur les habitats naturels et les espèces présentes

Description de l'action :

- **Compilation du Plan de gestion / révision à l'échéance des 5 ans**

Il s'agit de formaliser sous la forme d'un plan de gestion la compilation du diagnostic écologique du site et le programme de travaux de restauration. Ce dernier sera révisé à l'échéance des 5 ans.

- **Elaboration du Contrat Natura 2000 - dispositif de réalisation des travaux de restauration**

Cette étape est réalisée en 2011 par le SHR dans le cadre des crédits d'animation Natura 2000 qui lui sont dédiés annuellement, et figure ici pour information et cohérence des dispositifs territoriaux.

- **Travaux de restauration via le Contrat Natura 2000**

Les travaux envisagés dans le cadre du Contrat Natura 2000 visent à maintenir une zone humide « ouverte » avec un degré d'hydratation de la végétation favorable au maintien des habitats naturels et des espèces présentes (fauche de la Cladiaie avec exportation), à limiter le développement des espèces ligneuses (abattage et dessouchage de Bourdaine, Aulne et Frêne), à lutter contre les espèces invasives (arrachage manuel du Solidage) et à accroître la rétention de l'eau par mise en place d'un seuil sur les fossés de drainage.

- **Acquisition de connaissances et suivis scientifiques**

Le diagnostic écologique réalisé en phase d'étude préalable n'étant pas exhaustif sur les espèces animales, il est nécessaire d'acquérir davantage de connaissances pour la finalisation du plan de gestion quinquennal du site. La mise en place de suivis des habitats naturels et des espèces animales et végétales patrimoniales, indicateurs du fonctionnement du biotope, a pour objectif d'évaluer les résultats des travaux de restauration. En 2014, les suivis réalisés permettront d'évaluer et de réviser le plan de gestion du site.

- **Coordination de la mise en œuvre, conventionnement et concertation**

Il s'agit globalement de coordonner la mise en œuvre de la restauration du site (partenariat avec la commune de Murs-et-Gélignieux, identification du porteur du Contrat Natura 2000, concertation avec les instances communales et les habitants, rédaction des conventions afférentes).

Cartographie des opérations :

Le site du Marais des Planches est localisé sur la cartographie C : Localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

Coût détaillé de l'action :

	Dispositif d'aides financières	2011	2012	2013	2014	2015
Compilation du Plan de gestion / révision	Plan Biodiversité	900 €				4 500 €
Elaboration Contrat Natura 2000	Animation Natura 2000	1 994 €				
Travaux de restauration	Contrat Natura 2000	Contrat Natura 2000				
Acquisition de connaissances et suivis scientifiques	Plan Biodiversité	1 350 €	2 250 €	1 350 €	3 600 €	
Coordination de la mise en œuvre, conventionnement, concertation	Plan Biodiversité	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €
TOTAL annuel		5 144 €	3 150 €	2 250 €	4 500 €	5 400 €
TOTAL sur 5 ans		20 444 €				

Plan de financement :

	Dispositif d'aides financières	2011		2012		2013		2014		2015	
Région Rhône-Alpes	Plan Biodiversité	20%	1 029 €	30%	945 €	30%	675 €	30%	1 350 €	30%	1 620 €
Agence de l'Eau RMC	Plan Biodiversité	30%	1 543 €	40%	1 260 €	40%	900 €	40%	1 800 €	40%	2 160 €
Etat / FEADER	Natura 2000	38,76%	1 994 €								
Etat / FEADER	Natura 2000	Contrat Natura 2000									
CG 01	Plan Biodiversité			10%	315 €	10%	225 €	10%	450 €	10%	540 €
SHR	Plan Biodiversité	11,24%	578 €	20%	630 €	20%	450 €	20%	900 €	20%	1 080 €
TOTAL annuel		100,00%	5 144 €	100%	3 150 €	100%	2 250 €	100%	4 500 €	100%	5 400 €
TOTAL sur 5 ans		20 444 €									

Code action
A.2-38

**Mise en œuvre du Plan de gestion de la zone humide « du Buissin »
Le Bouchage - 38**

Maîtrise d'ouvrage : SHR

Partenaires techniques et acteurs locaux : ACCA Le Bouchage, Commune de Le Bouchage, Association Nature Nord Isère Lo Parvi, AVENIR, Fédération de Chasse 38

Référence Objectif transversal :

Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Restaurer, gérer et protéger les sites remarquables orphelins de gestion

Contexte :

Le diagnostic écologique du site d'une superficie d'environ 2,5 hectares a été réalisé pendant la phase d'étude préalable à l'élaboration du Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (Cf. fiche V. 1). Le contexte local est très favorable, l'ACCA communale, propriétaire du site, souhaite entreprendre une restauration écologique et mettre en place une réserve de chasse. Une convention de gestion et de partenariat sera rédigée dans ce sens entre le SHR et l'ACCA.

Il s'agit d'un site aujourd'hui orphelin de gestion après arrêt de la production de peupliers. D'une grande richesse écologique et présentant un intérêt majeur de part sa situation au niveau des paléoméandres du Rhône, cette zone humide demeure relictuelle dans un contexte de substitution des milieux ouverts humides et des boisements alluviaux par les peupleraies.

Objectif :

- Maintenir une prairie humide « ouverte » avec un degré d'hydratation de la végétation permettant de maintenir les espèces inféodées
- Limiter le développement des espèces ligneuses (Saules et peupliers)
- Créer quelques zones d'eau libre favorable aux anatidés, héronidés, bécassine des marais tout en conservant la mosaïque de milieux existants
- Lutter contre les espèces invasives (Solidage)
- Mettre en place une réserve de Chasse

Description de l'action :

➤ **Acquisition de connaissances :**

Le diagnostic écologique réalisé en phase d'étude préalable n'étant pas exhaustif sur les espèces animales, il est nécessaire d'acquérir davantage de connaissances pour la finalisation du plan de gestion quinquennal du site.

- Inventaire odonates exhaustif (potentialités Agrion de mercure)
- Inventaire batraciens exhaustif en période favorable donc à N+1
- Fonctionnement hydrologique : Fréquence de débordement du fossé, suivi des hauteurs d'eau, gestion de l'ouverture des vannes amont, évaluation de la rétention hydrique, étude de la mise en place d'un batardeau.

➤ **Compilation / révision de la notice de gestion :**

En 2011, la compilation des données permettra d'éditer la notice de gestion du site. Celle-ci sera révisée en 2015.

➤ **Travaux de restauration :**

- Fauche répétée des zones monospécifiques de Solidage et arrachage manuel sur l'ensemble du site : avant les travaux de restauration, il est indispensable de traiter cette espèce afin d'éviter un risque majeur d'invasion du site et ainsi détruire les semenciers.

- Fauche avec exportation des prairies humides

Trois passages seront nécessaires pour restaurer la zone humide. La fauche avec exportation devra être couplée avec une intervention sur les modalités d'hydratation de la végétation. A compter de 2015, l'objectif est de passer en phase d'entretien avec implication d'un agriculteur local avec mise en place d'un pâturage.

- Abattage et dessouchage des saules cendrés et des peupliers
- Etrépage localisé
- Mise en place d'un batardeau

➤ **Suivi de l'évolution des habitats naturels et des espèces :**

La mise en place de suivis des habitats naturels et des espèces animales et végétales patrimoniales, indicateurs du fonctionnement du biotope, a pour objectif d'évaluer les résultats des travaux de restauration. En 2015, les suivis réalisés permettront d'évaluer et de réviser le plan de gestion du site. Les quatre cibles indicatrices sont les odonates, les batraciens, l'avifaune, et les habitats naturels et espèces végétales patrimoniales.

➤ **Animation de la gestion du site :**

- Convention de partenariat avec le propriétaire (ACCA)
- Animation globale de la gestion du site

Cartographie des opérations :

Le site est localisé sur la cartographie C : Localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

Coût détaillé de l'action et calendrier de réalisation

	2011		2012		2013		2014		2015	
	nb jours	coût	nb jours	coût	nb jours	coût	nb jours	coût	nb jours	coût
Acquisition de connaissances										
Inventaire odonates	2	900 €								
Inventaire batraciens			4	1 200 €						
Fonctionnement hydrologique	2	900 €	3	1 900 €	2	600 €	2	600 €	2	600 €
Travaux de restauration										
Fauche avec exportation des prairies humides			2	2 100 €	2	2 100 €			2	2 100 €
Abattage et dessouchage des saules cendrés et des peupliers	3	2 850 €								
Fauche répétée des zones monospécifiques de Solidage			2	1 600 €	2	1 600 €				
Arrachage manuel du Solidage			3	900 €	3	900 €	3	900 €		
Etrépage localisé							2	2 100 €		
Mise en place d'un batardeau					2	1 600 €				
Suivi de l'évolution de la végétation et espèces floristiques			2	900 €			3	1 350 €		
Suivi de l'évolution de la faune										
odonates					3	1 350 €			4	1 200 €
batraciens									3	900 €
avifaune									3	1 350 €
Animation de la gestion du site										
Convention de partenariat avec le propriétaire (ACCA)	2	900 €								
Animation globale de la gestion du site	2	900 €	2	900 €	2	900 €	2	900 €	2	900 €
Compilation / révision de la notice de gestion	2	900 €							6	2 100 €
TOTAL	13	7 350 €	18	9 500 €	16	9 050 €	12	5 850 €	22	9 150 €
TOTAL sur 5 ans	40 900 €									

Plan de Financement

	2011		2012		2013		2014		2015	
	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Région Rhône-Alpes	30%	2 205 €	30%	2 850 €	30%	2 715 €	30%	1 755 €	30%	2 745 €
Agence de l'Eau RMC	50%	3 675 €	50%	4 750 €	50%	4 525 €	50%	2 925 €	50%	4 575 €
SHR	20%	1 470 €	20%	1 900 €	20%	1 810 €	20%	1 170 €	20%	1 830 €
Total annuel	100%	7 350 €	100%	9 500 €	100%	9 050 €	100%	5 850 €	100%	9 150 €
Total sur 5 ans	40 900 €									

VOLET A. ZONES HUMIDES, MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Code action
A.3-73

Mise en œuvre du Plan de gestion de l'espace « zones humides »
Champagneux - Saint-Genix-Sur-Guiers (73)

Maître d'ouvrage : SHR / collectivités locales

Partenaires techniques et acteurs locaux : Conservatoire du patrimoine Naturel de la Savoie, Société Mycologique et Botanique Région Chambérienne, Commune de Champagneux, Commune de Saint-Genix-sur-Guiers, CRPF, SAFER

Référence Objectif transversal :

Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Restaurer, gérer et protéger les sites remarquables orphelins de gestion

Contexte :

Cette vaste zone humide d'environ 69 hectares a été recensée dans le cadre de l'inventaire des zones humides du département de la Savoie confié au CPNS. En grande majorité composée de boisements d'aulnes humides et cortège associé, milieu naturel ayant quasiment disparu sur le territoire du Haut-Rhône, le périmètre compte également des zones plus ouvertes tel que le marais de Truison. L'ensemble du site a fait l'objet d'un inventaire mycologique et botanique dans le cadre de l'étude préalable au Plan d'actions. Cette première phase de diagnostic écologique a permis d'identifier un certain nombre d'enjeux patrimoniaux nécessitant des mesures de préservation. (cf. fiche V.3). La réussite de cette action dépendra du contexte local (animation foncière / conventionnement) et de la concertation auprès des nombreux propriétaires (176 propriétaires identifiés).

Objectif :

- **Elaborer le plan de gestion de ces zones humides en tenant compte des activités agricoles et sylvicoles en place, en insérant la gestion de ce site dans un contexte global, notamment au regard de son intérêt paysager**
- **Acquérir des connaissances scientifiques sur les habitats et les espèces présentes**
- **Préserver les boisements d'aulnes humides et les prairies humides du site**
- **Réaliser une animation foncière pour mettre en place des mesures conservatoires d'acquisition foncière et/ou de conventionnement**
- **Réaliser des travaux de restauration hydraulique pour garantir le bon état de conservation des habitats et des espèces**
- **Réaliser des travaux de restauration des prairies humides et/ou adapter la gestion actuelle aux enjeux patrimoniaux et fonctionnels**

Description de l'action :

- **Elaboration du plan de gestion du site / révision à l'échéance des 5 ans**

Il s'agit de formaliser sous la forme d'un plan de gestion la compilation des données du diagnostic écologique, du diagnostic agricole, sylvicole et foncier, des activités de tourisme et loisirs à proximité, de l'intérêt paysager de la zone et du programme de travaux envisagés. Cet outil d'insertion globale de la gestion d'un site dans son territoire, sera réalisé par le SHR en partenariat avec le CPNS. Il sera révisé à l'échéance des 5 ans du programme.

- **Acquisition de connaissances et suivis scientifiques**

Dans un souci d'exhaustivité, il est nécessaire de compléter les inventaires botaniques réalisés préalablement, notamment sur les prairies humides et la flore patrimoniale. Il s'agit également de réaliser des inventaires des espèces animales aujourd'hui encore inconnues telles que les odonates, rhopalocères et batraciens pour réaliser le plan de gestion du site en année N et N+1.

La mise en place de suivis des habitats naturels et des espèces animales et végétales patrimoniales, indicateurs du fonctionnement du biotope, a pour objectif d'évaluer les résultats des travaux de restauration. En 2014, les suivis prévus permettront à la fois d'évaluer les résultats de la restauration des habitats naturels, mais également serviront de base à la révision du plan de gestion du site.

- **Coordination de la mise en œuvre, concertation, animation foncière**

Pour garantir la préservation de ce vaste réseau de zones humides (boisements et prairies) et au regard du nombre de propriétaires et du morcellement du parcellaire, un travail d'animation foncière est indispensable.

- Acquisition foncière / conventionnement

Le résultat de l'animation foncière permettra l'acquisition de certaines parcelles par les communes, soit le conventionnement pour préserver en l'état les habitats naturels ou le cas échéant adapter les modalités de gestion actuelles.

- Travaux de restauration hydraulique

Située dans une vaste plaine agricole, cet ensemble de zone humide a fait l'objet d'un drainage intensif. L'objectif est de programmer des travaux de restauration hydraulique tels que le remblaiement de drain n'ayant pas d'incidence sur les activités agricoles adjacentes ou la mise en place de vanne permettant un maintien de l'hydratation des habitats naturels.

- Travaux de restauration des habitats naturels

Ces travaux concernent principalement les prairies humides. L'objectif pour certains secteurs est d'adapter les pratiques de fauche actuelle à la préservation des enjeux patrimoniaux.

Cartographie des opérations :

Le site est localisé sur la cartographie C : Localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

Coût détaillé de l'action

	2011	2012	2013	2014	2015
Elaboration du plan de gestion / révision	2 700 €	3 180 €			5 300 €
Acquisition de connaissances et suivis scientifiques	3 100 €	5 430 €		4 820 €	
Coordination de la mise en œuvre, concertation	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €
Animation foncière / conventionnement			6 100 €		
Acquisition foncière			5 000 €	5 000 €	
Travaux de restauration hydraulique			4 000 €		
Travaux de restauration des habitats naturels			1 500 €	1 500 €	
TOTAL annuel	6 700 €	9 510 €	17 500 €	12 220 €	6 200 €
TOTAL sur 5 ans	52 130 €				

Plan de financement

Sous détail Gestion / travaux / suivis scientifiques : MO - SHR

	2011		2012		2013		2014		2015	
Région Rhône-Alpes	30%	2 010 €	30%	2 853 €	15%	1 875 €	15%	1 083 €	30%	1 860 €
Agence de l'Eau RMC	50%	3 350 €	50%	4 755 €	50%	6 250 €	50%	3 610 €	50%	3 100 €
Conseil Général 73					15%	1 875 €	15%	1 083 €		
CNR	10%	670 €	10%	951 €	10%	1 250 €	10%	722 €	10%	620 €
SHR	10%	670 €	10%	951 €	10%	1 250 €	10%	722 €	10%	620 €
TOTAL annuel	100%	6 700 €	100%	9 510 €	100%	12 500 €	100%	7 220 €	100%	6 200 €
TOTAL sur 5 ans	42 130 €									

Sous détail acquisition foncière : MO - Collectivités locales

	2011		2012		2013		2014		2015	
Région Rhône-Alpes					10%	500 €	10%	500 €		
Conseil Général 73					20%	1 000 €	20%	1 000 €		
Agence de l'Eau RMC					50%	2 500 €	50%	2 500 €		
Collectivités locales					20%	1 000 €	20%	1 000 €		
TOTAL annuel					100%	5 000 €	100%	5 000 €		
TOTAL sur 5 ans	10 000 €									

VOLET A. ZONES HUMIDES, MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Code action
A.4-T

Mise en œuvre du plan d'actions pelouses sèches
Action territoire

Maîtrise d'ouvrage :

Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes (département 01)

Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie (département 73)

Partenaires techniques : Services pastoraux départementaux (SEA 73 et SEMA 01)

Référence Objectif transversal :

Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Restaurer, gérer et protéger les sites remarquables orphelins de gestion

Contexte :

Un inventaire des pelouses sèches est en cours en Savoie et va débuter en 2011 côté Ain. Une dynamique est en construction dans l'Ain au sein du site Natura 2000 du bas-Bugey avec un montage d'une MAET pastorale sur ce massif. Côté Savoie, le site Natura 2000 de l'avant-pays savoyard est lui aussi connu pour sa richesse en pelouses sèches d'intérêt patrimonial, ne couvrant toutefois qu'une petite partie des 400 ha estimés.

Objectif :

- Affiner la délimitation des entités de pelouses sèches sur le territoire ;
- Hiérarchiser les pelouses sèches selon un croisement de critères écologiques et de faisabilité de restauration (principalement par le pastoralisme), selon une grille commune 73/01 ;
- Réaliser un avant-projet détaillé en lien étroit avec les services pastoraux départementaux (faisabilité technique du pâturage, faisabilité foncière, faisabilité écologique...);
- Organiser un retour du pâturage sur ces territoires en abandon de gestion (recherche d'éleveurs, organisation de groupements collectifs...);
- Ancrer dans la durée cette gestion pastorale en s'assurant d'une préservation réelle des enjeux écologiques ;
- Suivre l'impact de la pratique sur l'évolution des milieux naturels.

Description de l'action :

La préservation de ces milieux naturels d'exception est indubitablement liée à l'activité agro-pastorale. Le travail de définition de la mise en place du pâturage, du choix des éleveurs, de la faisabilité de ce mode de gestion, sera réalisé en étroite collaboration avec les services pastoraux départementaux qui assureront la partie agricole. Des points d'échanges et d'information seront réalisés entre les départements, des passerelles pourront être mises en place si elles servent les objectifs de l'action et la bonne gestion des milieux naturels.

(Cf. tableau ci-dessous phasage détaillé et chiffrage)

Cartographie des opérations :

Toutes les pelouses sèches du territoire du SHR (à préciser suite au travail des inventaires départementaux)

Coût détaillé de l'action :

	Territoire	2011	2012		2013		2014		2015	
			Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût
Délimitation	73 et 01									
	01									
	73		9j à 610€	5 490 €						
Hiérarchisation	01		3j à 500€ + 2j à 690	2 880 €						
	73		2j à 610€	6 100 €						
Réalisation d'un avant-projet détaillé agro-pastoral : diagnostic pastoral et écologique, faisabilité de reconquête des milieux par le pastoralisme, recherche d'éleveurs et construction d'un cahier des charges, animation foncière et agricole du projet en lien étroit avec les services pastoraux départementaux	01		8j à 500, 2j à 690 + 10 000 € prestation SEMA	15 380 €	2j à 690 + 3j SEMA	2 880 €				
	73		9j à 610€ + SAFER + SEA	26 000 €	2j à 610 + 3j SEA	2 840 €				
Acquisition (hypothèse 10000m² à 0,4 €)	73						4 000 €			
Restauration (débrroussailllements et/ou pâturage)	01		achat clôtures + broyage ponctuel de layons	3 000 €						
	73		2j à 460€ clôture	920 € 3 000 €	2j à 460€	920 €	2j à 460€	920 €	2j à 460€	920 €
Entretien pastoral en direct par les éleveurs selon un cahier des charges proche de l'action HERB_09 des MAET (25 ha sur chaque rive)	01					2 500 €		2 500 €		2 500 €
	73					2 500 €		2 500 €		2 500 €
Suivi de l'impact de la gestion sur les milieux naturels	01				2j à 500 + 1j SEMA	1 500 €	2j à 500 + 1j SEMA	1 500 €	2j à 500 + 1j SEMA	1 500 €
	73							5j à 500€	2 500 €	
Frais généraux et animation globale	01			750 €	2 j à 690 + 750 de frais	2 130 €	2 j à 690 + 750 de frais	2 130 €	2 j à 690 + 750 de frais	2 130 €
	73			750 €		750 €		750 €		750 €
TOTAL par année				64 270 €		16 020 €		14 300 €		12 800 €
TOTAL sur 5 ans						107 390 €				

Plan de financement :

Plan d'action 73

		2011	2012			2013			2014			2015			TOTAL
			TOT. 2012	%	Montant	TOT. 2013	%	Montant	TOT. 2014	%	Montant	TOT. 2015	%	Montant	
Région Rhône-Alpes	60%		42 260 €	0,6	25 356 €	7 010 €	0,6	4 206 €	8 170 €	0,6	4 902 €	6 670 €	0,6	4 002 €	38 466 €
Conseil Général de la Savoie	40%		42 260 €	0,4	16 904 €	7 010 €	0,4	2 804 €	8 170 €	0,4	3 268 €	6 670 €	0,4	2 668 €	25 644 €

Plan d'action 01

		2011	2012			2013			2014			2015			TOTAL
			TOT. 2012	%	Montant	TOT. 2013	%	Montant	TOT. 2014	%	Montant	TOT. 2015	%	Montant	
Région Rhône-Alpes	60%		22 010 €	0,6	13 206 €	9 010 €	0,6	5 406 €	6 130 €	0,6	3 678 €	6 130 €	0,6	3 678 €	25 968 €
Conseil Général de l'Ain	40%		22 010 €	0,4	8 804 €	9 010 €	0,4	3 604 €	6 130 €	0,4	2 452 €	6 130 €	0,4	2 452 €	17 312 €

VOLET A. ZONES HUMIDES, MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Code action
A.5-T

Plan d'actions « zones humides » du Haut-Rhône
Action territoire

Maître d'ouvrage : SHR

Partenaires techniques : CPNS, CREN, AVENIR, LO PARVI, SAFER, chambre d'agriculture

Référence Objectif transversal :

Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Restaurer, gérer et protéger les sites remarquables orphelins de gestion

Contexte :

La préservation des zones humides est incontestablement un enjeu majeur des territoires, de part leur rôle crucial en terme de préservation de la biodiversité par la conservation du pool d'espèces qui leur est inféodé (reproduction, territoire de chasse, hibernation ...), la préservation de la ressource en eau et son épuration, le rôle de zones de rétention des eaux de crues.

Cette action répond aux préoccupations majeures des politiques européennes, nationales et territoriales.

Le territoire est couvert par un inventaire départemental des zones humides sur les trois départements concernés (01, 73 et 38).

Cette action s'inscrit dans les objectifs du Plan Rhône volet « Qualité de l'Eau, ressource et Biodiversité », fiche action 4.12, qui visent à restaurer et gérer les zones humides orphelines des territoires fluviaux. Cette fiche est coordonnée au niveau régional par le CREN Rhône-Alpes.

Les zones humides concernées sont celles qui ne font l'objet d'aucune gestion existante et qui ont été identifiées dans le cadre de l'inventaire départemental des zones humides. Ont été exclus de cette action, les sites sur lesquels des connaissances ont été acquises en phase d'étude préalable (A.1-01, A.2-38 et A.3-73) les plans d'eau (cf. A.6-T), le fleuve et les lônes (A.7-T) et les boisements humides (cf. B.8-T).

Objectif :

Acquisition de connaissances et hiérarchisation des zones humides en fonction des enjeux patrimoniaux
Restauration, préservation et gestion des zones humides « orphelines » du territoire du Haut-Rhône

Description de l'action :

Acquisition de connaissances / diagnostic écologique des zones humides orphelines du territoire du Haut-Rhône (au total 450 ha ont été préalablement identifiés pour intégrer cette action, représentant 20 zones humides respectivement sur l'Ain et la Savoie et un complexe de 100 ha situé principalement au niveau des paléoméandres de la plaine de Brangues-Le Bouchage et sur le grand marais des Avenières pour le département de l'Isère).

Identification et hiérarchisation des sites à enjeux majeurs de biodiversité et fonctionnels

Rédaction de notice de gestion

Animation foncière / territoriale

Travaux de restauration

Suivi de la réponse des milieux naturels à la gestion

Cartographie des opérations :

Les zones humides inscrites dans ce plan d'actions sont localisées sur la cartographie C : Localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

Coût détaillé de l'action

	Territoire	2011	2012	2013	2014	2015
Délimitation	Territoire	en cours, autres financements				
Acquisition de connaissances	01		10 000 €			
	73		9 200 €			
	38		4 500 €			
Hierarchisation	01	en cours	2 070 €			
	73		2 300 €			
	38		1 050 €			
Rédaction de notices de gestion	01			10 000 €	10 000 €	10 000 €
	73			9 200 €	9 200 €	9 200 €
	38			4 950 €	4 950 €	4 500 €
Animation foncière / animation territoriale	01		3 000 €	3 000 €		
	73		2 760 €	2 760 €		
	38		750 €	1 200 €		
Restauration (débroussailllements, bûcheronnage, curage léger, obturation de drains, mares)	01				20 000 €	20 000 €
	73				20 000 €	20 000 €
	38				10 000 €	10 000 €
Suivi de la réponse des milieux naturels à la gestion	01				2 500 €	2 500 €
	73				2 300 €	2 300 €
	38				1 800 €	1 800 €
Coordination générale	01		900 €	900 €	900 €	900 €
	73		900 €	900 €	900 €	900 €
	38		900 €	900 €	900 €	900 €
TOTAL par année			38 330 €	33 810 €	83 450 €	83 000 €
TOTAL			238 590 €			

Plan de Financement

Savoie	2012			2013			2014			2015			TOTAL
	TOT. 2012	%	Montant	TOT. 2013	%	Montant	TOT. 2014	%	Montant	TOT. 2015	%	Montant	
Agence de l'eau RMC	15 160 €	0,5	7 580 €	12 860 €	0,5	6 430 €	32 400 €	0,5	16 200 €	32 400 €	0,5	16 200 €	46 410 €
Région Rhône-Alpes	15 160 €	0,3	4 548 €	12 860 €	0,1	1 286 €	32 400 €	0,1	3 200 €	32 400 €	0,1	3 240 €	12 314 €
Conseil Général de la Savoie	15 160 €			12 860 €	0,2	2 572 €	32 400 €	0,2	6 480 €	32 400 €	0,2	6 480 €	15 532 €
CNR	15 160 €	0,1	1 516 €	12 860 €	0,1	1 286 €	32 400 €	0,1	3 200 €	32 400 €	0,1	3 240 €	9 282 €
SHR	15 160 €	0,1	1 516 €	12 860 €	0,1	1 286 €	32 400 €	0,1	3 200 €	32 400 €	0,1	3 240 €	9 282 €

Ain	2012			2013			2014			2015			TOTAL
	TOT. 2012	%	Montant	TOT. 2013	%	Montant	TOT. 2014	%	Montant	TOT. 2015	%	Montant	
Agence de l'eau RMC	15 970 €	0,5	7 985 €	13 900 €	0,5	6 950 €	33 400 €	0,5	16 700 €	33 400 €	0,5	16 700 €	48 335 €
Région Rhône-Alpes	15 970 €	0,1	1 597 €	13 900 €	0,1	1 390 €	33 400 €	0,1	3 300 €	33 400 €	0,1	3 340 €	9 667 €
Conseil Général de L'Ain	15 970 €	0,2	3 194 €	13 900 €	0,2	2 780 €	33 400 €	0,2	6 680 €	33 400 €	0,2	6 680 €	19 334 €
CNR	15 970 €	0,1	1 597 €	13 900 €	0,1	1 390 €	33 400 €	0,1	3 300 €	33 400 €	0,1	3 340 €	9 667 €
SHR	15 970 €	0,1	1 597 €	13 900 €	0,1	1 390 €	33 400 €	0,1	3 300 €	33 400 €	0,1	3 340 €	9 667 €

Isère	2012			2013			2014			2015			TOTAL
	TOT. 2012	%	Montant	TOT. 2013	%	Montant	TOT. 2014	%	Montant	TOT. 2015	%	Montant	
Agence de l'eau RMC	7 200 €	0,5	3 600 €	7 050 €	0,5	3 525 €	17 650 €	0,5	8 825 €	17 200 €	0,5	8 600 €	24 550 €
Région Rhône-Alpes	7 200 €	0,3	2 160 €	7 050 €	0,1	705 €	17 650 €	0,1	1 765 €	17 200 €	0,1	1 720 €	6 350 €
Conseil Général de L'Isère	7 200 €			7 050 €	0,2	1 410 €	17 650 €	0,2	3 530 €	17 200 €	0,2	3 440 €	8 380 €
CNR	7 200 €	0,1	720 €	7 050 €	0,1	705 €	17 650 €	0,1	1 765 €	17 200 €	0,1	1 720 €	4 910 €
SHR	7 200 €	0,1	720 €	7 050 €	0,1	705 €	17 650 €	0,1	1 765 €	17 200 €	0,1	1 720 €	4 910 €

VOLET A. ZONES HUMIDES, MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Code action
A.6-T

Etude de hiérarchisation et de gestion des Plans d'eau à vocation écologique du
Haut-Rhône
Action Territoire

Maîtrise d'ouvrage : SHR

Partenaires techniques : Compagnie Nationale du Rhône, Conservatoire du patrimoine Naturel de la Savoie, Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes, Association Nature Nord Isère Lo Parvi, Conservatoire Botanique National Alpin, Groupe de Recherche et de Protection des Libellules « Sympétrum », CORA Faune Sauvage, Fédérations de Pêche.

Référence Objectif transversal :

Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Restaurer, gérer et protéger les sites remarquables orphelins de gestion

Contexte (document de cadrage, dispositions réglementaires ...) :

Le document d'objectifs du site Natura 2000 S8, le travail réalisé dans le cadre de l'atlas des gestionnaires et du patrimoine naturel du Haut-Rhône (Association Nature Nord-Isère Lo Parvi) et l'analyse des photographies aériennes et cartes IGN ont permis d'identifier **55 plans d'eau** sur le territoire. Il s'agit d'un réseau de sites dont les enjeux patrimoniaux et les usages sont très partiellement connus, qui demeure orphelins de gestion et exposé à terme à des dégradations réduisant la possibilité d'atteindre certains objectifs socio-économiques ou écologiques. Parallèlement, la CNR (DR de Belley) a entrepris la réalisation du diagnostic des 11 casiers d'extraction de la Malourdie, en vue de la restauration écologique de deux casiers d'emprunt. La présente étude et le projet de la CNR sont donc étroitement liés, au regard des éléments du diagnostic et des objectifs respectifs. L'étude de faisabilité réalisée par le CNR étant effective et le projet de restauration validé, ce dernier fait l'objet d'une fiche action distincte en maîtrise d'ouvrage du CPNS (cf. fiche A.15-T).

Objectif :

Acquérir les connaissances nécessaires à l'appréhension des enjeux biologiques, usages et statut des plans d'eau du Haut-Rhône afin de pouvoir les hiérarchiser pour proposer et assurer une cohérence de gestion sur 12 sites retenus comme prioritaires au regard de l'enjeu de préservation de la biodiversité.

Description de l'action :

La phase de diagnostic est répartie sur les années 2011 et 2012.

A noter qu'en 2011, la priorité d'investigation est donnée entre autres aux casiers d'extraction de la Malourdie pour finaliser le diagnostic initié par la CNR en vue de la restauration d'un casier.

- Diagnostic écologique / Identifier et déterminer la richesse patrimoniale des différents plans d'eau

- compilation des données existantes
- prospections scientifiques complémentaires :
 - flore remarquable et habitats naturels
 - odonates
 - batraciens
 - oiseaux
 - peuplements piscicoles
 - caractéristiques physico-chimiques

- Diagnostic socio-économique / usage(s) de tourisme et loisirs, statut foncier, documents d'urbanisme

- Hiérarchisation

L'établissement des diagnostics permettra de désigner une vocation préférentielle des plans d'eau, c'est-à-dire de les classer en terme d'enjeux patrimoniaux et/ou à usage de loisirs ou autres. L'objectif est de retenir une douzaine de plans d'eau dont l'intérêt patrimonial est élevé afin de définir et de proposer des actions de gestion de ces sites prioritaires. *Les sites dont la vocation préférentielle serait tournée vers le loisir pêche, ou autres usages, ainsi identifiés, pourront faire l'objet d'un passage de relais vers d'autres dispositifs territoriaux auprès des collectivités et autres organismes du territoire, en conservant un regard global sur les projets en cours (notamment projet d'agrandissement d'un plan d'eau de baignade et loisirs pêche sur la commune d'Anglefort, département de l'Ain).*

- Coordination / concertation

Le maître d'ouvrage assurera une coordination générale de l'action et entre les différents partenaires techniques. La phase de concertation se déroulera exclusivement sur les 12 plans d'eau prioritaires et consistera en

l'organisation de groupe de travail locaux regroupant les propriétaires, les usagers des sites, le maître d'ouvrage et les principaux partenaires techniques.

- Définition et proposition des actions de gestion / travaux sur les 12 plans d'eau prioritaires

Pour chacun des 12 sites retenus, un document de gestion et une programmation technique et financière de travaux seront élaborés et proposés à des maîtres d'ouvrages potentiels. L'objectif est l'appropriation locale de la gestion des sites prioritaires. Parallèlement, le casier d'extraction de la Malourdie retenu conjointement avec la CNR pour faire l'objet d'une renaturation écologique sera défini en 2011 pour des travaux envisagés en 2012.

- Travaux de restauration écologique des sites prioritaires

Sur la base de quatre plans d'eau par année, des travaux de restauration écologique seront réalisés, de type reprofilage des berges, génie végétale, gestion de la fréquentation humaine et réintroduction de la Cistude d'Europe. Les travaux concernant les plans d'eau situés dans le périmètre d'un site Natura 2000, feront l'objet d'un financement via un Contrat Natura 2000.

L'intérêt des travaux et le gain écologique devront être démontrés pour prétendre à des financements, notamment auprès de l'Agence de l'eau.

Cartographie des opérations :

Le réseau des Plans d'eau du Haut-Rhône retenus pour intégrer cette action est localisé sur la cartographie C : Localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

Coût prévisionnel de l'action :

		2011	2012	2013	2014	2015	
Diagnostic écologique	Inventaires de la flore et des habitats	10 675 €	5 000 €				
	Inventaires odonotologiques	1 000 €	2 000 €				
	Inventaires ornithologiques (et indice de présence d'autres espèces)		4 000 €	4 000 €			
				2 700 €			
	Inventaires batrachologiques			6 000 €			
				2 250 €			
	Inventaires des peuplements piscicoles, physico-chimie	7 100 €	7 900 €				
Synthèse du diagnostic écologique et rédaction de fiche par site	2 700 €	3 600 €					
Diagnostic socio-économique	Analyse du statut et du foncier	1 200 €					
	Inventaires des usages	2 400 €					
Hiérarchisation des sites			4 020 €				
Concertation / Coordination générale	Coordination générale	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	
	Comité technique / suivi	750 €	2 310 €	2 160 €	2 160 €	2 160 €	
	Groupes de travail locaux			8 280 €			
Définition et proposition de mesures de gestion	Elaboration de fiches actions types de gestion pour les sites prioritaires		6 030 €				
	Rédaction des documents de gestion			16 080 €			
	Prospectives de mise en œuvre (recherche des MO, assistance technique)			6 720 €	3 600 €	3 600 €	
Travaux de restauration écologique	Reprofilage des berges			30 000 €	30 000 €	30 000 €	
	Génie végétale						
	Gestion de la Fréquentation humaine						
	Confortement Cistude d'Europe						
TOTAL annuel		32 525 €	48 510 €	65 940 €	38 460 €	38 460 €	
TOTAL sur 5 ans		223 895 €					

Plan de financement prévisionnel :

	2011		2012		2013		2014		2015	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Agence de l'Eau RMC	16 263 €	50%	24 255 €	50%	32 970 €	50%	19 230 €	50%	19 230 €	50%
Région Rhône-Alpes	9 758 €	30%	14 553 €	30%	19 782 €	30%	11 538 €	30%	11 538 €	30%
Compagnie Nationale du Rhône	3 253 €	10%	4 851 €	10%	6 594 €	10%	3 846 €	10%	3 846 €	10%
Syndicat du Haut-Rhône	3 253 €	10%	4 851 €	10%	6 594 €	10%	3 846 €	10%	3 846 €	10%
TOTAL	32 525 €	100%	48 510 €	100%	65 940 €	100%	38 460 €	100%	38 460 €	100%
TOTAL 5 ans	223 895 €									

VOLET A. ZONES HUMIDES, MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Code action
A.7-01

Mise en œuvre du plan de gestion de la Tourbière de Cordon
Brégnier-Cordon 01

Maîtrise d'ouvrage :

Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes (CREN)

Partenaires techniques : Conservatoire du patrimoine Naturel de la Savoie, Syndicat du haut-Rhône

Référence Objectif transversal :

Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Conforter la gestion des sites patrimoniaux

Contexte :

La tourbière de Cordon est une petite cladiaie nichée au sommet du Mont de Cordon. Propriété de la commune de Brégnier-Cordon, elle est gérée par le CREN depuis 2000. Le deuxième plan de gestion est en cours. Un comité de pilotage associant les financeurs, propriétaires et usagers du site accompagne la gestion des richesses naturelles de la tourbière. La tourbière fait partie du site Natura 2000 S8.

Objectif :

Poursuivre la préservation d'un site naturel emblématique du territoire en conciliant l'ensemble des usages locaux

Description de l'action :

Mettre en œuvre les actions de gestion et de valorisation prévues au plan de gestion pour sa durée de validité : travaux de restauration de la cladiaie et de la moliniaie (lutte contre l'envahissement par les ligneux), création de points d'accueil pour la petite faune (mares pour amphibiens et libellules), suivis scientifiques, valorisation auprès du grand public, animation globale du projet auprès des acteurs locaux et institutionnels. Une expérience d'arrachage de la bourdaine (ligneux colonisateur des marais) pourrait notamment être entreprise et financée par un contrat N2000. La tourbière fait aussi l'objet de pâturage asin sur sa moitié ouest depuis 2 ans.

Cartographie des opérations :

Le site est localisé sur la cartographie C : Localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

Coût prévisionnel de l'action :

	Procédure	2011		2012		2013		2014		2015	
		Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût
Rédaction plan de gestion										12j à 500€ + 2j à 690€	7 380,00 €
Travaux de restauration de la cladiaie	Contrat N2000					3j à 500€ + prestation	6 500,00 €				
Travaux de restauration de la moliniaie				2j à 250€	500,00 €			2j à 250€	500,00 €		
Lutte contre le solidage	Contrat N2000			1j à 250€	250,00 €	1j à 250€	250,00 €	1j à 250€	250,00 €	1j à 250€	250,00 €
Suivi de la végétation		2,5j à 500€	1 250,00 €			2j à 500€	1 000,00 €			5j à 500€	2 500,00 €
Suivi des amphibiens										5j à 500€	2 500,00 €
Suivi des Odonates										5j à 500€	2 500,00 €
Suivi Germandrée						1j à 500€	500,00 €			1j à 500€	500,00 €
Fonctionnement	Montage contrat N2000	3j à 690€ + 1j à 500€	2 570,00 €								
		1,5j à 690€ + 1j à 500€	1 535,00 €	1,5j à 690€ + 1j à 500€	1 535,00 €	1,5j à 690€ + 1j à 500€	1 535,00 €	1,5j à 690€ + 1j à 500€	1 535,00 €	1,5j à 690€ + 1j à 500€	1 535,00 €
Frais généraux			400,00 €		750,00 €		750,00 €		750,00 €		750,00 €
TOTAL par année			5 755,00 €		3 035,00 €		10 535,00 €		3 035,00 €		17 915,00 €
TOTAL (avec crédits Etat)							40 275,00 €				
TOTAL (sans crédits Etat)							29 205,00 €				
TOTAL (crédits Etat)							11 070,00 €				

Plan de Financement prévisionnel annuel

	2011		2012		2013		2014		2015		TOTAL
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Agence de l'Eau RMC	1 592,50 €	50	1 142,50 €	50	1 892,50 €	50	1 142,50 €	50	8 82,50 €	50	14 602,50 €
Région Rhône-Alpes	955,50 €	30	685,50 €	30	1 135,50 €	30	685,50 €	30	8 832,50€	50	12 294,50 €
Conseil Général de l'Ain	637,00 €	20	457,00 €	20	757,00 €	20	457,00 €	20			2 308,00 €
											29 205,00 €
Etat (FEADER)	2 570,00 €	100									2 570,00 €
Etat (Contrat N2000)			750,00 €	100	6 750,00 €	100	750,00 €	100	250,00 €	100	8 500,00 €
											11 070,00 €

Code action
A.8-01

Mise en œuvre de la notice de gestion de la Morte de Glandieu
(Brégnier-Cordon 01)

Maîtrise d'ouvrage :
Conservatoire Rhône-Alpes des espaces Naturels (CREN)

Référence Objectif transversal :

Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Conforter la gestion de sites patrimoniaux

Contexte :

La Morte de Glandieu est le dernier plan d'eau d'un ancien méandre du Rhône propriété de la commune de Brégnier-Cordon. Il fait l'objet d'une notice de gestion pour la période 2008-2015. Il s'agit d'un site à haute valeur écologique du Haut-Rhône, qui abrite encore une population d'un mollusque patrimonial : *Anisus vorticulus*.

Objectif :

Poursuivre la préservation d'un site naturel emblématique du territoire en conciliant l'ensemble des usages locaux

Description de l'action :

Assurer le suivi scientifique en lien avec les suivis de restauration des lônes dans le cadre du PR10.

Mettre en œuvre les actions de gestion et de valorisation prévues au plan de gestion pour sa durée de validité : travaux de restauration de la phragmitaie aval, suivis scientifiques, valorisation auprès du grand public, animation globale du projet auprès des acteurs locaux et institutionnels.

Cartographie des opérations :

Le site est localisé sur la cartographie C : Localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

Coût prévisionnel de l'action :

	2011		2012		2013		2014		2015	
	Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût
Rédaction notice de gestion									10j à 500€ + 1,5j à 690€	6 035 €
Travaux de broyage de la phragmitaie			2j à 500€ + prestation	3 000 €			2j à 500€ + prestation	3 000 €		
Fonctionnement	1,5j à 690€	1 035,00 €	2j à 690€	1 380 €	2j à 690€	1 380 €	2j à 690€	1 380 €	2j à 690€	1 380 €
Frais généraux				300 €		300 €		300 €		300 €
TOTAL par année		1 035,00 €		4 680 €		1 680 €		4 680 €		7 715 €
TOTAL	19 790,00 €									

Plan de Financement prévisionnel annuel

	2011		2012		2013		2014		2015		TOTAL
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Agence de l'Eau RMC	517,50 €	50	2 340,00 €	50	840,00 €	50	2 340,00 €	50	3 857,50 €	50	9 895,00 €
Région Rhône-Alpes	310,50 €	30	1 872,00 €	40	672,00 €	40	1 872,00 €	40	3 086,00 €	40	7 812,50 €
Conseil Général de l'Ain	207,00 €	20	468,00 €	10	168,00 €	10	468,00 €	10	771,50 €	10	2 082,50 €

Code action
A.9-01

Mise en œuvre du plan de gestion du marais de Virignin
(Virignin 01)

Maîtrise d'ouvrage :
Conservatoire Rhône-Alpes des espaces Naturels (CREN)

Référence Objectif transversal :
Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :
Conforter la gestion des sites patrimoniaux

Contexte :

Le marais de Virignin est un marais alcalin dominé par une cladiaie dense localement fortement envahie par la bourdaine. Entièrement privé (23 ha), il est géré par le CREN depuis 2002, en accord avec les propriétaires et les usagers. Certains secteurs sont broyés, d'autres laissés en non intervention. L'écobuage et le pâturage font partie des opérations de gestion prévues au nouveau plan de gestion.

Objectif :

Poursuivre la préservation d'un site naturel emblématique du territoire en conciliant l'ensemble des usages locaux

Description de l'action :

Mettre en œuvre les actions de gestion et de valorisation prévues au plan de gestion pour sa durée de validité : travaux de restauration par le brûlage dirigé (fortement souhaité par la population locale), mise en place d'un pâturage de restauration sur un secteur du site, suivis scientifiques, valorisation auprès du grand public, animation globale du projet auprès des acteurs locaux et institutionnels.

Cartographie des opérations :

Le site est localisé sur la cartographie C : Localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

Coût prévisionnel de l'action :

	2011		2012		2013		2014		2015		
	Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût	
Etude hydrologique			1j CP + 2j CE + prestation	13 690 €							
Animation foncière			1	500 €							
Sensibilisation des propriétaires forestiers						2 000 €					
Rédaction plan de gestion									15j à 500€ + 2j à 690€	8 880 €	
TRAVAUX	Travaux d'écobuage de la cladiaie	3j à 500€ + prestation	4 500 €						3j à 500€ + prestation	4 500 €	
	Pâturage bovin : mise en place, discussions avec l'éleveur	2j à 250€ + 1j à 690€ + 3j à 500€ + prestation	3 000 €	1j à 500€ + 1j à 250€ + prestation broyage	6 750 €	1j à 500€ + 1j à 250€	750 €	1j à 500€ + 1j à 250€	750 €	1j à 500€ + 1j à 250€	750 €
	Broyage des bords du fossé central					1j à 500€ + prestation	1 500 €			1j à 500€ + prestation	1 500 €
	Fauche avec exportation	1j à 500 €	500 €	prestation	850 €	prestation	850 €	prestation	850 €	prestation	850 €
	Restauration hydraulique du marais			1j à 690 + 3j à 500€ + 2j resp travauxprestation	3 190 €	6j à 500 + prestation	22 000 €				
SUIVIS	Suivi de l'impact de la gestion sur la végétation et les plantes remarquables	4j à 500€	2 000 €			4j à 500€	2 000 €			5,5j à 500€	2 750 €
	Suivi de l'impact de la gestion sur les araignées					2j à 500€ + prestation	6 000 €				
	Suivi des niveaux d'eau		200 €		200 €		200 €		200 €		200 €
	Suivi des amphibiens									6j à 500€	3 000 €
	Suivi des Odonates									6j à 500€	3 000 €
	Suivi du pâturage	3,5j à 500€	1 750 €	2j à 500€	1 000 €	2j à 500€	1 000 €	2j à 500€	1 000 €	2j à 500€	1 000 €
	Fonctionnement	2j à 500€ et 1,5j à 690€	2 035 €	2j à 500€ et 1,5j à 690€	2 035 €	2j à 500€ et 1,5j à 690€	2 035 €	2j à 500€ et 1,5j à 690€	2 035 €	2j à 500€ et 1,5j à 690€	2 035 €
	Frais généraux		700 €		700 €		700 €		700 €		700 €
TOTAL par année		14 685 €		28 915 €		39 035 €		5 535 €		29 165 €	
TOTAL										117 335 €	

Plan de Financement prévisionnel annuel

	2011		2012		2013		2014		2015		TOTAL
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Agence de l'Eau RMC	7 343 €	50	14457,5	50	19517,5	50	2767,5	50	14582,5	50	58 667,50 €
Région Rhône-Alpes	4 405,50 €	30	11566	40	15614	40	2214	40	11666	40	45 465,50 €
Conseil Général de l'Ain	2 937 €	20	2891,5	10	3903,5	10	553,5	10	2916,5	10	13 202,00 €

VOLET A. ZONES HUMIDES, MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Code action
A.10-01

Mise en œuvre du plan de gestion des Pelouses sèches du Mont de Cordon
(Brégnier-Cordon 01)

Maîtrise d'ouvrage :

Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes (CREN)

Référence Objectif transversal :

Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Conforter la gestion de sites patrimoniaux

Contexte :

Les pelouses sèches, propriété de la commune de Brégnier-Cordon, sont gérées par le CREN depuis 2000. Le deuxième plan de gestion est en cours. Un comité de pilotage associant les financeurs, propriétaires et usagers du site accompagne la gestion des richesses naturelles des pelouses sèches. Elles font partie du site Natura 2000 du Bas-Bugey.

Objectif :

Poursuivre la préservation d'un site naturel emblématique du territoire en conciliant l'ensemble des usages locaux

Description de l'action :

Mettre en œuvre les actions de gestion et de valorisation prévues au plan de gestion pour sa durée de validité : travaux de restauration, suivis scientifiques, valorisation auprès du grand public, animation globale du projet auprès des acteurs locaux et institutionnels. Une expérience originale de pâturage par des ânes est en cours.

Cartographie des opérations :

Le site est localisé sur la cartographie C : Localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

Coût prévisionnel de l'action :

	Procédure	2011		2012		2013		2014		2015	
		Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût
Rédaction plan de gestion										15j à 500€ et 2j à 690€	8 880 €
Broyage/arrachage de restauration	Contrat N2000	8j à 250 € et 1j à 500€	2 500 €			1j à 500 €+ prestation	1 500 €			1j à 500 €+ prestation	1 500 €
Encadrement du pâturage		3j à 500 € et 1j à 690€	2 190 €	2j à 500€	1 000 €	2j à 500€	1 000 €	2j à 500€	1 000 €	2j à 500€	1 000 €
Suivi du pâturage		5j à 500€	2 500 €	3j à 500€	1 500 €	3j à 500€	1 500 €	3j à 500€	1 500 €	5j à 500€	2 500 €
Suivi de la végétation		4j à 500€	2 000 €			3j à 500€	1 500 €			5j à 500€	2 500 €
Fonctionnement	Montage contrat N2000	3j à 690€ et 1j à 500€	2 570 €								
		2j à 500€ et 2,5j à 690€	2 725 €	2j à 500€ et 1,5j à 690€	2 380 €	2j à 500€ et 1,5j à 690€	2 380 €	2j à 500€ et 1,5j à 690€	2 380 €	2j à 500€ et 1,5j à 690€	2 380 €
Frais généraux			700 €		700 €		700 €		700 €		700 €
TOTAL par année			15 185 €		5 580 €		8 580 €		5 580 €		19 460 €
TOTAL (avec crédits Etat)	54 385 €										
TOTAL (sans crédits Etat)	44 815 €										
TOTAL (crédits Etat)	9 570 €										

Plan de Financement prévisionnel annuel

	2011		2012		2013		2014		2015		TOTAL
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Région Rhône-Alpes	7 569 €	60	2 748 €	60	3 648 €	60	2 748 €	60	10 176 €	60	26 889 €
Conseil Général de l'Ain	5 046 €	40	1 832 €	40	2 432 €	40	1 832 €	40	6 784 €	40	17 926 €
											44 815 €
Etat (FEADER)	2 570 €	100									2 570 €
Etat (Contrat N2000)			1 000 €	100	2 500 €	100	1 000 €	100	2 500 €	100	7 000 €
											9 570 €

Code action

Révision et mise en œuvre du plan de gestion du marais d'Archine

A.11-01

(Brens et Peyrieu 01)

Maîtrise d'ouvrage :

Conservatoire Rhône-Alpes des espaces Naturels (CREN)

Référence Objectif transversal :

Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces

Contexte :

Le marais d'Archine est un marais alluvial lié au Rhône. Son fonctionnement était fortement lié aux crues du Rhône. Aujourd'hui partagé entre une propriété CNR et des propriétés privées, le marais est intégré au site Natura 2000 S8. Un premier plan de gestion a été rédigé par le CREN. En 2010, une étude hydrologique a mis en évidence le manque d'eau dans le marais et proposé 4 scénarios de gestion.

Objectif :

Poursuivre la préservation d'un site naturel emblématique du territoire en conciliant l'ensemble des usages locaux

Description de l'action :

Rédiger le nouveau plan de gestion en tenant du choix du comité de pilotage quant au scénario de gestion du site. Puis mettre en application le choix réalisé et animer localement la démarche de gestion auprès des partenaires et usagers. Des travaux plus ou moins importants de restauration hydraulique pourront être entrepris : curage partiel du marais, étanchéification du fond du chenal d'amenée d'eau...

Cartographie des opérations :

Le site est localisé sur la cartographie C : Localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

Coût prévisionnel de l'action :

	Procédure	2011		2012		2013		2014		2015	
		Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût	Nbre jours	Coût
Rédaction du plan de gestion		15j à 500€ et 4j à 690€	10 260,00 €								
Travaux de restauration	Contrat N2000				10 000,00 €		10 000,00 €		5 000,00 €		5 000,00 €
Suivis scientifiques (à définir en 2011)					1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €		6 000,00 €
Fonctionnement	Montage contrat N2000			6j à 690€ et 2j à 500€	5 140,00 €						
		2,5j à 690€ et 1,5j à 500€	2 475,00 €	2,5j à 690€ et 1,5j à 500€	2 475,00 €	2,5j à 690€ et 1,5j à 500€	2 475,00 €	2,5j à 690€ et 1,5j à 500€	2 475,00 €	2,5j à 690€ et 1,5j à 500€	2 475,00 €
Frais généraux			550,00 €		550,00 €		550,00 €		550,00 €		550,00 €
TOTAL par année			13 285,00 €		19 165,00 €		14 025,00 €		9 025,00 €		14 025,00 €
TOTAL (avec crédits Etat)							69 525,00 €				
TOTAL (sans crédits Etat)							34 385,00 €				
TOTAL (crédits Etat)							35 140,00 €				

Plan de Financement prévisionnel

	2011		2012		2013		2014		2015		TOTAL
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Agence de l'eau	6 642,50 €	50	2 012,50 €	50	2 012,50 €	50	2 012,50 €	50	4 82,50 €	50	17 192,50 €
CNR	2 657,00 €	20	805,00 €	20	805,00 €	20	805,00 €	20	1 805,00 €	20	6 877,00 €
Région Rhône-Alpes	2 657,00 €	20	1 207,50 €	30	1 207,50 €	30	1 207,50 €	30	2 077,50 €	30	8 987,00 €
Conseil Général de l'Ain	1 328,50 €	10									1 328,50 €
											34 385,00 €
Etat (FEADER)			5 140,00 €	100							5 140,00 €
Etat (Contrat N2000)			10 000,00 €	100	10 000,00 €	100	5 000,00 €	100	5 000,00 €	100	30 000,00 €
											35 140,00 €

VOLET ZONES HUMIDES, MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Code action

Révision et mise en œuvre du plan de gestion de l' Espace Fier Nature

A.12-73

(Motz 73)

Maîtrise d'ouvrage :

Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie

Référence Objectif transversal :

Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Conforter la gestion de sites patrimoniaux

Contexte (document de cadrage, dispositions réglementaires ...) :

L'Espace Fier Nature, inclus au site Natura 2000 S8, a fait l'objet d'un plan de gestion en 1999, non mis en œuvre faute de maîtrise foncière de la partie appartenant à la CNR. Il s'agit d'une plateforme composée de matériaux graveleux et marneux, constituant une mosaïque d'habitats secs ou battants, parfois en eau. En partie occupée par des aménagements de loisirs - découverte (itinéraire rollers, sentier pédagogique) et de stockage de matériaux, il n'en conserve pas moins un intérêt faunistique et floristique.

Objectif :

Des plantations de peupliers sont à exploiter (environ 150 arbres) ; un embroussaillage modéré demandera un broyage de départ (ménageant une haie aux abords des itinéraires fréquentés) puis des opérations pluriannuelles d'entretien.

Description de l'action :

Rédiger le plan de gestion en tenant compte des autres usages socio-économiques.
Mettre en application ce plan et animer localement la démarche de gestion auprès des partenaires et usagers.

Cartographie des opérations :

Le site est localisé sur la cartographie C : Localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

VOLET A. ZONES HUMIDES, MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Code action
A.13-38

Révision et mise en œuvre du Plan de gestion de l'espace alluvial « lône et boisements de Saint-Didier »
Aoste - 38

Maîtrise d'ouvrage : SHR

Partenaires techniques et acteurs locaux : Commune de Aoste, Association Nature Nord Isère Lo Parvi, AVENIR, Fédération de pêche 38, ONEMA, CNR, Conseil Général de l'Isère

Référence Objectif transversal :

Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Conforter la gestion des sites patrimoniaux

Contexte :

En 2005, dans le cadre de sa politique Espace Naturel Sensible, le Conseil Général de l'Isère a fait réaliser un premier plan de gestion du secteur intégrant la lône de Saint-Didier, les boisements alluviaux, l'étang de Dompierre, l'étang de la Mouille et le secteur de la confluence Guiers-Rhône. La municipalité en place à l'époque n'a pas donné une suite favorable au projet.

Aujourd'hui la municipalité d'Aoste souhaite poursuivre la restauration de ce secteur, limité à la lône de Saint-Didier et à son complexe de boisements à proximité ; la confluence Guiers-Rhône étant intégré au projet global de Contrat de rivière porté par le SIAGA, l'étang de Dompierre ayant récemment fait l'objet de mesures compensatoires portées par la Communautés de Communes Vallons du Guiers, et l'étang de la Mouille étant intégré à l'action A.6-T du présent Plan d'actions en faveur de la Biodiversité (Etude de hiérarchisation et de gestion des plans d'eau à vocation écologique du Haut-Rhône).

L'ensemble du périmètre concerné ici (lône de Saint-Didier et boisements) est une propriété communale. La lône de Saint-Didier qui constitue un site où la demande sociale est importante est d'une qualité écologique médiocre liée à son important envasement, le non-renouvellement de son eau et une gestion halieutique passée qui a contribué à l'enrichissement du site et à la disparition des végétaux aquatiques. Dans un objectif de restauration écologique du site, la commune est favorable au changement de statut de la lône (aujourd'hui considérée comme une eau close et gérée par la commune) ; celle-ci passera en eau libre et dans le domaine public de la pêche.

Objectif (source Plan de gestion ENS Confluence Guiers-Rhône - 2005):

- Réhabiliter la lône de Saint-Didier notamment en améliorant son fonctionnement hydrologique, en limitant les espèces piscicoles indésirables, en restaurant des portions de berges, en organisant l'activité de pêche, en garantissant le respect de la réglementation,
- Préserver et réhabiliter les boisements, notamment en adaptant la gestion forestière et en diversifiant les espèces,
- Améliorer la qualité d'ensemble du site
- Réorienter les usages, gérer la fréquentation et l'accueil
- Sensibiliser les visiteurs à la vocation écologique du site
- Approfondir la connaissance scientifique et suivre les actions de requalification

Description de l'action :

- Acquisition de connaissance sur le fonctionnement hydrologique de la lône (apport du bassin versant, relation avec la nappe, connexion au Rhône)
- Gestion du peuplement halieutique (pêche au filet pour capturer les espèces indésirables et portant atteinte à la restauration écologique du site : amours blancs, poissons chats...)
- Elaboration et mise en œuvre du projet détaillé et chiffré de restauration incluant le réaménagement des portions de berges, l'amélioration du fonctionnement hydrologique de la lône de Saint-Didier, le désenvasement, la gestion des boisements communaux et les modalités d'entretiens

- Travaux de restauration écologique et entretien de l'ensemble du site
- Suivi de l'évolution des habitats naturels et des espèces
- Communication et sensibilisation
- Coordination technique des travaux
- Coordination générale de l'opération

Cartographie des opérations :

La Lône de Saint-Didier est localisée sur la cartographie C : Localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

Coût détaillé de l'action et calendrier de réalisation

	2011	2012	2013	2014	2015
Etude du fonctionnement hydrologique (prestation)		5 000 €			
Elaboration du cahier des charges et suivi de l'Etude		2 400 €			
Gestion du peuplement halieutique					
Pêche au filet (prestation)			5 000 €	5 000 €	
Elaboration et mise en œuvre du projet détaillé et chiffré de restauration écologique (dont réaménagement des berges, fonctionnalités hydrauliques, curage, boisements communaux, modalités d'entretien, gestion de la fréquentation ...)		2 100 €	9 300 €		
Travaux d'amélioration de la connexion au fleuve				10 000 €	
Travaux de curage				25 000 €	
Travaux de réaménagement des berges				4 000 €	
Suivi des espèces faunistiques et floristiques		2 400 €		3 300 €	
Communication / sensibilisation				1 200 €	1 200 €
Coordination technique des études / travaux			600 €	4 500 €	1 800 €
Coordination générale		900 €	1 800 €	1 800 €	1 350 €
TOTAL		12 800 €	16 700 €	54 800 €	4 350 €
TOTAL sur 5 ans				88 650 €	

Plan de Financement

	2011		2012		2013		2014		2015	
Région Rhône-Alpes			20%	2 560 €	20%	3 340 €	15%	8 220 €	15%	653 €
Agence de l'Eau RMC			50%	6 400 €	50%	8 350 €	50%	27 400 €	50%	2 175 €
CNR			15%	1 920 €	15%	2 505 €	15%	8 220 €	15%	653 €
Commune d'Aoste			10%	1 280 €	10%	1 670 €	15%	8 220 €	10%	435 €
SHR			5%	640 €	5%	835 €	5%	2 740 €	10%	435 €
TOTAL			100%	12 800 €	100%	16 700 €	100%	54 800 €	100%	4 350 €
TOTAL sur 5 ans						88 650 €				

VOLET A. ZONES HUMIDES, MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Code action
A.14-73

Restauration écologique du Marais des Lagneux
Commune de Yenne (73)

Maître d'ouvrage : Commune de Yenne

Partenaires techniques : Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie, CNR

Référence Objectif transversal :

Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Conforter la gestion des sites patrimoniaux

Contexte :

Le projet d'aménagement écologique se situe dans la vallée alluviale du Rhône, en rive gauche du fleuve, sur la commune de Yenne dans le marais des Lagneux au lieu dit Le Vernet.

L'objectif de ce projet d'aménagement est double : écologique avec une composante ornithologique marquée et pédagogique.

Le projet de création de plan d'eau est bâti sur la volonté de restaurer les fonctionnalités écologiques du marais des Lagneux et de retrouver des habitats favorables à de nombreuses espèces à forts enjeux de conservation. Ce projet est en cohérence avec les enjeux de conservation visés par les sites NATURA2000 FR8201770 (sur lequel il prend place) et FR8201771 (adjacent).

En terme de milieu, le projet vise à déboucher sur une mosaïque d'habitats diversifiée, attractive et fonctionnelle du point de vue écologique :

- Milieux humides de type marais calcaire ;
- Eaux stagnantes de faible profondeur ;
- Vasières et zones humides peu végétalisées ;
- Zone pélagique du plan d'eau.

Cette zone est longée par la véloroute du Léman à la mer, un observatoire de faune sera installé à destination des habitants et des visiteurs.

Objectif :

- Restauration écologique du Marais des Lagneux visant la recréation d'habitats naturels diversifiés afin de réhabiliter la fonctionnalité du site et augmenter son attractivité pour les espèces animales et végétales
- Permettre la sensibilisation par une ouverture du site au public et la mise en place d'une infrastructure d'accueil (observatoire ornithologique)

Description de l'action :

- Création du grand plan d'eau par décaissement du terrain jusqu'à une cote pouvant atteindre au maximum 225,1 avec utilisation des déblais pour la constitution des digues et du merlon où sera construit l'observatoire. Les digues permettent la création d'un deuxième plan d'eau (roselière aquatique) piloté par un ouvrage hydraulique de type déversoir. Les superficies maximales des deux parties en eau sont respectivement d'environ 5,4 hectares et 18,4 hectares pour la roselière aquatique amont et l'espace d'eau libre aval.
- Création de digues périphériques d'un linéaire de 780 m qui visent à contenir l'eau le long des chemins d'accès et jouer le rôle de déflecteur en cas de crue. Le volume de matériaux stocké dans ces 2 types de digues est de 21 300 m³
- Export des excédents de matériaux (20 000 m³) hors champ d'expansion des crues
- Création d'un observatoire de faune (31 000 m³)
- Renaturation du ruisseau de la Touvière sur 300 m linéaire

Cartographie des opérations :

Le site du Marais des Lagneux est localisé sur la cartographie C : Localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

Coût prévisionnel de l'action :

Le coût total du projet est estimé à : 845 000 € HT soit 1 010 620 € TTC

Plan de financement :

Année 2012		
FINANCEURS	Participation	% TTC
<i>FEDER</i>	404 248 €	40
<i>AERMC</i>	323 398,40 €	32
<i>CNR</i>	49 520,38 €	4,9
<i>Commune de Yenne</i>	233 453,22 €	23,1
TOTAL	1 010 620 €	100%

VOLET A. ZONES HUMIDES, MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Code action
A.15-T

Réhabilitation écologique des casiers d'emprunts de la Malourdie
Action territoire (01/73)

Maître d'ouvrage : Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie

Partenaires techniques : CNR, SHR, Conservatoire Régional des Espaces Naturels Rhône-Alpes

Référence Objectif transversal :

Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Conforter la gestion des sites patrimoniaux

Contexte :

Les casiers d'emprunts de la Malourdie sont situés dans le périmètre du site Natura 2000 S8 et dans celui de l'Arrêté Prefectoral de Protection de Biotope des îles du même nom. Le document d'objectif du site Natura 2000 S8 ainsi que le plan de gestion de l'APPB des îles de la Malourdie préconisent à leur égard une action de réhabilitation écologique dont la plus-value en terme de diversité biologique est majeure.

Le projet présenté ici est donc conforme aux exigences des deux documents précédents, et intègre également l'aspect des usages et de la fréquentation des casiers d'emprunts.

Le diagnostic de l'ensemble des 11 casiers d'emprunts existants, ainsi que l'étude de faisabilité et l'AVP complet du projet de réhabilitation de deux casiers a été réalisée et prise en charge financièrement en 2011 par la CNR (Direction de l'ingénierie) à la demande de la Direction Régionale de Belley. Les investigations piscicoles, les inventaires botaniques, avifaunistiques et odonatologiques réalisés dans le cadre de l'action A.6-T, viennent enrichir les éléments d'informations de l'étude CNR.

Ce projet a été mené en concertation avec le SHR, le CPNS, la fédération de pêche de l'Ain et les AAPPMA de Seyssel et Belley, afin de hiérarchiser les 11 casiers d'emprunts existants pour sélectionner les deux casiers à réhabiliter en fonction des résultats de l'analyse multi-critères.

Les deux casiers retenus dans ce projet de réhabilitation sont les casiers C8 et C9 (Cf. cartographie)

Objectifs :

- Réhabiliter des milieux artificiels, créés lors de l'extraction de granulats, en favorisant une morphologie accueillante et diversifiée pour la végétation humide et sa faune associée, et en recréant des corridors écologiques aquatiques
- Adapter les usages et la fréquentation

Description de l'action :

- Phase de conception du projet finalisé
- Etudes réglementaires
- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Travaux de réhabilitation

Principes généraux de conception

Type d'actions	Casier 8	Casier 9
Diversification de l'habitat aquatique et semi-aquatique	X	X
Diversification des berges	X	X
Végétalisation (zones humides et milieu terrestre)	X	X
Restauration des corridors biologiques		X
Lutte contre les plantes envahissantes terrestres	X	X

- Diversification de l'habitat aquatique et semi-aquatique :

Le principe de réhabilitation proposé est le remblai dans l'eau des matériaux déblayés sur site pour créer des hauts fonds de largeurs variables recréant différents habitats typiques des eaux stagnantes. Pour respecter les objectifs écologiques dédiés aux zones humides, la conception des formes tient compte des paramètres suivants :

- prescription de pentes douces pour obtenir des surfaces importantes avec un gradient de profondeur favorable aux différentes formations végétales visées
- obtenir une stabilité naturelle des matériaux mis en œuvre
- augmenter la diversité des habitats par la création de mares, fossés, points bas, merlons ...

- Diversification des berges :

Les propositions d'actions s'orientent vers des solutions consistant à modifier le tracé en plan rectiligne ainsi que le profil en travers des berges afin de les diversifier selon trois types de profils :

- profils verticaux : ce faciès à pente de berge raide et dépourvue de végétation (microfalaises meubles) sera particulièrement favorable pour l'avifaune (Martin-Pêcheur, Hirondelles de rivages, Guépriers d'Europe...)
- profils moyen : les pentes recherchées sont des pentes classiques (3/1 à 1/1) servant de transition entre les deux autres profils
- profil pente douce : les pentes recherchées seraient de l'ordre de 4/1 à 10/1 afin de favoriser l'implantation de la végétation semi-aquatique. Cela permet une extension de la zone humide créée par remblai.

- Végétalisation :

- reconstitution de milieux humides diversifiés : herbiers d'hydrophytes, roselières, mégaphorbiaies et saulaies en suivant les successions végétales naturelles
- ensemencements des talus remaniés des berges avec apport de terre végétale si besoin, paillage du sol

- Restauration des corridors biologiques :

L'aménagement du fleuve a favorisé la déconnexion du fleuve à ses annexes latérales. Le chenal de connexion du casier 9 est une ancienne lône (visible sur les cartes historiques de 1856 et les plans avant travaux). Le caractère plus mésotrophe de ce casier a orienté le projet vers le creusement du bras pour connecter le casier au fleuve. Les principaux gains écologiques sont les suivants :

- création d'un corridor aquatique, zone d'échanges entre un milieu lentique et un milieu courant (refuge piscicole lors des crues, frayère à brochets et cyprinidés d'eau calme)
- remise en eau d'un milieu « type bras mort » connecté au fleuve de façon permanente

- Lutte contre les plantes envahissantes terrestres :

Lors des terrassements en déblai-remblai, les matériaux comportant des racines de plantes envahissantes (Buddleia, Renouée et Solidage) seront utilisés pour créer les remblais aquatiques (hauts fonds) des casiers. Le fait d'immerger profondément ces matériaux contaminés empêchera leur reprise. Des précautions seront prises quand à la non dispersion sur les berges des casiers, des racines de végétaux.

Cartographie des opérations :

Les casiers d'emprunt C8 et C9 sont localisés sur la cartographie C : Localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

Coût détaillé de l'action :

Les études complémentaires nécessaires pour aboutir à l'avant-projet complet avant transfert de la maîtrise d'ouvrage du projet au CPNS, sont intégralement prises en charges financièrement par la CNR DR de Belley (montant estimatif de 13 200 €) et ne font pas l'objet de demandes de financement dans ce cadre.

Les montants présentés ici tiennent compte d'un aléa :

- de 15 % de façon à couvrir les études complémentaires au regard des inventaires naturalistes nécessaires une fois le périmètre définitif arrêté en phase Pro.
- de 10% pour les travaux

Phases	Désignation	2012	2013	
		C8 et C9	C8	C9
		Montant € HT	Montant € HT	
Phase de conception	PRO (3%)*	22 000 €		
Phase de réalisation	ACT (1%)*		8 250 €	
	DET (4%)*		27 500 €	
	VISA (1%)*		7 150 €	
	AOR (1%)*		3 300 €	
Etudes réglementaires	Dossier Loi sur l'Eau et notice d'incidence Natura 2000 ⁽¹⁾	20 000 €		
	Dossier(s) espèces(s) protégées (s) ⁽²⁾			
Etudes complémentaires	Inventaires faune / flore sur les lînes ⁽³⁾			
Aléa (15%)		13 230 €		
Travaux	Installations générales de chantier		30 000 €	40 000 €
	Terrassement		200 000 €	265 000 €
	Végétalisation		35 000 €	85 000 €
	Total par casier		265 000 €	390 000 €
sous-total € HT par année		55 230 €	701 200 €	
Total du projet € HT			756 430 €	
sous-total € TTC par année		66 055 €	838 635 €	
TOTAL DU PROJET € TTC			904 690 €	

* répartition par rapport au montant des travaux (%)

⁽¹⁾ Montant estimé sur la base des données actuellement disponibles (bibliographie)

⁽²⁾ Selon les résultats des inventaires réalisés

⁽³⁾ Compléments à réaliser une fois le périmètre du projet stabilisé

Plan de financement :

Financeurs	Dispositif financier	2012		2013	
		%	montant TTC	%	montant TTC
Agence de l'Eau RMC	Plan d'actions Biodiversité	50%	33 028 €	50%	419 318 €
CNR	Plan d'actions Biodiversité	50%	33 028 €	20%	167 727 €
Etat / FEADER	Contrat Natura 2000			30%	251 591 €
Total annuel € TTC		100%	66 055 €	100%	838 635 €
TOTAL PROJET € TTC			904 690 €		

VOLET ZONES HUMIDES, MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Code action
A.16-T

Accompagnement territorial en faveur de la préservation de la biodiversité
Action Territoire

Maîtrise d'ouvrage : CREN et CPNS

Partenaires techniques : SHR, toutes les collectivités du territoire, usagers

Référence Objectif transversal :

Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Accompagner les collectivités du territoire dans la restauration et la préservation de leur patrimoine naturel

Contexte (document de cadrage, dispositions réglementaires ...) :

La mission d'accompagnement des collectivités locales par les conservatoires en vue d'une appropriation de la préservation de leur patrimoine naturel est confiée par l'Agence, la Région et certains départements. Cette mission doit permettre que les collectivités prennent en main la préservation de la biodiversité sur leur territoire, y compris lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Il est demandé aux conservatoires d'inscrire sur la durée cette mission sur les territoires se dotant d'un plan pluriannuel du type « contrat de bassin » ou « contrat corridor » ou « contrat de biodiversité ».

Objectif :

Accompagner les collectivités du territoire du SHR dans la prise en compte de la biodiversité sur le territoire. Etre présent lors des démarches de planification liées à l'urbanisme, aux zones humides ou à tout autre enjeu en termes de patrimoine naturel.

Description de l'action :

- Incitation des collectivités à entreprendre de nouveaux projets sur leur territoire
- Répondre aux sollicitations des collectivités
- Accompagnement technique auprès des collectivités porteuses
- Veille à la bonne prise en compte des milieux naturels dans les documents de planification
- Apporter une aide à la décision

Coût prévisionnel de l'action :

		2011		2012		2013		2014		2015	
				Nb de j	Coût	Nb de j	Coût	Nb de j	Coût	Nb de j	Coût
Accompagnement auprès des collectivités	CPNS			5	3 050 €	5	3 050 €	10	6 100 €	10	6 100 €
	CREN			5	3 450 €	5	3 450 €	10	6 900 €	10	6 900 €
Frais généraux	CPNS				150 €		150 €		300 €		300 €
	CREN				150 €		150 €		300 €		300 €
Total par année					6 800 €		6 800 €		13 600 €		13 600 €
TOTAL							40 800 €				

Plan de financement :

Pour l'Ain

	2011	2012	2013	2014	2015
Région Rhône-Alpes		30% 1 080 €	30% 1 080 €	30% 2 160 €	30% 2 160 €
Agence de l'Eau RMC		50% 1 800 €	50% 1 800 €	50% 3 600 €	50% 3 600 €
Conseil Général de l'Ain		20% 720 €	20% 720 €	20% 1 440 €	20% 1 440 €
Total annuel		100% 3 600 €	100% 3 600 €	100% 7 200 €	100% 7 200 €
TOTAL					21 600 €

Pour la Savoie

	2011	2012	2013	2014	2015
Région Rhône-Alpes		30% 960 €	30% 960 €	30% 1 920 €	30% 1 920 €
Agence de l'Eau RMC		50% 1 600 €	50% 1 600 €	50% 3 200 €	50% 3 200 €
Conseil Général de la Savoie		20% 640 €	20% 640 €	20% 1 280 €	20% 1 280 €
Total annuel		100% 3 200 €	100% 3 200 €	100% 6 400 €	100% 6 400 €
TOTAL					19 200 €

VOLET A. ZONES HUMIDES, MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Code action
A.17-01

Mise en œuvre d'actions de protection sur les sites majeurs à enjeux Chiroptères du territoire et prospections complémentaires
Communes de Virignin (01), Culoz (01), Saint-Champ (01)

Maître d'ouvrage :
CORA Faune Sauvage

Référence Objectif transversal :

Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Conforter la gestion des sites patrimoniaux

Contexte :

Cette action répond au Plan National de restauration des Chiroptères de France métropolitaine 2008-2013. Sur le territoire du Haut-Rhône Le CORA faune Sauvage a identifié trois sites de référence pour le département de l'Ain. Il s'agit de :

- Pierre-Châtel (Virignin-01) : grottes en hiver et bâtiment en été avec une colonie de Murins à oreilles échancrées
- la Sabla (Culoz-01) : carrière souterraine en hiver, bâtiment en été avec une colonie de reproduction de Grand Rhinolophe, de Murins à oreilles échancrées, et parfois quelques Rhinolophes euryales
- la mine de Saint-Champ (01) : hibernation de Petit Rhinolophe, et colonie de reproduction de Murin de Daubenton en été.

Toutes les espèces de chiroptères sont protégées au niveau national, et les espèces citées ci-dessus bénéficient également d'un statut au niveau européen Directive Habitats-Faune-Flore (DH) et sur la Liste Rouge National (LRN):

- Murin à oreilles échancrées : DH (annexe II et IV) et LRN espèce vulnérable
- Grand Rhinolophe: DH (annexe II et IV) et LRN espèce vulnérable
- Petit Rhinolophe : DH (annexe II et IV) et LRN espèce vulnérable
- Rhinolophe euryale: DH (annexe II et IV) et LRN espèce vulnérable
- Murin de Daubenton : DH (annexe IV) et LRN espèce à surveiller

Objectif :

- Protéger les sites d'hivernation et les sites de reproduction des chiroptères sur le territoire du Haut-Rhône
- Mieux connaître les interactions entre les sites de reproduction et les territoires de chasse

Description de l'action :

La protection des sites par la sécurisation des accès nécessite au préalable une concertation avec les propriétaires des sites identifiés. Sur les trois sites majeurs, Pierre-Châtel est celui dont la concertation avec les propriétaires est la plus avancée et aboutie à ce jour avec accord du propriétaire pour la sécurisation de l'accès.

- Concertation avec les propriétaires des sites (Pierre-Châtel en 2011, Sabla et Saint-Champ en 2014)
- Travaux de sécurisation des accès (Pierre-Châtel en 2011, Sabla et Saint-Champ en 2014)
- Enquête et prospection pour recherche et identification de nouveaux sites à enjeux (2011 et 2014)
- Connaissance des interactions en site de reproduction connus et territoire de chasse (2011 et 2014)

Cartographie des opérations :

Les trois sites identifiés sont localisés sur la cartographie C : localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

Coût détaillé de l'action

	2011	2012	2013	2014	2015
Concertation / sensibilisation					
Pierre-Châtel		800 €			
Sabla				1 200 €	
Saint-Champ				1 200 €	
Sécurisation et protection des sites					
Pierre-Châtel		4 000 €			
Sabla				2 000 €	
Saint-Champ				6 000 €	
Connaissance site de reproduction / territoire de chasse		2 400 €		2 400 €	
Enquête / prospection de nouveaux sites		4 800 €		4 800 €	
Total annuel		12 000 €		17 600 €	
Total sur 5 ans		29 600 €			

Plan de financement

	2011	2012	2013	2014	2015
Région Rhône-Alpes		40% 4 800 €		40% 7 040 €	
Conseil général de l'Ain		20% 2 400 €		20% 3 520 €	
DREAL		40% 4 800 €		40% 7 040 €	
Total annuel		100% 12 000 €		100% 17 600 €	
Total sur 5 ans		29 600 €			

VOLET A. ZONES HUMIDES, MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Code action A.18-T	Prospection et suivi des points de marquage préférentiel de la Loutre Action territoire
------------------------------	---

Maître d'ouvrage : SHR

Partenaires techniques : CORA Faune Sauvage (Groupe Régional Loutre), Catiche production

Référence Objectif transversal :

Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Améliorer les connaissances du statut des espèces patrimoniales

Contexte :

La loutre d'Europe est une espèce protégée au niveau national depuis 1972 et est inscrite en annexe II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore. Elle bénéficie d'un plan d'action au niveau national 2010-2015 avec une déclinaison au niveau régional mise en œuvre par le « réseau loutre » en Rhône-Alpes, dont la coordination a été confiée conjointement au CORA et à la SFPEM.

Lors de la phase d'étude préalable, un bilan a été réalisé en 2010 avec l'appui technique de Christian BOUCHARDY et Yves BOULADE. (cf fiche V.4)

Objectif :

- Suivre le statut de l'espèce sur le territoire au cours du temps en partenariat et relais du groupe régional Loutre piloté par le CORA Faune Sauvage
- Identifier les points de blocage de dispersion de l'espèce sur le bassin
- Informer et sensibiliser les riverains sur les caractéristiques de l'espèce

Description de l'action :

Prospection des points de marquage préférentiels de l'espèce en appui et partenariat avec le CORA
 Identification des points de blocage de dispersion de l'espèce sur le bassin
 Enquête pêcheur / relais fédération de pêche

Cartographie des opérations :

Les points de marquage préférentiels prospectés en phase d'étude préalable sont localisés sur la cartographie A. De nouveaux points potentiels de marquage de l'espèce seront également identifiés et prospectés.

Coût détaillé de l'action

	2011	2012	2013	2014	2015
Prospection des points de marquage préférentiels					1800 €
Identification des points de blocage de dispersion				900 €	
Enquête pêcheur / relais Fédération Pêche / CORA				900 €	
Réédition et diffusion de documents pédagogiques				1000 €	
Total annuel				2800 €	1800 €
Total sur 5 ans	4600 €				

Plan de financement

	2014		2015	
Région Rhône-Alpes	40 %	1120 €	40 %	720 €
CNR	20 %	560 €	20 %	360 €
DREAL	20 %	560 €	20 %	360 €
SHR	20 %	560 €	20 %	360 €
Total annuel	100 %	2800 €	100 %	1800 €

VOLET A. ZONES HUMIDES, MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Code action A.19-T	Compléments d'inventaires des populations de sonneurs à ventre jaune et hiérarchisation des sites Action territoire
------------------------------	---

Maître d'ouvrage : CORA Partenaires techniques : Vincent RIVIERE (chef du pôle herpétologie / Ecomed)
--

Référence Objectif transversal : Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration : Améliorer les connaissances du statut des espèces patrimoniales

Contexte: Le Sonneur à ventre jaune, espèce protégée au niveau national, est également une espèce d'intérêt communautaire (annexe II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore). Elle est inscrite comme espèce vulnérable sur la liste rouge nationale et départementale pour l'Isère. Dans ce département, le Sonneur à ventre jaune fait l'objet d'un plan d'actions pour améliorer les connaissances sur sa répartition dans un objectif de préservation. Sur le territoire du Haut-Rhône, où son habitat est fortement représenté (ornière en boisements alluviaux notamment), cette espèce n'a jamais fait l'objet d'un échantillonnage représentatif des effectifs de population.

Objectif : - Améliorer les connaissances sur cette espèce patrimoniale et protégée en terme de répartition, d'habitats occupés et d'effectifs sur le territoire du Haut-Rhône - Hiérarchiser les sites à enjeux majeurs et proposer un plan d'actions locales.

Description de l'action : - Prospection et échantillonnage représentatif des populations de Sonneur à ventre jaune sur le territoire sur la base d'un protocole de prospection et d'échantillonnage mis en œuvre sur l'ensemble du territoire en 2011 et en 2014. Cette action est en lien étroit avec l'action B.8-T qui concerne la caractérisation des boisements naturels et artificiels du Haut-Rhône, dont les données de prospections seront systématiquement intégrées. - Hiérarchisation des sites à enjeux majeurs et proposition d'un plan d'actions locales
--

Coût détaillé de l'action

	2011	2012	2013	2014	2015
Echantillonnage (accompagnement méthodologique, encadrement et prospections)		20 250 €			
Hiérarchisation / plan d'actions locales			4 800 €		
Total annuel		20 250 €	4 800 €		
Total sur 5 ans		25 050 €			

Plan de financement

	2011	2012	2013	2014	2015
Région Rhône-Alpes		40% 8 100 €	40% 1 920 €		
DREAL		40% 8 100 €	40% 1 920 €		
Conseil général de l'Isère		10% 2 025 €	10% 480 €		
Conseil général de l'Ain		10% 2 025 €	10% 480 €		
Total annuel		100% 20 250 €	100% 4 800 €		
Total sur 5 ans		25 050 €			

VOLET A. ZONES HUMIDES, MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Code action
A.20-T

Suivi de l'évolution et préservation des populations d'*Anisus vorticulus*
Action Territoire

Maître d'ouvrage : Syndicat du Haut-Rhône

Partenaire technique : Laboratoire d'Ecologie et de Biologie Aquatique - Université de Genève

Référence Objectif transversal :

Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Améliorer les connaissances du statut des espèces patrimoniales

Contexte :

Anisus vorticulus est une espèce inscrite en annexes II et IV de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore depuis 2004. L'annexe II précise que la préservation de l'espèce nécessite la mise en place de zone spéciale de conservation et l'annexe IV indique la protection stricte de l'espèce.

Depuis 1980, la présence de l'espèce a été confirmée sur 11 sites sur 43 prospectés sur le Haut-Rhône français.

9 sites se situent dans le secteur de Brégnier-Cordon (01) et des Avenières (38).

4 de ces sites sont actuellement intégré au suivi scientifique du Plan de Réhabilitation du Haut-Rhône (PR10) jusqu'en 2013 ; 3 autres ont font l'objet d'un travail de recherche de Master par l'université de Genève en 2010.

Le Haut-Rhône constitue donc un site d'importance exceptionnelle et majeure à l'échelle européenne et nationale pour la conservation à long terme de cette espèce considérée comme menacée.

Objectif :

- Garantir la préservation des lînes « sensibles » abritant l'espèce patrimoniale *Anisus vorticulus*, par un travail de sensibilisation et d'animation auprès des propriétaires afin d'adapter les modalités de gestion des boisements situés en bordure des sites

- Assurer un suivi scientifique à long terme des sites orphelins, des sites ayant fait l'objet de dégradation et une poursuite au-delà de 2012 du suivi scientifique des sites témoins, pour évaluer les fluctuations naturelles de l'espèce et ses capacités de résilience.

Description de l'action :

- Sensibilisation, animation pour garantir la préservation des populations d' *Anisus vorticulus*


Il s'agit de garantir la préservation des lînes abritant l'espèce patrimoniale *Anisus vorticulus* par la sensibilisation, l'information des propriétaires des sites eux-mêmes ou exploitant en périphérie. L'objectif est d'établir une concertation sur les modalités de gestion des lînes elles-mêmes ou des boisements en périphérie, pour aboutir à un conventionnement ou si le contexte est favorable à une acquisition des sites par les collectivités ou associations conservatoires. Les sites concernés sont la lîne de Rossillon et la Vieille lîne (Brégnier-Cordon-01), la lîne des Nappes (Les Avenières-38), l'Eau Morte (Les Avenières-38), et la lîne de La Plaine (Saint-Benoît -01).

- Prospections et suivi sur les sites où l'espèce est connue mais n'entrant pas dans un dispositif actuel de suivi :

- lîne de Rossillon et lîne de la Plaine (à compter de 2013)
- l'Eau Morte, lîne des Nappes, Creux de Bleu, Morte de Glandieu, Morte de Brégnier-Cordon, Vieille lîne (à compter de 2011)

Tableau récapitulatif prévisionnel :

nom du site	nature de l'action	2011	2012	2013	2014	2015
Lônes des Nappes	Information, sensibilisation et adaptation des modalités de gestion	x	x		x	
	Suivi des populations <i>Anisus vorticulus</i>		x		x	
Morte de Glandieu	Suivi des populations <i>Anisus vorticulus</i>		x			
Morte de Brégnier-Cordon	Information, sensibilisation et adaptation des modalités de gestion		x		x	
	Suivi des populations <i>Anisus vorticulus</i>	x				
Creux de Bleu	Suivi des populations <i>Anisus vorticulus</i>		x			
Vieille Lône	Information, sensibilisation et adaptation des modalités de gestion	x	x		x	
	Suivi des populations <i>Anisus vorticulus</i>		x		x	
Lône de Rossillon	Information, sensibilisation et adaptation des modalités de gestion	x	x		x	
	Suivi des populations <i>Anisus vorticulus</i>		x		x	
Lône de la Plaine	Information, sensibilisation et adaptation des modalités de gestion	x	x		x	
	Suivi des populations <i>Anisus vorticulus</i>		x		x	
Eau Morte	Information, sensibilisation et adaptation des modalités de gestion		x		x	
	Suivi des populations <i>Anisus vorticulus</i>	x				

 suivi dans le cadre du PR10

Cartographie des opérations :

Les sites concernés par le suivi des populations d'*Anisus vorticulus* sont localisés sur la cartographie C : localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

Coût détaillé de l'action :

Nature de l'action	2011	2012	2013	2014	2015
Information, sensibilisation, adaptation des modalités de gestion	900 €	900 €		900 €	
Suivi des populations <i>Anisus vorticulus</i> (Prospection de terrain, dépouillements, rédaction rapport de synthèse des résultats)	6 800 €	8 000 €		8 300 €	
Hierarchisation et coordination de la mise en œuvre		450 €		450 €	
Total annuel	7 700 €	9 350 €		9 650 €	
Total sur 5 ans	26 700 €				

Plan de financement :

	2011		2012		2013	2014		2015
Région Rhône-Alpes	40%	3 080 €	40%	3 740 €		40%	3 860 €	
Conseil général Isère			10%	935 €		10%	965 €	
Conseil général Ain			10%	935 €		10%	965 €	
DREAL	20%	1 540 €	20%	1 870 €		20%	1 930 €	
CNR	20%	1 540 €	10%	935 €		10%	965 €	
SHR	20%	1 540 €	10%	935 €		10%	965 €	
Total annuel	100%	7 700 €	100%	9 350 €		100%	9 650 €	
Total sur 5 ans	26 700 €							

VOLET A. ZONES HUMIDES, MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Code action
A.21-T

Amélioration des connaissances sur les espèces patrimoniales d'odonates
Action territoire

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat du Haut-Rhône (SHR)

Partenaires techniques : Groupe de Recherche et de Protection des Libellules « Sympétrum »

Référence Objectif transversal :

Préserver, restaurer et gérer les zones humides, les milieux naturels et leurs espèces

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Améliorer les connaissances du statut des espèces patrimoniales

Contexte :

Les espèces et groupe d'espèce ciblés dans le cadre de cette action sont remarquables pour le territoire du Haut-Rhône au regard de leur statut de protection au niveau européen, national et régional, par leur degré de rareté et la fragilité de leur habitat.

L'Atlas illustré des Libellules de la région Rhône-Alpes a permis de dresser l'état des lieux de la connaissance des espèces présentes et leur répartition. Il en ressort un besoin pour certaines espèces d'acquisition de données complémentaires pour connaître l'évolution des populations. (cf. fiche V.3)

	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale
<i>Leucorrhinia albifrons</i>	An. II et IV	oui	En danger	En grave danger
<i>Gomphus flavipes</i>	An. IV	oui	En danger	Disparue
<i>Coenagrion mercuriale</i>	An. II	oui	Quasi menacée	LOR : Indicateur
<i>Sympetrum depressiusculum</i>			Propo. En danger	LOR : Rare

Ces espèces sont concernées par le Plan d'Actions National en faveur des odonates et par le SONEP (Suivi Odonatologique National des Espèces Prioritaires) mis en place par la Société Française d'odonatologie.

Objectif :

Acquérir davantage de connaissances sur la répartition et l'évolution des populations des espèces et groupes d'espèces cibles, rares et protégées sur le territoire du Haut-Rhône, pour à terme, mettre en place au regard des résultats, des mesures de préservation de leurs habitats naturels.

Description de l'action :

Cette action concerne 5 opérations distinctes présentées de façon détaillée ci-après :

1. Recherche de la Leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*)
2. Expertise odonates des gomphidés du Rhône et potentialités de présence du Gomphe à pattes jaunes (*Gomphus flavipes*)
3. Cartographie des habitats à Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et des discontinuités existantes par la méthode d'écométrie
4. Estimation des populations et localisation du Sympétrum déprimé (*Sympetrum depressiusculum*)
5. Elaboration d'une liste commentée des espèces du territoire année n et bilan à 5 ans (n+5)

L'élaboration de documents d'information et de sensibilisation à destination des élus, collectivités et du grand public est incluse dans le volet C du Plan d'Actions. (cf. action C.6-T)

1. Recherche de la Leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*)

- Prospections de terrains ciblés sur les îles de la Malourdie : capture et identification des adultes, recherche et détermination d'exuvies

2. Expertise odonates des gomphidés du Rhône et potentialités de présence du Gomphe à pattes jaunes (*Gomphus flavipes*)

Les immatures du genre *Gomphus* sont bien connus pour s'éloigner de leur habitat larvaire pendant la phase de maturation sexuelle. Les adultes peuvent être contactés en vol pendant la phase de reproduction, néanmoins les acquisitions de connaissances pour déterminer le statut des populations de ces espèces sur les sites doivent se faire par la recherche et la détermination des exuvies. Ces dernières sont souvent découvertes sur des berges très pentues ou verticales, sur des supports variés (racines, touffes d'herbes, rochers...) à une hauteur qui dépasse rarement 30 cm.

Cette opération va donc se dérouler en deux temps :

- Prospections en canoë pour recherche et prélèvement d'exuvies (sous forme d'événementiels avec personnels bénévoles et encadrant prestataire canoë)
- Détermination des exuvies par les experts du groupe Sympétrum

3. Cartographie des habitats à Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et des discontinuités existantes par la méthode d'écométrie :

Objectif de la sous-action : confirmer la pérennité des sites où l'espèce est connue, découvrir de nouveaux et identifier des sites potentiels d'accueil afin de suivre l'évolution de l'espèce au cours du temps. L'objectif à long terme est la conservation durable de l'espèce et l'élaboration d'un plan d'action sur le territoire au regard des résultats.

La conservation de l'espèce passe par celle d'un réseau de populations interconnectées qui favorisent leurs effectifs. Un noyau de populations éparpillées est une garantie de la bonne conservation de l'espèce, et les stations diversifiées dans le paysage en sont une bonne représentation.

Méthode d'écométrie:

Il s'agit de la mesure des potentialités écologiques de présence d'une espèce donnée. Pour chacun des filtres de diagnostic, les trois premiers degrés de potentialités sont examinés indépendamment d'un filtre à l'autre.

Le critère (filtre) qui possède le degré le plus fort va déterminer le statut du site, c'est-à-dire la potentialité de présence de l'espèce.

- Cinq degré de l'écomètre (couleur pour la cartographie) :
 1. Potentiel écologique existant, mais faible (jaune)
 2. Potentiel écologique existant, fort (orange)
 3. Potentiel écologique très fort, la présence de l'espèce est probable (rouge)
 4. Présence avérée de l'espèce, pérennité non démontrée (bleu)
 5. Présence avérée d'une population pérenne de l'espèce (noir)
- Filtres écométriques:
 - Taille du cours d'eau
 - Luminosité
 - Végétation aquatique
 - Présence connue de populations voisines
 - Dynamisme hydrologique du site
 - Températures de l'eau

Mise en oeuvre :

- cartographie préliminaire sur Mapinfo pour déterminer à partir des photos aériennes et des cartes IGN les sites où il serait possible de trouver l'agrion de mercure, en fonction des cours d'eau présents, leur largeur, leur luminosité (présence ou absence d'arbres le long des cours d'eau visible sur les photos aériennes) et des sites connus.

- vérification sur le terrain de la cartographie préliminaire, mise en évidence de sites complémentaires (fossés et résurgences, sites où *Potamogeton coloratus* est connu...) et application des filtres de diagnostic.

- prospection de terrain pour confirmer la présence ou potentialité de présence de l'espèce.

- Technique de capture - identification - relâché sur les adultes
- indice d'autochtonie de la population sur la station
- recherche et détermination d'exuvies pour certifier la reproduction

4. Estimation des populations et localisation du Sympétrum déprimé (*Sympetrum depressiusculum*) :
- Prospections de terrains ciblés sur les sites où l'espèce a déjà été contactée et sur les sites potentiels de même nature : capture et identification des adultes, recherche et détermination d'exuvies
5. Elaboration d'une liste commentée des espèces du territoire année n et bilan à 5 ans (n+5)
- Synthèse des données existantes en année n
 - Bilan en année n+5

Coût détaillé de l'action :

	2011	2012	2013	2014	2015
Recherche de la Leucorrhine à front blanc (<i>Leucorrhinia albifrons</i>)		400 €	400 €	400 €	400 €
Expertise des gomphidés du Rhône et potentialités de présence du Gomphe à pattes jaunes (<i>Gomphus flavipes</i>) :					
Prospections en canoë (recherche et prélèvement d'exuvies) sous forme d'évènementiels (4 jours/an)		1 900 €		1 900 €	
Prestataire canoë (location + guide)		1 800 €		1 800 €	
Cartographie des habitats à Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) et des discontinuités existantes (méthode d'écométrie)					
Cartographie préliminaire et mise en œuvre du protocole	1 000 €	2 000 €			
Expertise de terrain		1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Estimation des populations et localisation du Sympétrum déprimé (<i>Sympetrum depressiusculum</i>)	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
Elaboration d'une liste commentée des espèces du territoire et bilan à 5 ans	1 000 €				1 000 €
Proposition de mesures de préservation de l'habitat des espèces cibles					2 750 €
Total annuel	2 400 €	7 500 €	1 800 €	5 500 €	5 550 €
Total sur 5 ans	22 750 €				

Plan de financement :

	2011		2012		2013		2014		2015	
Région Rhône-Alpes	40%	960 €	40%	3 000 €	40%	720 €	40%	2 200 €	40%	2 220 €
DREAL	20%	480 €	20%	1 500 €	20%	360 €	20%	1 100 €	20%	1 110 €
CNR	20%	480 €	20%	1 500 €	20%	360 €	20%	1 100 €	20%	1 110 €
SHR	20%	480 €	20%	1 500 €	20%	360 €	20%	1 100 €	20%	1 110 €
Total annuel	100%	2 400 €	100%	7 500 €	100%	1 800 €	100%	5 500 €	100%	5 550 €
Total sur 5 ans	22 750 €									

VOLET A. ZONES HUMIDES, MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Code action
A.22-T

Observatoire de l'évolution des invasions sur le Haut-Rhône et définition d'un
schéma d'actions potentielles
Action territoire

Maître d'ouvrage potentiel : SHR

Partenaires techniques : CREN, CPNS, Association Nature Nord Isère Lo Parvi, CNR, CBNA, Collectivités territoriales

Référence Objectif transversal :

Suivre l'évolution de la colonisation par les espèces envahissantes et mener des actions de régulations sur les espèces cibles et/ou sites spécifiques

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Créer un observatoire des espèces envahissantes et des méthodes de lutte à appliquer sur le territoire

Contexte :

L'anthropisation des milieux naturels, les dynamiques d'expansion de certaines espèces exotiques envahissantes (Renouée, Verge d'or, Balsamine, Ambroisie ...) encouragées par des déplacements liés à l'homme, les travaux en milieux naturels ou la dynamique fluviale, conduisent sur certains secteurs du Rhône et de ses affluents à une colonisation rapide des milieux naturels ou réhabilités, au détriment des associations végétales indigènes. Cette problématique est aujourd'hui une question incontournable dans la gestion et la restauration des milieux naturels.

Le Volet « Qualité de l'eau, Ressource et Biodiversité » du Plan Rhône, a inscrit cette préoccupation majeure dans une fiche action « Lutte contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes », fiche action 4.15 animée localement par le CREN. Sans aller jusqu'à un programme de lutte généralisée, l'objectif est l'amélioration des connaissances sur la répartition des espèces pour préserver les sites indemnes, le bilan du retour d'expérience de lutte, et le développement de l'information et la sensibilisation.

Le Conseil général de l'Ain s'est associé au Conservatoire Botanique National Alpin, pour travailler en 2011, à la création d'un observatoire des espèces invasives dans le département.

Objectif :

- Avoir une cartographie précise de la répartition des espèces invasives sur le territoire, observer et cartographier l'évolution au cours du temps
- Préserver les sites indemnes
- Elaborer une stratégie globale d'intervention (travaux, sensibilisation...)

Description de l'action :

- Cartographie de la répartition des espèces invasives sur le territoire, observer et cartographier l'évolution au cours du temps

Il s'agit d'obtenir une cartographie de la répartition par espèces sur le territoire. L'objectif est d'identifier les secteurs naturels encore indemnes de toute invasion, et de suivre l'évolution au cours du temps.

Cette mesure est en fait prise en compte dans un nombre important d'actions du présent programme quinquennal. Notamment sur les sites gérés, les cartographies sont à jour et les travaux de restauration de ces sites prennent en compte la problématique des espèces envahissantes présentes.

Les actions concernant les zones humides (A.5-T), les plans d'eau (A.6-T), les lônes (A.7-T) les affluents (étude globale)(B.3-T), les boisements alluviaux (B.8-T), les bancs de galets (A.8-T), permettront d'acquérir la connaissance sur la répartition des espèces végétales envahissantes. Le suivi scientifique en cours permet d'appréhender également les espèces aquatiques végétales et animales notamment les macroinvertébrés.

Cette première étape consiste donc à synthétiser l'ensemble des données existantes, réaliser des inventaires complémentaires sur les secteurs non prospectés, afin de mettre en exergue les zones non infestées. Cet outil cartographique devra être mis à jour afin de disposer d'un observatoire dynamique de l'évolution des invasions. La méthodologie de sa construction se fera en étroite collaboration avec les expériences d'observatoire en cours ou existantes.

- Elaborer une stratégie globale d'intervention (travaux, sensibilisation...)

L'élaboration d'une stratégie globale d'intervention permettra de se fixer des objectifs en terme de préservation des milieux indemnes mais à risque, et également de travaux de lutte sur des secteurs à fort enjeu. Cette stratégie doit également réfléchir à la problématique des espèces animales et aux techniques de lutte.

Cartographie des opérations :

Cette action concerne l'ensemble du territoire du SHR couvert par le Plan d'actions en faveur de la Biodiversité.

Coût détaillé de l'action

	2011	2012	2013	2014	2015
Elaboration de l'outil cartographique - observatoire dynamique et synthèse des données existantes et des éléments de recensements via les autres actions du Plan quinquennal	3 000 €	1 500 €			
Inventaires complémentaires des secteurs non prospectés		1 500 €	2 400 €		
Synthèse des travaux en cours et recueil d'expérience sur les méthodes de lutte			2 400 €		
Elaboration d'une stratégie globale				3 600 €	3 600 €
Total annuel	3 000 €	3 000 €	4 800 €	3 600 €	3 600 €
Total sur 5 ans	18 000 €				

Plan de financement

	2011		2012		2013		2014		2015	
Agence de l'Eau RMC	50%	1 500 €	50%	1 500 €	50%	2 400 €	50%	1 800 €	50%	1 800 €
CNR	30%	900 €	30%	900 €	30%	1 440 €	30%	1 080 €	30%	1 080 €
SHR	20%	600 €	20%	600 €	20%	960 €	20%	720 €	20%	720 €
Total annuel	100%	3 000 €	100%	3 000 €	100%	4 800 €	100%	3 600 €	100%	3 600 €
Total sur 5 ans	18 000 €									

FICHES ACTIONS VOLET B
HYDROSYSTEMES

VOLET B. HYDROSYSTEMES

Code action
B.1-T

Plan d'actions en faveur des annexes hydrauliques du Haut-Rhône
Action territoire

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat du Haut-Rhône

Partenaires techniques : Universités de Lyon, Université de Genève, CNRS, CEMAGREF, CNR, CREN, CPNS, AVENIR, Lo Parvi, GRPLS, CBNA, CORA Faune Sauvage.

Référence Objectif transversal :

Préserver et restaurer la dynamique fluviale du fleuve compatible avec les enjeux socio-économiques et environnementaux

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Restaurer et maintenir les fonctionnalités hydrauliques et écologiques des milieux annexes du fleuve

Contexte :

Le suivi scientifique en cours est coordonné par le Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés de l'université de Lyon I (UMR CNRS 5023). Il a pour objectif d'évaluer les effets de la restauration qui a été conduite entre 2003 et 2008 sur 16 lônes du Haut-Rhône. Ce suivi porte sur 4 compartiments: poissons, macroinvertébrés, végétation et sédimentation. Les résultats permettront d'apprécier les bénéfices de la restauration et de répondre aux questions suivantes :

- Y a-t-il besoin d'un léger entretien ou non des lônes restaurées dont la connexion avec le Rhône est de moins en moins fonctionnelle au cours du temps, et quelles sont les modalités ?
- Faut-il poursuivre la restauration et intervenir sur de nouveaux milieux, et si oui pour retrouver quel type de milieu qui pourrait s'avérer déficitaire sur le tronçon ?

Parallèlement et au regard des résultats au cours du temps du suivi scientifique, il semble donc nécessaire :

- de réaliser les notices d'entretien de certaines lônes pour garantir une connexion fonctionnelle avec le fleuve
- d'acquérir davantage de connaissance sur de nouvelles lônes directement menacée en l'état dans un contexte qui n'est plus favorable aux habitats et aux espèces et aux enjeux patrimoniaux présents ou sur lesquelles la demande sociale, notamment au regard des enjeux piscicoles, paysagers et de biodiversité est forte.

Objectif :

Garantir la fonctionnalité des lônes et leur connexion au fleuve ou à la plaine alluviale pour l'atteinte du bon état, la restauration de la continuité écologique et de la diversité biologique.

Description de l'action :

Cette action vise à rédiger des notices de gestion pour réaliser, si besoin, des travaux de restauration et/ou d'entretien des lônes dont la fonctionnalité est menacée dans un contexte non favorable aux habitats et aux espèces, et dont le diagnostic écologique, fonctionnel et l'acquisition de connaissances complémentaires en terme d'habitats naturels et d'espèces constitue un préalable.

- Diagnostic écologique et fonctionnel, et/ou acquisition de connaissances complémentaires en terme d'habitats naturels et d'espèces des lônes du Haut-Rhône

Il s'agit d'acquérir des connaissances scientifiques sur des lônes menacées dans un contexte non favorable afin d'établir un diagnostic écologique et fonctionnel. Cette étape constitue un préalable à l'amélioration des connaissances écologiques et fonctionnel du tronçon Haut-Rhône et des lônes dans un objectif de définition des modalités de restauration de ces milieux, garante du maintien d'un bon fonctionnement du fleuve et des communautés associées.

Le paramètre de suivi de l'évolution de la végétation des lônes restaurées ne concerne pas l'ensemble des lônes suivies scientifiquement. Seuls 7 sites sont concernés sur les 16 suivis au total. Il est pertinent d'améliorer la connaissance en terme d'habitats naturels et de flore patrimoniale afin de renforcer le diagnostic écologique des sites pressentis en vue de l'établissement de notice de gestion.

- Rédaction de notice de gestion

Sur la base des réponses apportées par l'analyse globale des bénéfices de la restauration des lônes, certaines lônes restaurées ainsi que de nouvelles annexes hydrauliques sont pressenties pour faire l'objet d'une notice de gestion planifiant les modalités de travaux de restauration et/ou d'entretien, pour garantir une connexion optimale au fleuve, restaurer leur fonctionnalité globale en terme d'habitats naturels pour les espèces aquatiques entre autres et rendre effective leur rôle dans la dynamique fluviale du Rhône.

- Travaux de gestion et suivis de la réponse des milieux et des espèces inféodées

Il s'agit de la dernière étape du Plan d'actions en faveur des annexes hydrauliques du Haut-Rhône évalué ici de façon sommaire. Seules l'analyse globale préalablement effectuée et les discussions entre les partenaires techniques et financiers permettront de calibrer le besoin existant de travaux d'entretien et/ou de restauration. Néanmoins il convient d'estimer qu'un certains nombres de sites nécessiteront une intervention pour garantir leur fonctionnalité et particulièrement leur connexion au fleuve à moyen terme et la pérennité des espèces animales et végétales inféodées. **L'enveloppe financière proposée ici est assortie du fait que certaines lônes situées dans le périmètre du site Natura 2000 « zones humides et forêts alluviales du Rhône » pourront bénéficier de financement via des procédures de Contrat Natura 2000.**

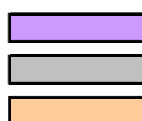
En ce qui concerne les suivis post-travaux, ils sont prévus soit dans le cadre des dispositifs Contrat Natura 2000, du suivi scientifique en cours, ou seront envisagés dans un prochain programme le cas échéant.

- Coordination technique

Il s'agit de rédiger les cahiers des charges techniques des études et des travaux, et d'effectuer les consultations des maîtres d'œuvre potentiels sur les actions non réalisées en interne par le SHR. Il s'agit par la suite de suivre et piloter les travaux envisagés.

Le tableau récapitulatif ci-après présente l'ensemble des lônes préalablement identifiées pour faire l'objet d'un diagnostic écologique et fonctionnel (paramètres d'investigations), d'une notice de gestion et de travaux de restauration et d'entretien le cas échéant. **Il convient néanmoins de préciser que les lônes définitivement retenues dans cette action seront définies conjointement avec l'équipe scientifique responsable du suivi sur le Haut-Rhône et les partenaires financiers.**

Annexes hydrauliques	Diagnostic écologique et fonctionnel					Rédaction notice de gestion	Travaux	Suivis
	Sédimentation / hydraulique	Poissons	macro-invertébrés	végétation	odonates (imagos)			
Lône de Vions (Vions-73)	X	X		X	X	X		
Lône des Glières (La Balme-73)	X	X	X	X	X	X		
Lône de Chautrand (Chanaz-73)	X	X		X	X	X		
Lône du Clapied de Landaize (Culoz-01)	X	X		X	X	X		
Lône du Mortier (Brégnier-Cordon-01)	X	X	X	X	X	X	X	
Lône de l'Espérance (Brégnier-Cordon-01)	X	X		X		X		
Lône de la Fonde et lône Bourbue (Les Avenières-38)	X					X	X	
Lône du Pont d'Evieu (Les Avenières-38)	X	X		X		X	X	
Lône de Lucey (Lucey-73)		X		X	X	X		
Lône du Brotalet (Ruffieux-73)				X		X	X	
Lône des Luisettes (Cressin-Rochefort/Lavours-01)					X	X	X	
Lône Fournier (Lucey-73)						X		
Lône des Cerisiers (Les Avenières-38)				X	X	X	X	
Lône Plaine/Ponton (Brangues-38)				X	X	X	X	



dispositif de suivi existant

sans objet

travaux et suivis dans le cadre du dispositif Contrat Natura 2000

Cartographie des opérations :

Le réseau des lînes du Haut-Rhône retenu préalablement pour intégrer cette action est localisé sur la cartographie C : localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

	2011	2012	2013	2014	2015
Diagnostic écologique et fonctionnel		77 450 €	22 900 €		
Rédaction Notice de gestion		22 520 €	4 500 €	36 450 €	
Travaux de restauration					150 000 €
Coordination technique		3 600 €	2 250 €	inclus	13 200 €
TOTAL		103 570 €	29 650 €	36 450 €	163 200 €
TOTAL sur 5 ans	332 870 €				

Plan de financement :

	2011		2012		2013		2014		2015		Total 5 ans
Région Rhône-Alpes			20%	20 714 €	10%	2 965 €	10%	3 645 €	10%	16 320 €	43 644 €
Agence de l'Eau RMC			50%	51 785 €	50%	14 825 €	50%	18 225 €	50%	81 600 €	166 435 €
Conseil général 01			5%	5 179 €	5%	1 483 €	5%	1 823 €	5%	8 160 €	16 644 €
Compagnie Nationale du Rhône			20%	20 714 €	25%	7 413 €	25%	9 113 €	25%	40 800 €	78 039 €
Syndicat du Haut-Rhône			5%	5 179 €	10%	2 965 €	10%	3 645 €	10%	16 320 €	28 109 €
Total			100%	103 570 €	100%	29 650 €	100%	36 450 €	100%	163 200 €	32 870 €

VOLET B. HYDROSYSTEMES

Code action
B.2-T

Modalités de gestion des bancs de graviers (conciliant les contraintes de sécurité et la préservation de la biodiversité)
Action territoire

Maître d'ouvrage : SHR

Partenaires techniques : CNR

Référence Objectif transversal :

Préserver et restaurer la dynamique fluviale du fleuve compatible avec les enjeux socio-économiques et environnementaux

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Restaurer et maintenir les fonctionnalités hydrauliques et écologiques des milieux annexes du fleuve

Contexte :

La CNR, concessionnaire du DPF sur le Haut-Rhône, a obligation de part son cahier des charges de gestion, d'essarter les bancs de graviers pour garantir la non aggravation de la ligne d'eau en cas de crues. La CNR et le CPNS ont travaillé conjointement à l'élaboration d'un protocole visant à minimiser l'impact de l'essartage des bancs de galets sur la biodiversité potentielle des habitats et des espèces présentes sur ces milieux, en conciliant les impératifs de sécurité en matière d'inondations.

Objectif :

- Apporter un appui technique au concessionnaire pour la mise en œuvre du protocole (identification des îlots à préserver au cours du temps, assistance aux entreprises prestataires)
- Maintien de la biodiversité compatible avec les contraintes de sécurité (existence d'une succession végétale d'espèce pionnière, non dispersion des espèces invasives (Renouée, Ambroisie...), présence des espèces animales inféodées).
- Evaluation du protocole, recherche d'expériences similaires

Description de l'action :

- **Appui technique au concessionnaire pour la mise en œuvre du protocole d'essartage des bancs de galets**
Il s'agit d'apporter un appui technique au concessionnaire pour la mise en œuvre du protocole actuel en relais avec les entreprises prestataires : détermination des îlots pouvant être préservés au cours du temps, période d'essartage, faisabilité d'un protocole de non dispersion des espèces invasives (renouée, ambroisie ...)
- **Suivis des travaux et de l'évolution des espèces et des milieux cibles**
Il s'agit d'assister le concessionnaire pour réaliser le suivi des travaux d'essartage, le suivi de l'évolution des îlots préservés et des successions végétales en place, et suivis des espèces animales et végétales (y compris invasives). Le suivi des bancs de galets non essartés permettra également d'obtenir une vision globale du lit mineur du fleuve et de la biodiversité de ces milieux.
- **Evaluation du protocole, recherche d'expériences similaires et adaptation du protocole le cas échéant**
La recherche d'expériences similaires et la confrontation des protocoles mis en œuvre permettront d'adapter si besoin le cahier des charges actuel et l'intervention des entreprises.

Localisation des opérations :

Cette action concerne l'ensemble du linéaire du fleuve sur le territoire du Haut-Rhône.

Cette action est inscrite ici pour mémoire et sera réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Zones humides et forêts alluviales » - partie Rhône, dont le SHR est structure animatrice.

VOLET B. HYDROSYSTEMES

Code action
B.3-T

Recharge sédimentaire du RCC de Chautagne
Action territoire

Maître d'ouvrage : CNR

Partenaires techniques : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse, Observatoire des Sédiments du Rhône

Référence Objectif transversal :

Préserver et restaurer la dynamique fluviale du fleuve compatible avec les enjeux socio-économiques et environnementaux

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Schéma directeur du fonctionnement du fleuve visant la restauration ou le maintien de la dynamique fluviale

Contexte :

Le déficit sédimentaire du Rhône provoque à certains endroits une érosion régressive qui peut être importante. Des zones d'érosion existent notamment sur le RCC de Chautagne.

Il s'agit ici d'un projet test dont l'objectif est d'apporter de nouveaux matériaux au fleuve dans l'intérêt écologique des milieux et de restauration de la dynamique sédimentaire. L'opportunité est saisie par la CNR qui possède des matériaux issus du dragage des Usse.

Afin de définir le protocole le plus pertinent pour répondre aux objectifs à atteindre, la CNR s'est rapprochée de l'Observatoire des Sédiments du Rhône (OSR), créer pour développer les connaissances sur les dynamiques sédimentaires du fleuve et suivre les évolutions, mais également pour diffuser ces savoirs et les mettre à disposition des différents gestionnaires du Rhône.

Objectif :

- Restaurer la dynamique sédimentaire sur le RCC de Chautagne par apport de matériaux au fleuve
- Recréer localement les conditions d'une dynamique fluviale
- Mieux comprendre le phénomène de déplacements des matériaux
- Augmenter la surface en habitats piscicoles sur certains secteurs

Description de l'action :

- Recharge sédimentaire par déversement de matériaux grossiers dans le RCC de Chautagne (protocole en cours de définition)
- Suivi du déplacement des matériaux avec des galets équipés d'émetteurs et suivi par photographie aérienne

Localisation des opérations :

Cette action concerne l'ensemble du linéaire du tronçon court-circuité du Rhône en Chautagne.

Coût détaillé de l'action :

Le coût de l'opération est en cours d'estimation, au regard de la définition du protocole le plus pertinent pour atteindre les objectifs et garantir l'intérêt écologique pour les milieux aquatiques.

Plan de financement :

Le plan de financement n'est à ce jour pas défini.

VOLET B. HYDROSYSTEMES

Code action
B.4-38

Etude de faisabilité d'amélioration de la confluence amont de la lône des Chèvres
Commune de Brangues (38)

Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut-Rhône (SIDCEHR)

Partenaires techniques : CNR, SHR

Référence Objectif transversal :

Préserver et restaurer la dynamique fluviale du fleuve compatible avec les enjeux socio-économiques et environnementaux

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Schéma Directeur de fonctionnement du fleuve visant la restauration ou le maintien de la dynamique fluviale du fleuve

Contexte :

Le SIDCEHR, qui regroupe les communes de Aoste, Les Avenières, Le Bouchage, Brangues pour le département de l'Isère, et Saint-Benoît pour le département de l'Ain, assure la gestion des ouvrages de garde assurant l'inondation et le ressuyage de la plaine, construits suite à la crue de 1990.

La confluence amont de la lône des Chèvres avec le fleuve est assurée par une vanne + grille ouverte sur un passage busé (sous la piste). La lône des chèvres qui reçoit la Save et l'Huert en amont des ouvrages de garde de gestion des crues (ouvrages SIDCEHR), est en cours d'atterrissement par manque de débit entrant en amont.

Ce secteur est depuis de nombreuses années, sujet à discussion, et reste pointé par l'ensemble de la population comme pouvant bénéficier de mesures d'amélioration.

Objectif :

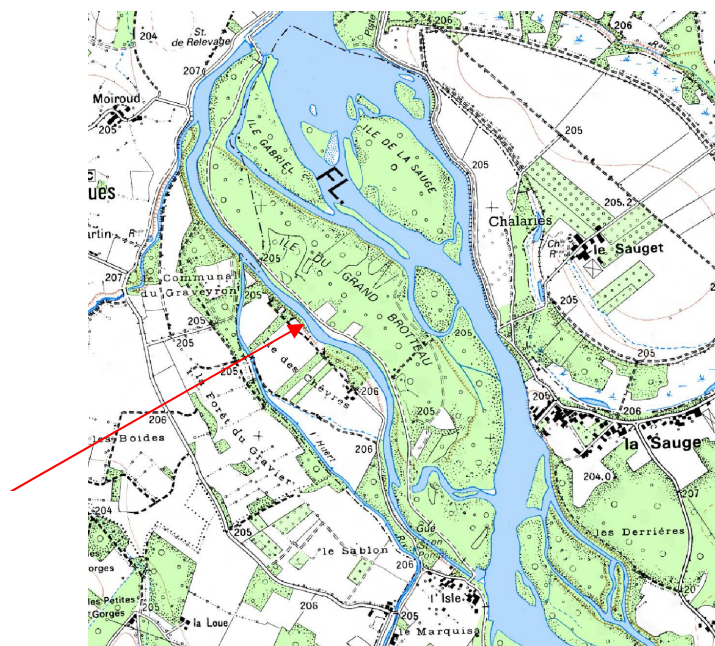
Etudier la faisabilité d'améliorer les conditions de débits entrant au niveau de la confluence amont avec le Rhône, pour garantir une bonne qualité écologique de la lône des Chèvres, un renouvellement sédimentaire et une bonne attractivité piscicole en lien avec les deux cours d'eau affluents (Save et Huert).

Description de l'action :

- Etat des lieux et diagnostic du fonctionnement actuel (débit, sédimentation)
- Définition des objectifs et proposition de travaux d'amélioration de la connectivité de la lône au fleuve
- Etude Avant-projet et chiffrage des travaux

Localisation de la zone d'étude :

Lône des Chèvres



Coût détaillé de l'action

	2011	2012	2013	2014	2015
Etat des lieux et diagnostic du fonctionnement actuel (débit, section d'écoulement, sédimentation ...)		8 000 €			
Déifinition des objectifs et proposition de travaux d'amélioration de la connectivité au fleuve		2 000 €			
Etude Avant-projet et chiffrage des travaux			15 000 €		
Total annuel		10 000 €	15 000 €		
Total sur 5 ans		25 000 €			

Plan de Financement

	2011	2012		2013		2014	2015
Agence de l'Eau RMC		50%	5 000 €	50%	7 500 €		
Région Rhône-Alpes		20%	2 000 €	20%	3 000 €		
CNR		20%	2 000 €	20%	3 000 €		
SIDCEHR		10%	1 000 €	10%	1 500 €		
Total annuel		10 000 €		15 000 €			
Total sur 5 ans		25 000 €					

VOLET B. HYDROSYSTEMES

Code action
B.5-38

Travaux de restauration de la confluence de la Bièvre
Commune des Avenières (38)

Co- Maître d'ouvrage : SHR et Fédération de pêche de l'Isère
Partenaires techniques : CNR, ONEMA, Conseil général de l'Isère

Référence objectif transversal :

Maintenir et renforcer la libre circulation piscicole et les continuités écologiques

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Garantir la continuité piscicole du fleuve et de ses affluents

Contexte :

La Bièvre est classée « Réservoir Biologique » au titre de la Directive Cadre sur l'Eau, et par décret ministériel au titre de la continuité (art. L.432-6 du code de l'environnement). La Bièvre est en première catégorie piscicole jusqu'à Saint Didier d'Aoste, la partie aval jusqu'à la confluence avec le Rhône est en deuxième catégorie. Cette action s'inscrit donc dans l'objectif de restauration de la continuité écologique du fleuve et de ses affluents, et donc du rôle de la Bièvre en tant que corridor biologique.

Ce cours d'eau n'est inscrit dans aucune procédure de restauration ou d'entretien (Contrat de rivière ou SAGE...). La prise de compétence ou l'émergence d'une nouvelle structure porteuse sur ce territoire constitue un préalable à la mise en place d'actions concertées.

La Bièvre a fait l'objet d'un diagnostic écologique en 2010 conjointement réalisé par l'Association Nature Nord-Isère Lo Parvi et la Fédération de Pêche 38 (étude de la qualité de l'eau, qualité des habitats aquatiques et évaluation du peuplement piscicole). Une étude hydrogéomorphologique doit être réalisée en 2011 sur ce cours d'eau sous l'égide du Conseil Général de l'Isère, afin d'appréhender dans sa globalité son fonctionnement.

Tous les résultats s'accordent à dire que la configuration actuelle de la confluence de la Bièvre au niveau de la lône des Cerisiers (modifiée au cours du XXème siècle par les travaux de l'ancienne voie ferrée), pose aujourd'hui deux problèmes majeurs :

- Intérêt biologique non optimal et peu attractif de la confluence du cours aval de la Bièvre
- Colmatage progressif de la lône des Cerisiers par apport important de sédiments charriés par la Bièvre

Devant l'intérêt de rétablir la continuité écologique de la Bièvre et la préservation de la lône des Cerisiers, la Fédération de Pêche de l'Isère a mandaté le bureau d'études de la CNR pour l'élaboration du projet de restauration de la confluence avec le Rhône, au stade avant-projet.

A noter que l'évolution de la lône des Cerisiers sera effectuée dans le cadre du Plan d'actions des lônes.

Objectif :

- Rétablir une connexion piscicole entre la Bièvre et le Rhône garantissant les conditions d'attractivité hydrauliques et fonctionnelles pour les espèces cibles : truite fario et cyprinidés d'eau vive
- Préserver la lône des Cerisiers d'une sédimentation accrue

Description de l'action :

Les principes d'aménagements répondent aux exigences suivantes :

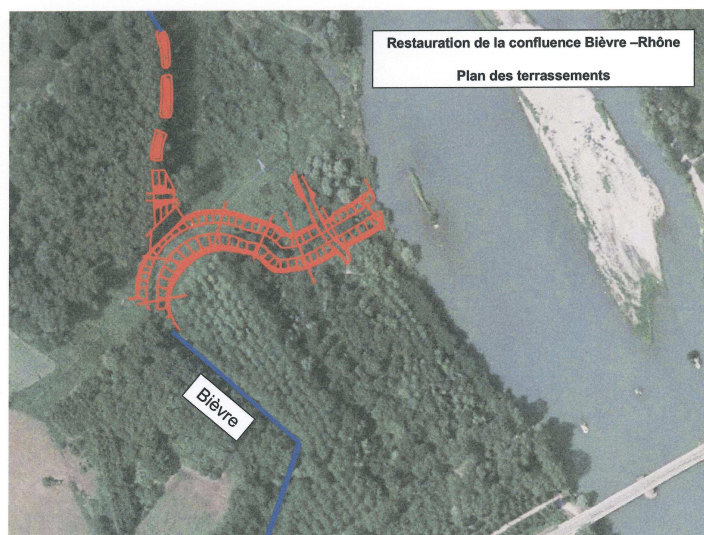
- Optimiser les coûts de l'aménagement en utilisant un talweg existant pour limiter les opérations de terrassement
- Garantir une cohérence hydraulique de la confluence
- Garantir l'attrait hydraulique de la Bièvre quelque soit les conditions hydrologiques du Rhône, par la création d'un radier en gros blocs au niveau de la confluence
- Conserver les pistes existantes pour la création d'un passage à gué
- Limiter les débordements de la Bièvre dans son ancien lit et la lône des Cerisiers par la création d'un bouchon alluvionnaire
- Garantir l'hétérogénéité du lit projet par la création de banquettes alternées immergées en gros galets
- Prendre en compte la présence des espèces exotiques envahissantes
- Choix d'une protection de berge adaptée aux sollicitations hydrauliques et aux enjeux (génie végétal avec fascines de branches de saules et couche de branche en extradros, géotextile coco et ensemencement en intrados)

La question de la gestion des matériaux de déblais devra être clairement prise en compte lors de l'élaboration du projet détaillé. Dans un contexte de déficit sédimentaire marqué au niveau du Rhône, et dans un souci d'économie lié au transport des matériaux, il convient de bien étudier les différentes solutions.

Cartographie des opérations :

La localisation du projet est indiquée sur la cartographie C : localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

L'emprise des travaux est présentée sur la cartographie ci-dessous.



Coût détaillé de l'action

Il s'agit ici des montants estimés en phase avant-projet.

	2011	2012	2013	2014	2015
Etudes réglementaires	25 000 €				
Enquête publique		2 000 €			
Assistance à maîtrise d'ouvrage			34 000 €		
Travaux de restauration de la confluence			340 000 €		
Coordination administrative	4 000 €	4 000 €			
Coordination et suivi technique		3 050 €	6 500 €		
Total annuel	29 000 €	9 050 €	380 500 €		
Total	418 550 €				

Plan de financement

	2011		2012		2013		2014	2015	TOTAL
Agence de l'Eau RMC	80%	23 200 €	80%	7 240 €	80%	304 400 €			334 840 €
CNR	10%	2 900 €	10%	905 €	10%	38 050 €			41 855 €
Fédération de Pêche de l'Isère	5%	1 450 €	5%	453 €	5%	19 025 €			20 928 €
SHR	5%	1 450 €	5%	453 €	5%	19 025 €			20 928 €
Total annuel	100%	29 000 €	100%	9 050 €	100%	380 500 €			418 550 €
TOTAL	418 550 €								

VOLET B. HYDROSYSTEMES

Code action
B.6-T

Expertise de l'état de franchissabilité des ouvrages sur le Haut-Rhône et définition des modalités d'entretien des ouvrages existants
Action Territoire

Maître d'ouvrage : SHR

Partenaires techniques : Agence de l'Eau, CNR, ONEMA, Fédérations de pêche (01,73), Université de Lyon

Référence objectif transversal :

Maintenir et restaurer la libre circulation piscicole et les continuités écologiques

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Garantir la continuité piscicole du fleuve et de ses affluents

Contexte :

Le Rhône présente une diversité d'espèces piscicoles ayant chacune des exigences écologiques propres. L'axe fluvial seul ne peut donc répondre à l'ensemble de ces conditions et son équilibre biologique dépend en grande partie de l'état de ses connexions avec ses milieux annexes. La restauration des lônes entreprises de 2003 à 2008 a permis d'améliorer la connectivité latérale du fleuve avec ses milieux annexes. Néanmoins il reste aujourd'hui au sein de l'axe fluvial un certains nombres d'ouvrages dont le degré de franchissabilité n'est pas optimal pour les espèces. Les espèces à favoriser en priorité pour le rétablissement de la circulation longitudinale sont : la truite fario, l'ombre commun, et d'une manière générale les cyprinidés d'eaux vives en tant que témoin du fonctionnement biologique du fleuve.

Afin de répondre aux exigences de la DCE et aux lois Grenelles (Trame verte et bleue), l'Etat a lancé un **Plan d'action pour la restauration de la continuité écologique** dont la circulaire du 25 janvier 2010 rappelle les éléments pour sa mise en œuvre, notamment le recensement des ouvrages et la définition des priorités d'intervention. (ONEMA)

L'objectif 3 du volet « Qualité de l'eau, ressource et Biodiversité » du **Plan Rhône** vise à restaurer l'axe migratoire du fleuve et les communications piscicoles latérales avec les annexes hydrauliques et les affluents.

Le Rhône, réservoir biologique au titre de la DCE pour les espèces typiques telles que l'Ombre commun, est classé par décret ministériel au titre de la continuité (art. L.432-6 du code de l'environnement) mais sans liste d'espèces. Ce classement devient caduc au 1^{er} janvier 2014, la LEMA ayant institué une révision actuellement en cours. Le futur classement des cours d'eau au regard de la continuité écologique, sera composé d'une liste 1 qui n'impose pas de délai pour la restauration de la continuité sauf au moment du renouvellement d'une concession ou d'autorisation, et d'une liste 2 qui impose un délai de 5 ans pour le traitement de la continuité après parution de l'arrêté de classement par le Préfet de bassin prévu pour la fin de l'année 2012.

En ce qui concerne le Haut-Rhône, sont proposés au nouveau classement :

- liste 1 : le Rhône de Lyon à l'aval du barrage de Champagnieux
- liste 2 : le Rhône Court-circuité de Belley avec pour cible les trois ouvrages concernés par la présente action (seuil Fournier, Lucey et Yenne)

En 1998, le CSP à la demande de la CNR, a réalisé une étude visant le rétablissement des communications piscicoles entre les annexes latérales et le fleuve. Cette dernière a mis en évidence le besoin d'amélioration du franchissement des seuils Fournier, Lucey et Yenne.

Dans le cadre du **Plan d'action pour la restauration de la continuité écologique**, l'ONEMA a réalisé en 2009-2010 l'évaluation de l'impact des ouvrages en travers pour l'ensemble du linéaire du Rhône sur les différents groupes d'espèces de poissons (groupes définis en fonction de leur aptitude de nage ou de saut). Ce diagnostic qui ne s'est intéressé qu'à l'aspect continuité biologique, a permis de proposer une priorisation d'intervention sur les ouvrages. Les seuils de Yenne, Lucey et Tournier sont respectivement classés en priorité 1, 2 et 3.

La CNR s'est engagée à poursuivre, dans le cadre de l'équipement en PCH du seuil de Yenne, l'amélioration du dispositif de franchissement piscicole existant, et le suivi des connexions avec le Flon (affluent rive gauche) situé plus en amont.

Objectif :

Restaurer la continuité écologique du Rhône Court-circuité de Belley au regard de son intérêt pour la faune aquatique (tronçon prioritaire pour le rétablissement de la continuité écologique, réservoir biologique).

Description de l'action :**- Expertise de l'état de franchissabilité des ouvrages du RCC de Belley (Haut-Rhône)**

- Mission d'expertise sur l'état de franchissabilité des ouvrages du Rhône court-circuité de Belley : seuil Fournier, seuil de Lucey, seuil de Yenne, seuil confluence du Flon.

Le cahier des charges proposé pour cette expertise vise à établir un profil des vitesses rencontrées au niveau de l'ouvrage à différentes hauteurs d'eau (surface, milieu, fond), sur trois périodes différentes (printemps, été, automne-hiver), et ce sur l'ensemble du linéaire de l'ouvrage.

En fonction des exigences écologiques des espèces (capacité de nage, capacité de saut, T° ...) et des caractéristiques de l'ouvrage, le degré de franchissabilité par espèces cibles peut donc être évalué.

- Propositions de solutions pour rétablir le franchissement et chiffrage au stade de la faisabilité

Cette deuxième phase permettra d'appréhender les différentes solutions envisageables. Au regard des données dont dispose la CNR, cette étape pourrait nécessiter une approche topographique en amont et en aval de l'ouvrage.

Cartographie de l'opération :

Les ouvrages concernés par cette action sont localisés sur la cartographie C : localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

Coût détaillé de l'action

	2012
Expertise de l'état de franchissabilité des ouvrages	
Mission d'expertise de l'état de franchissabilité des ouvrages du RCC de Belley	65 000 €
Coordination technique / suivi de l'expertise	1 500 €
Modalités d'entretien des ouvrages existants	
Appui technique au concessionnaire pour l'élaboration d'un cahier des charges d'entretien des ouvrages existants	2 400 €
TOTAL	68 900 €

Plan de financement

	2012	
Agence de l'Eau RMC	80%	55 120 €
CNR	15%	10 335 €
SHR	5%	3 445 €
Total	100%	68 900 €

VOLET B. HYDROSYSTEMES

Code action B.7-T	Etude des potentialités de renaturation des affluents rive droite et rive gauche du Rhône Action territoire (01 et 73)
-----------------------------	--

Maître d'ouvrage : SHR

Partenaires techniques : Fédération de pêche 73 et 01

Référence Objectif transversal :

Maintenir et restaurer la libre circulation piscicole et continuités écologiques

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Restaurer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques des affluents du Rhône

Contexte :

Sur le territoire du Haut-Rhône, un certain nombre d'affluents du fleuve sont aujourd'hui « orphelins » de gestion, c'est-à-dire qu'ils ne font l'objet d'aucun dispositif de restauration et d'entretien. Les structures gestionnaires des milieux aquatiques et les collectivités ont pourtant ciblés ces cours d'eau comme pouvant présenter un certain nombre de dysfonctionnements. Ils demeurent néanmoins aujourd'hui très largement méconnus d'un point de vue des connaissances sur leur fonctionnalité et la qualité des milieux. Cette action s'inscrit dans un contexte national visant à restaurer les continuités écologiques et la bonne qualité des milieux.

A noter que cette action ne concerne que les cours d'eau des départements de l'Ain et de la Savoie, ceux de l'Isère ayant préalablement bénéficié d'un diagnostic écologique (cf. fiche V.8) et les travaux et compléments d'études envisagés sont présentés dans les fiches actions correspondantes : B.4-38 à B.7-38.

Objectif :

- Acquérir les connaissances sur l'état écologique et fonctionnel des cours d'eau ciblés
- Proposer et chiffrer un programme d'actions de restauration des affluents à échéance des 5 ans
- rechercher les MO potentiels pour la mise en œuvre des travaux de restauration et d'entretien

Localisation des opérations :

Les cours d'eau identifiés sont, pour les départements concernés :

Ain : le ruisseau du Verdet, le ruisseau de Gélignieux, le Gland, le ruisseau du Nant, le ruisseau de la morte du Sauget

Savoie : le ruisseau de la Prairie, le ruisseau de Lucey, le complexe lône ruisseau-petite Lanche-Fossé l'enclos, et le Truison. La Méline, le Flon, et le ruisseau des Lagneux intégrés au programme pluriannuel d'entretien porté par la Communauté de communes de Yenne, sont concernés ici exclusivement par une synthèse des données existantes et par la phase d'élaboration d'un avant-projet pour la réhabilitation de la continuité piscicole et la lutte contre les espèces invasives.

Ces cours d'eau sont localisés sur la cartographie C : localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

Description de l'action :

- Etude globale des affluents rive droite (01) et rive gauche (73), soit :
 - synthèse des données existantes
 - diagnostic du peuplement piscicole (pêches électriques)
 - diagnostic des communautés de macroinvertébrés aquatiques (IBGN)
 - mesures et suivis des débits et de la connectivité au fleuve
 - cartographie des habitats terrestres et aquatiques, points noirs
 - prospections écrevisses
 - rapports du diagnostic global
- Analyse global par cours d'eau et identifications des points majeurs de dysfonctionnement
- Propositions et chiffrage de travaux de restauration et d'entretien
- Recherche des MO potentiels et financements associés

Coût détaillé de l'action :

Affluents rive droite (01)

	2011	2012	2013	2014	2015
Etude globale des affluents rive droite		20 000 €			
Analyse des points de dysfonctionnement			3 200 €		
Proposition et chiffrage des travaux de restauration			3 200 €	8 900 €	
Recherche des MO potentiels et financements					1 800 €
Coordination technique		600 €			
Total annuel		20 600 €	6 400 €	8 900 €	1 800 €
Total sur 5 ans			37 700 €		

Affluents rive gauche (73)

	2011	2012	2013	2014	2015
Etude globale des affluents rive gauche			12 000 €		
Analyse des points de dysfonctionnement				3 200 €	
Proposition et chiffrage des travaux de restauration				3 200 €	8 900 €
Recherche des MO potentiels et financements					1 800 €
Coordination technique			600 €		
Total annuel			12 600 €	6 400 €	10 700 €
Total sur 5 ans			29 700 €		

Plan de financement :

Affluents rive droite (01)

	2011	2012	2013	2014	2015
Agence de l'Eau RMC		50% 10 300 €	50% 3 200 €	50% 4 450 €	50% 900 €
Région Rhône-Alpes		10% 2 060 €	10% 640 €	10% 890 €	10% 180 €
Conseil général de l'Ain		20% 4 120 €	20% 1 280 €	20% 1 780 €	20% 360 €
SHR		20% 4 120 €	20% 1 280 €	20% 1 780 €	20% 360 €
Total annuel		100% 20 600 €	100% 6 400 €	100% 8 900 €	100% 1 800 €
Total sur 5 ans			37 700 €		

Affluents rive gauche (73)

	2011	2012	2013	2014	2015
Agence de l'Eau RMC			50% 6 300 €	50% 3 200 €	50% 5 350 €
Région Rhône-Alpes			10% 1 260 €	10% 640 €	10% 1 070 €
Conseil général de la Savoie			20% 2 520 €	20% 1 280 €	20% 2 140 €
SHR			20% 2 520 €	20% 1 280 €	20% 2 140 €
Total annuel			100% 12 600 €	100% 6 400 €	100% 10 700 €
Total sur 5 ans			29 700 €		

VOLET B. HYDROSYSTEMES

Code action
B.8-38

Elaboration d'un programme opérationnel de restauration du Reynieu
Action département Isère

Maître d'ouvrage : Syndicat du Haut-Rhône

Partenaires techniques : Association Nature Nord-Isère Lo Parvi, Fédération de pêche 38, CNR, Conseil général 38, SIDCEHR

Référence objectif transversal :

Maintenir et renforcer la libre circulation piscicole et les continuités écologiques

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Restaurer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques des affluents du Rhône

Contexte :

Ce cours d'eau n'est inscrit dans aucune procédure de restauration ou d'entretien. Néanmoins la confluence a été fortement modifiée et artificialisée afin de mettre en place le système de vannes et la station de relevage permettant la gestion des crues par inondation de la plaine alluviale du Rhône dans le Nord-Isère, zone d'expansion naturelle.

Le Reynieu a fait l'objet d'un diagnostic écologique réalisé par l'Association Nature Nord-Isère Lo Parvi en 2008 et d'évaluation des peuplements piscicoles par la Fédération de Pêche 38 dans le cadre d'une étude globale des cours d'eau du Nord-Isère et au titre du site Natura 2000 « Isle Crémieu ».

Ce diagnostic a permis de constater que les dysfonctionnements se situent principalement au niveau de la confluence du Reynieu avec le Rhône, mais néanmoins que des actions de restauration physique sur l'ensemble de ce cours d'eau restent indispensables, nécessitant la définition d'un programme opérationnel pour une gestion globale du Reynieu et de son bassin versant.

A compter de l'année 2011, le Conseil Général de l'Isère va mettre en place un réseau de mesures de la qualité de l'eau sur le territoire. De ce fait, le diagnostic écologique sera ainsi complété.

Ce programme opérationnel est conditionné, à terme, par la prise de compétence ou l'émergence d'une nouvelle structure porteuse sur ce territoire pour mettre en place un dispositif d'actions concertées sur l'ensemble des cours d'eau du Nord Isère.

Objectif :

- Elaborer au regard de la synthèse des diagnostics, un programme opérationnel de restauration du Reynieu
- Favoriser la prise de compétence de gestion des cours d'eau ou l'émergence d'une nouvelle structure porteuse sur ce territoire orphelin.

Description de l'action :

Elaboration d'un programme opérationnel de restauration du Reynieu :

- Synthèse des diagnostics : écologique, piscicole et qualité de l'eau
- Phase d'appréhension et de repérage de terrain
- Rédaction d'un programme d'actions, chiffrage des actions, priorisation et calendrier
- Indications des mesures réglementaires pour la mise en œuvre des actions
- Assistance du MO pour la communication et la concertation du public

Cartographie des opérations :

Le linéaire du Reynieu concerné est de 12,1 km au total. L'ensemble de ce linéaire est indiqué sur la cartographie C : localisation des actions et sites du Plan en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. (cf. Atlas cartographique)

VOLET B. HYDROSYSTEMES

Code action
B.9-T

Caractérisation des boisements naturels et artificiels de la plaine alluviale du Rhône, sensibilisation et appui technique à l'adaptation des modalités de gestion
Action territoire

Maître d'ouvrage : SHR

Partenaires techniques : CBNA, ONF, CRPF, CPNS, CREN, Lo Parvi

Référence Objectif transversal :

Maintenir et restaurer les corridors biologiques au droit du fleuve et les zones d'expansion des crues

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :

Conserver et régénérer les boisements alluviaux et les prairies humides de la plaine alluviale

Contexte :

Le territoire du Haut-Rhône et sa plaine alluviale possède un véritable enjeu de conservation des boisements alluviaux et des prairies humides en zones inondables, d'un point de vue écologique, fonctionnel et de connectivité entre les écosystèmes et les espèces, et d'un point de vue paysager. Ces milieux sont inféodés à la dynamique fluviale du Rhône et aux conditions de ressources en eau souterraine.

Territoire fortement influencé par les nombreuses peupleraies, il apparaît également aujourd'hui un besoin de revalorisation des peuplements artificiels tant d'un point de vue économique (essences plus nobles) que d'un point de vue de la biodiversité de ces milieux artificiels.

Une première cartographie a été réalisée dans le cadre du Document d'objectifs du site Natura 2000 S8, et dans le cadre de l'Atlas des gestionnaires du Haut-Rhône pour la partie Iséroise.

Objectif :

Assurer une gestion intégrée des boisements naturels et artificiels pour la préservation de la biodiversité et de ses milieux remarquables, ainsi que pour l'atteinte du bon fonctionnement fluvial et inversement, en :

- Possédant une cartographie et une caractérisation globale de l'ensemble des boisements naturels et artificiels du territoire
- Préservant les boisements alluviaux naturels
- Informant et sensibilisant sur les modalités de gestion alternative des peuplements artificiels
- Régénérant le réseau de prairies humides en zone inondable pour les peuplements artificiels dégradés

Description de l'action :

- **Cartographie et caractérisation des boisements naturels et artificiels** :
 - Cartographie préliminaire et rédaction fiche de terrain
 - Caractérisation et cartographie de terrain des boisements naturels (identification phytosociologique, caractéristique stationnelle, état du peuplement...)
 - Caractérisation et cartographie de terrain des boisements artificiels (type de plantation, âge, état, caractéristique stationnelle, caractérisation du sous-étage (présence d'une strate arborée, arbustive ou herbacée de type indigène ou exogène)
- **Analyse du statut foncier et zonage des boisements dans les documents d'urbanisme**
- **Hiérarchisation / faisabilité**
- **Animation foncière et de zonage (PLU, SCOT) sur les boisements naturels**
- **Réunion public d'information et de sensibilisation**
- **Sensibilisation auprès des propriétaires et exploitants sur les plantations alternatives de boisements artificiels et sur les modalités de gestion du sous-étage de la plantation, ou de reconversion en prairie humide**
- **Travaux de reconversion en prairies humides des boisements artificiels dégradés (appui technique auprès des propriétaires, travaux de reconversion).**

Les travaux des secteurs situés dans le périmètre du site Natura 2000 S8 feront l'objet de Contrat Natura 2000 pour leur mise en œuvre.

Localisation des opérations :

Tous les boisements naturels et artificiels de la plaine alluviale du territoire seront cartographiés et caractérisés.

Coût détaillé de l'action

	2011	2012	2013	2014	2015
Cartographie et caractérisation des boisements naturels et artificiels					
Cartographie préliminaire et rédaction fiche de terrain		1 800 €			
Caractérisation et cartographie de terrain des boisements naturels (identification phytosociologique, caractéristique stationnelle, état du peuplement...)			11 800 €		
Caractérisation et cartographie de terrain des boisements artificiels (type de plantation, âge, état, caractéristique stationnelle, caractérisation du sous-étage)		4 600 €	2 300 €		
Statut foncier et zonage des boisements dans les documents d'urbanisme		1 200 €	1 200 €		
Hierarchisation / faisabilité			3 500 €		
Animation foncière et de zonage (PLU, SCOT) sur les boisements naturels			2 500 €	3 850 €	3 850 €
Réunion public d'information et de sensibilisation			2 350 €	2 800 €	2 800 €
Sensibilisation auprès des propriétaires et exploitants sur les plantations alternatives de boisements artificiels et sur les modalités de gestion du sous-étage de la plantation, ou de reconversion en prairie humide			2 500 €	2 500 €	2 500 €
Reconversion en prairie humide des boisements artificiels dégradés					
Appui technique / conventionnement				1 500 €	1 500 €
Travaux hors Natura 2000				3 000 €	3 000 €
Montage Contrat Natura 2000					
Travaux Contrat Natura 2000					
Total annuel par structure		7 600 €	26 150 €	13 650 €	13 650 €
Total sur 5 ans				61 050 €	

Plan de Financement

	2011	2012	2013	2014	2015
Région Rhône-Alpes		30% 2 280 €	30% 7 845 €	30% 4 095 €	30% 4 095 €
Agence de l'Eau RMC		50% 3 800 €	50% 13 075 €	50% 6 825 €	50% 6 825 €
CNR		10% 760 €	10% 2 615 €	10% 1 365 €	10% 1 365 €
SHR		10% 760 €	10% 2 615 €	10% 1 365 €	10% 1 365 €
Total annuel		100% 7 600 €	100% 26 150 €	100% 13 650 €	100% 13 650 €
Total sur 5 ans			61 050 €		

FICHES ACTIONS VOLET C

CONCERTATION / COMMUNICATION /
ANIMATION

VOLET C. CONCERTATION / COMMUNICATION / ANIMATION

Code action C.1-T	Diffusion du journal Ô Rhône spécial Biodiversité Action territoire
-----------------------------	---

Maître d'ouvrage : SHR

Référence Objectif transversal :
Sensibiliser et informer les acteurs et usagers des richesses du territoire et des enjeux de préservation

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :
Communiquer via des outils à destination du grand public

Contexte :
Le journal Ô Rhône, distribué dans chacun des 13 000 foyers du territoire administratif du SHR, existe depuis la création du syndicat. Il constitue l'outil relais auprès des riverains pour les informer des actions mises en œuvre sur leur territoire et de l'actualité, mais également sous la forme de Hors série de traiter d'une problématique spécifique, comme le dernier en date sur le fonctionnement du fleuve, les inondations et les zones d'expansion des crues. Une diffusion auprès des scolaires peut être envisagée.

Objectif :
Sensibiliser les riverains et le grand public sur la préservation des enjeux de biodiversité et de fonctionnalité des milieux naturels de leur territoire.

Description de l'action :
Sur la base d'un 4 volet A3, en quadrichromie, imprimé sur papier recyclé à base d'encre végétale, en 15 000 exemplaires à destination des riverains, grand public et scolaires, à raison d'un journal par an :

- Elaboration du synopsis du journal et rédaction des articles
- Réalisation de la maquette graphique du journal
- Impression
- Diffusion

Coût détaillé de l'action

	2011	2012	2013	2014	2015
Elaboration du synopsis du journal et rédaction des articles		5 650 €	5 650 €	5 650 €	5 650 €
Réalisation de la maquette graphique du journal		1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Impression		3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
Diffusion		2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Total annuel		12 650 €	12 650 €	12 650 €	12 650 €
Total sur 5 ans		50 600 €			

Plan de financement

	2011	2012		2013		2014		2015	
Région Rhône-Alpes		20%	2 530 €	20%	2 530 €	20%	2 530 €	20%	2 530 €
Agence de l'Eau RMC		50%	6 325 €	50%	6 325 €	50%	6 325 €	50%	6 325 €
Conseil général 01		10%	1 265 €	10%	1 265 €	10%	1 265 €	10%	1 265 €
CNR		10%	1 265 €	10%	1 265 €	10%	1 265 €	10%	1 265 €
SHR		10%	1 265 €	10%	1 265 €	10%	1 265 €	10%	1 265 €
Total annuel		100%	12 650 €	100%	12 650 €	100%	12 650 €	100%	12 650 €
Total sur 5 ans		50 600 €							

VOLET C. CONCERTATION / COMMUNICATION / ANIMATION

Code action C.2-T	Page Internet dédiée à la Biodiversité du Haut-Rhône Action territoire
-----------------------------	--

Maître d'ouvrage : SHR

Référence Objectif transversal :
Sensibiliser et informer les acteurs et usagers des richesses du territoire et des enjeux de préservation

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :
Communiquer via des outils à destination du grand public

Contexte :
Le SHR envisage la réalisation de son site internet à compter de 2011. Ce dernier reprendra l'historique de la création du SHR et le programme de réhabilitation du Haut-Rhône, ainsi que toutes les autres missions du SHR (Contrat de Tourisme et Loisirs Adaptés, Animation Natura 2000, Schéma de développement Durable du Haut-Rhône) et spécifiquement un page dédiée au Plan d'actions en faveur de la Biodiversité.
Le site internet, attrayant, accessible aux personnes déficientes, constituera un outil relais auprès des riverains et du grand public pour les informer des actions mises en œuvre sur leur territoire et de l'actualité. Il constituera une plateforme de téléchargements des documents et cartographies du territoire, et mettra en évidence les liens vers les autres structures gestionnaires.

Objectif :
Sensibiliser et informer les riverains et le grand public sur la préservation des enjeux de biodiversité et de fonctionnalité des milieux naturels de leur territoire.

Description de l'action :
Cette page internet sera intégrée au site global du SHR, dont le cahier des charges répondra à un certain nombre d'exigences du label Accessiweb.

- **Elaboration du cahier des charges et consultation de prestataires spécialisés**
- **Réalisation de la structure du site et hébergement**
- **Compilation des informations, rédaction du contenu de la page dédiée à la biodiversité du territoire**
- **Mise à jour de la page internet**

Coût détaillé de l'action

	2011	2012	2013	2014	2015
Réalisation de la structure du site et hébergement (prestataire)		3 000 €			
Synopsis, compilation des informations et rédaction du contenu de la page dédiée à la biodiversité du territoire		4 350 €			
Mise à jour de la page internet			900 €	900 €	900 €
Total annuel		7 350 €	900 €	900 €	900 €
Total sur 5 ans			10 050 €		

Plan de financement

	2011	2012	2013	2014	2015
Région Rhône-Alpes		40% 2 940 €	40% 360 €	40% 360 €	40% 360 €
Agence de l'Eau RMC		40% 2 940 €	40% 360 €	40% 360 €	40% 360 €
SHR		20% 1 470 €	20% 180 €	20% 180 €	20% 180 €
Total annuel		100% 7 350 €	100% 900 €	100% 900 €	100% 900 €
Total sur 5 ans			10 050 €		

Code action C.3-T	Guide du patrimoine naturel du territoire Haut-Rhône, Chautagne, Lavours
-----------------------------	---

Maîtrise d'ouvrage : Conservatoire Rhône-Alpes des espaces Naturels (CREN)

Référence Objectif transversal :
Sensibiliser et informer les acteurs et usagers des richesses du territoire et des enjeux de préservation

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :
Communiquer via des outils à destination du grand public

Contexte :
La collection des guides du patrimoine naturel contribue d'années en années à une appropriation locale du patrimoine naturel à travers un appui aux politiques de développement territorial. Construit avec les élus locaux, ces guides renforcent l'image positive locale du patrimoine naturel.
Plusieurs numéros ont été réalisés avec chaque fois un ancrage territorial important et un résultat fort en termes de sensibilisation au patrimoine et à la compréhension du fonctionnement écologique des écosystèmes considérés.
L'Agence de l'eau RM&C a déjà participé à l'édition de deux numéros :

- l'un sur le fleuve Rhône dans son ensemble, abordé avec des thématiques transversales,
- le second sur le territoire du Bas Chablais, avec la mise en évidence du contrat de rivières, particularité du secteur.

Objectif :
Il s'agit de disposer d'un nouveau numéro pouvant être un outil de connaissance des territoires et d'appropriation par les collectivités concernées. Mais un numéro fortement orienté sur la prise en compte des grandes zones humides, enjeu majeur du territoire, en connexion avec le fleuve.

Description de l'action :
Construction de l'ouvrage autour d'un comité de réaction associant, outre le Syndicat du Haut-Rhône, divers techniciens et personnes ressources de ce secteur ou connaissant bien le fleuve.
Trois réunions de concertation prévues pour que l'association des acteurs locaux au projet soit optimisée : l'une lors de la construction du plan de l'ouvrage, la seconde sur la base de textes pré-rédigés par Elisabeth Favre (CREN Ain), la dernière sur une maquette finalisée.
Impression à près de 4000 exemplaires et diffusion en lien étroit avec le Syndicat du Haut-Rhône, auprès de tous les acteurs du secteur, de toutes les communes, des divers lieux d'accueil du public...

Calendrier : engagement du projet lors du premier trimestre 2012 pour une édition prévue en fin d'année.
Public ciblé : les élus des collectivités locales, les habitants du secteur, les visiteurs extérieurs venant pratiquer des activités sur ce secteur...
objectif : montrer l'importance de prendre en compte les zones humides dans un secteur capital dans le fonctionnement du fleuve et valoriser la prise en compte par les acteurs du territoire
Nombre de personnes ciblées : 4000 personnes à plus ou moins long terme (diffusion de 80% prévue sur environ 3 ans avec une forte diffusion institutionnelle dès les premiers mois.

Coût prévisionnel de l'action :

	2012	
	Nbre jours	Coût
Rédaction de l'ouvrage	34j à 500 €	17 000 €
Animation de la démarche (comité de relecture)	9j à 500 € et 2j à 690 €	5 880 €
Prestations (achats d'illustrations, impression)		13 750 €
Frais généraux		440 €
TOTAL		37 070 €

Plan de Financement

	2012	
	%	Montant
Agence de l'Eau RMC	40	14 828 €
Région Rhône-Alpes	43	15 940 €
Compagnie Nationale du Rhône	10	3 707 €
Syndicat du Haut-Rhône	7	2 595 €
TOTAL	100	37 070 €

Région Rhône- Alpes : financement hors procédure Contrat de Biodiversité

VOLET C. CONCERTATION / COMMUNICATION / ANIMATION

Code action C.4-T	Organisation d'événementiels en faveur de la biodiversité Action territoire
-----------------------------	---

Maître d'ouvrage : Associations locales du territoire
(CPIE Bugey Genevois, FRAPNA 73, 01 et 38, Maison des îles du Haut-Rhône, Association Nature Nord- Isère LO PARVI, CREN, CPNS, maison de la Nature et de l'Environnement Isère, OT du territoire...)

Référence Objectif transversal :
Sensibiliser et informer les acteurs et usagers des richesses du territoire et des enjeux de préservation

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :
Communiquer via des outils à destination du grand public

Contexte :
La sensibilisation et l'amélioration de la connaissance du grand public doit s'accompagner d'événementiels ludiques, attrayants et originaux pour maintenir une dynamique d'information.

Objectif :
Organiser sous la forme d'événementiels une sensibilisation du grand public à la connaissance et à la préservation de la biodiversité du territoire

Description de l'action :

Organisation d'événementiels en faveur de la biodiversité :
Cycle de conférence, sur la base d'une à deux conférences par an, sur des thématiques cibles (forêts alluviales, poissons du Rhône ...)
Diffusion d'expositions existantes (zones humides ...)
Films documentaires

Coût détaillé de l'action

	2011	2012	2013	2014	2015
Cycle de conférence			1 800 €	3 600 €	1 800 €
Diffusion d'expositions existantes			900 €	900 €	900 €
Films documentaires			1 350 €	1 350 €	1 350 €
Total annuel			2 700 €	4 500 €	2 700 €
Total sur 5 ans	9 900 €				

Plan de financement

	2011	2012	2013		2014		2015	
Région Rhône-Alpes			30%	810 €	30%	1 350 €	30%	810 €
Agence de l'Eau RMC			50%	1 350 €	50%	2 250 €	50%	1 350 €
CNR			20%	540 €	20%	900 €	20%	540 €
Total annuel			100%	2 700 €	100%	4 500 €	100%	2 700 €
Total sur 5 ans	9 900 €							

VOLET C. CONCERTATION / COMMUNICATION / ANIMATION

Code action C.5-T	Animations de sensibilisation à l'environnement et découverte nature grand public et scolaire Action territoire
-----------------------------	---

Maître d'ouvrage : SHR
Partenaires techniques : CPIE Bugey Genevois, FRAPNA 73, Maison des îles du Haut-Rhône, Association Nature Nord-isère LO PARVI

Référence Objectif transversal :
Sensibiliser et informer les acteurs et usagers des richesses du territoire et des enjeux de préservation

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :
Sensibiliser via des animations grand public et scolaires

Contexte :
La présence de structures spécialisées en matière d'animation nature sur le territoire du Haut-Rhône, est un atout à valoriser. Il s'agit ici d'assurer une bonne couverture du territoire en complément de l'existant.

Objectif :
Permettre la découverte aux riverains, grand public et écoles des richesses écologiques de leur territoire
Expliquer le fonctionnement du fleuve et de sa plaine

Description de l'action :

- Animation nature grand public, sur la base de six animations par an, soit 3 animations par an sur chacun des tronçons court-circuités du fleuve
- Animation nature auprès des scolaires, sur la base d'une animation par an pour deux classes de 4 communes des 28 du territoire, soit un total de 14 animations scolaires par an
- Démarchage auprès des communes, organisation, affiche éventuel

Coût détaillé de l'action

	2011	2012	2013	2014	2015
Animation nature grand public (6 animations / an)		1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €
Animation nature auprès des scolaires (14 animation par an)		4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €
Contacts, organisation, affichage		3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Total annuel		9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
Total sur 5 ans		36 000 €			

Plan de financement

	2011	2012		2013		2014		2015	
Région Rhône-Alpes		20%	1 800 €	20%	1 800 €	20%	1 800 €	20%	1 800 €
Agence de l'Eau RMC		50%	4 500 €	50%	4 500 €	50%	4 500 €	50%	4 500 €
CNR		20%	1 800 €	20%	1 800 €	20%	1 800 €	20%	1 800 €
SHR		10%	900 €	10%	900 €	10%	900 €	10%	900 €
Total annuel		100%	9 000 €	100%	9 000 €	100%	9 000 €	100%	9 000 €
Total sur 5 ans		36 000 €							

Code action C.6-T	Animation et coordination du Plan d'Actions en faveur de la biodiversité Action territoire
-----------------------------	--

Maître d'ouvrage : SHR

Référence Objectif transversal :
Assurer la coordination, la concertation et la cohérence du Plan d'actions en faveur de la biodiversité du Haut-Rhône pour la réussite d'un projet partenariale de territoire

Référence objectif / stratégie de gestion et de restauration :
Animer le dispositif Plan d'actions en faveur de la biodiversité en partenariat avec les organismes financeurs, les MO, collectivités et structures gestionnaires

Contexte :
Le SHR est la structure porteuse du Plan d'actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône. Il figure également parmi les MO d'un certain nombre d'actions spécifiques. Outre le besoin d'une coordination et d'une animation du dispositif, des actions transversales sur des questions telle que la dynamique fluviale du fleuve, la qualité de l'eau, ou encore la compatibilité des projets avec les enjeux développés ici, doivent apparaître dans ce plan d'actions. Dans un souci de simplicité au regard des nombreuses fiches actions existantes, elles ont été regroupées dans cette fiche globale d'animation transversale et de coordination technique et administrative.

Objectif :

- Assurer la coordination opérationnelle, technique et administrative du plan d'actions
- Participer et inciter à la cohérence, l'articulation et la mise en œuvre d'actions transversales sur le territoire

Description de l'action :

- ❖ Participation, cohérence et articulation des actions transversales sur le territoire visant à :
 - Préserver et restaurer la dynamique fluviale du fleuve compatible avec les enjeux socio-économiques et environnementaux
 - Résultat du suivi scientifique en cours, réflexion sur l'intérêt de restaurer de nouveaux milieux pour atteinte du Bon Etat, des modalités d'entretien des milieux restaurés
 - Participation à l'élaboration du Schéma Directeur de réactivation de la dynamique fluviale des marges alluviales
 - Participation à l'élaboration du Schéma de gestion des inondations Rhône-Amont dans le cadre du Plan Rhône et émergence de projets
 - Mise en place d'une instance de concertation sur la gestion des débits liquides et solides
 - Maintenir des corridors biologiques au droit du fleuve et dans la plaine alluviale
 - Favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement
 - Etude de faisabilité d'une MAEt Haut-Rhône
 - Rendre compatible les projets de développement touristique avec la préservation de la qualité écologique du territoire
 - Coordonner et planifier dans l'espace les activités agricoles, sylvicoles et l'urbanisation
 - Participation à l'élaboration d'un plan d'interprétation du territoire dans le cadre du Schéma de Développement Durable du territoire
 - Participation à l'émergence d'une structure porteuse de gestion concertée des affluents du Rhône en Nord-isère
- ❖ Coordination opérationnelle et administrative
 - Organisation des réunions de comité de pilotage
 - Coordination technique des opérations, relations avec les MO, suivis des actions et participation aux instances propres existantes
 - Coordination des demandes d'aides financières
 - Elaboration des cahiers des charges des expertises et consultation d'entreprises
 - Bilan du plan d'actions et Prospectives

Coût détaillé de l'action

	2011		2012		2013		2014		2015	
	Nb de j	Coût	Nb de j	Coût	Nb de j	Coût	Nb de j	Coût	Nb de j	Coût
Participation, cohérence et articulation des actions transversales	26	11 700 €	30	13 500 €	30	13 500 €	30	13 500 €	40	18 000 €
Coordination opérationnelle et administrative										
Frais annexes (GPS, licence Mapinfo, mise à jour des données IGN)				7 500 €						
Soutien d'expertises et de mise en œuvre d'actions						5 000 €		5 000 €		
Total annuel	11 700 €		21 000 €		18 500 €		18 500 €		18 000 €	
Total sur 5 ans	87 700 €									

Plan de financement

	2011		2012		2013		2014		2015	
Région Rhône-Alpes	40%	4 680 €	40%	8 400 €	40%	7 400 €	40%	7 400 €	40%	7 200 €
Agence de l'Eau	40%	4 680 €	40%	8 400 €	40%	7 400 €	40%	7 400 €	40%	7 200 €
SHR	20%	2 340 €	20%	4 200 €	20%	3 700 €	20%	3 700 €	20%	3 600 €
Total annuel	100%	11 700 €	100%	21 000 €	100%	18 500 €	100%	18 500 €	100%	18 000 €
Total sur 5 ans	87 700 €									

IV. Plan de financement et tableaux annuels

A titre indicatif, le plan de financement prévisionnel, intégrant l'ensemble des co-financements envisagés, pour les 5 ans du programme, est le suivant :

		Taux moyen	Montant total TTC
Partenaires financiers	Agence de l'Eau RMC	45,20%	1 987 395,90 €
	Région Rhône-Alpes	11,34%	498 464,50 €
	CNR	11,36%	499 434,38 €
	Etat / FEADER	8,22%	361 535,00 €
	Conseil Général 01	2,70%	118 913,00 €
	Conseil Général 38	0,40%	17 445,00 €
	Conseil Général 73	1,27%	55 914,00 €
	FEDER	9,19%	404 248,00 €
	Commune d'Aoste	0,26%	11 605,00 €
sous-total partenaires financiers			3 954 954,78 €
Maîtres d'ouvrages *	SHR	4,20%	184 642,00 €
	Commune de Yenne	5,31%	233 453,22 €
	SIDCEHR	0,06%	2 500,00 €
	Fédération Pêche de l'Isère	0,48%	20 928,00 €
sous-total participation des maîtres d'ouvrages			441 523,22 €
TOTAL			4 396 478,00 €

* participant financièrement

Il est à noter que :

- une enveloppe régionale supplémentaire d'un montant de 15 940 € TTC est attribué hors procédure Contrat Biodiversité « Haut-Rhône » pour l'action C.3-T,
- la participation prévisionnelle financière du Conseil Général de l'Ain intègre les financements à destination du Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes via la convention pluriannuelle d'objectifs entre les deux structures pour un montant prévisionnel total de 58 479 € TTC pour les 5 années du programme,
- la participation au titre du fond FEADER présentée ici reste indicative et non exhaustive puisque les enveloppes financières qui seront sollicitées pour partie des travaux au titre des Contrats Natura 2000 ne sont pas toutes estimées à ce jour.

La répartition prévisionnelle annuelle des financements par actions et par partenaires financiers est présentée dans les tableaux financiers récapitulatifs suivants.

2011																	
	Code action	MO envisagé	RRA		AERMC		CG 01		CNR		FEADER/ ETAT		SHR		Fédération Pêche 38	total	
volet A	A.1-01	SHR	20%	1 029 €	30%	1 543 €					38,76%	1 994 €	11,24%	578 €		5 144 €	
	A.2-38	SHR	30%	2 205 €	50%	3 675 €							20%	1 470 €		7 350 €	
	A.3-73	SHR	30%	2 010 €	50%	3 350 €			10%	670 €			10%	670 €		6 700 €	
	A.6-T	SHR	30%	9 758 €	50%	16 263 €			10%	3 253 €			10%	3 253 €		32 527 €	
	A.7-01	CREN	30%	955,50 €	50%	1 592,50 €	20%	637 €			100%	2 570 €				5 755 €	
	A.8-01	CREN	30%	310,50 €	50%	517,50 €	20%	207 €								1 035 €	
	A.9-01	CREN	30%	4 405,50 €	50%	7 342,50 €	20%	2 937 €								14 685 €	
	A.10-01	CREN	60%	7 569 €			40%	5 046 €			100%	2 570 €				15 185 €	
	A.11-01	CREN	20%	2 657 €	50%	6 642,50 €	10%	1 328,50 €	20%	2 657 €						13 285 €	
	A.20-T	SHR	40%	3 080 €					20%	1 540 €	20%	1 540 €	20%	1 540 €		7 700 €	
	A.21-T	SHR	40%	960 €					20%	480 €	20%	480 €	20%	480 €		2 400 €	
A.22-T	SHR			50%	1 500 €			30%	900 €			20%	600 €		3 000 €		
volet B	B.5-38	SHR / Fédération de pêche 38			80%	23 200 €			10%	2 900 €			5%	1 450 €	5%	1 450 €	29 000 €
volet C	C.6-T	SHR	40%	4 680 €	40%	4 680 €							20%	2 340 €		11 700 €	
TOTAL				39 619,50 €		70 306,00 €		10 155,50 €		12 400,00 €		9 154,00 €		12 381,00 €		1 450,00 €	155 466,00 €

2012																														
	Code action	MO envisagé	RRA		AERMC		CG 38		CG 01		CG 73		CNR		FEADER/ ETAT		FEDER		SHR		Commune d'Aoste		Commune de Yenne		SIDCEHR		Fédération Pêche 38		Total	
volet A	A.1-01	SHR	30%	945 €	40%	1 260 €			10%	315 €										20%	630 €								3 150 €	
	A.2-38	SHR	30%	2 850 €	50%	4 750 €														20%	1 900 €								9 500 €	
	A.3-73	SHR	30%	2 853 €	50%	4 755 €							10%	951 €						10%	951 €								9 510 €	
	A.4-T	CPNS	60%	25 356 €								40%	16 904 €																	42 260 €
		CREN	60%	13 206 €						40%	8 804 €																			22 010 €
	A.5-T	SHR	30%	4 548 €	50%	7 580 €								10%	1 516 €						10%	1 516 €								15 160 €
			10%	1 597 €	50%	7 985 €			20%	3 194 €					10%	1 597 €					10%	1 597 €							15 970 €	
			30%	2 160 €	50%	3 600 €									10%	720 €					10%	720 €							7 200 €	
	A.6-T	SHR	30%	14 553 €	50%	24 255 €								10%	4 851 €					10%	4 851 €								48 510 €	
	A.7-01	CREN	30%	685,50 €	50%	1 142,50 €			20%	457 €					100%	750 €														3 035 €
	A.8-01	CREN	40%	1 872 €	50%	2 340 €			10%	468 €																				4 680 €
	A.9-01	CREN	40%	11 566,00 €	50%	14 457,50 €			10%	2 891,50 €																				28 915 €
	A.10-01	CREN	60%	2 748 €					40%	1 832 €					100%	1 000 €														5 580 €
	A.11-01	CREN	30%	1 207,50 €	50%	2 012,50 €								20%	805 €	100%	15 140 €													19 165 €
	A.12-73	CPNS	25%	1 110 €	50%	2 220 €								25%	1 110 €															4 440 €
	A.13-38	SHR	20%	2 560 €	50%	6 400 €								15%	1 920 €						5%	640 €	10%	1 280 €						12 800 €
	A.14-73	Commune de Yenne			32,0%	323 398,4 €								4,9%	49 520,38 €			40%	404 248 €					23,1%	233 453,22 €					1 010 620 €
	A.15-T	CPNS			50%	33 028 €								50%	33 028 €															66 056 €
	A.16-T	CREN	30%	1 080 €	50%	1 800 €			20%	720 €																				3 600 €
		CPNS	30%	960 €	50%	1 600 €					20%	640 €																		3 200 €
A.17-01	CORA	40%	4 800 €					20%	2 400 €					40%	4 800 €														12 000 €	
A.19-T	CORA	40%	8 100 €			10%	2 025 €	10%	2 025 €					40%	8 100 €														20 250 €	
A.20-T	SHR	40%	3 740 €			10%	935 €	10%	935 €				10 €	935 €	20%	1 870 €				10%	935 €								9 350 €	
A.21-T	SHR	40%	3 000 €										20%	1 500 €	20%	1 500 €				20%	1 500 €								7 500 €	
A.22-T	SHR			50%	1 500 €									30%	900 €					20%	600 €								3 000 €	
volet B	B.1-T	SHR	20%	20 714 €	50%	51 785 €			5%	5 179 €			20%	20 714 €						5%	5 179 €								103 571 €	
	B.4-38	SIDCEHR	20%	2 000 €	50%	5 000 €							20%	2 000 €										10%	1 000 €				10 000 €	
	B.5-38	SHR / Fédération de pêche 38			80%	7 240 €							10%	905 €						5%	453 €					5%	453 €		9 051 €	
	B.6-T	SHR			80%	55 120 €							15%	10 335 €						5%	3 445 €								68 900 €	
	B.7-T	SHR	10%	2 060 €	50%	10 300 €			20%	4 120 €										20%	4 120 €								20 600 €	
B.9-T	SHR	30%	2 280 €	50%	3 800 €							10%	760 €						10%	760 €								7 600 €		
volet C	C.1-T	SHR	20%	2 530 €	50%	6 325 €			10%	1 265 €			10%	1 265 €					10%	1 265 €									12 650 €	
	C.2-T	SHR	40%	2 940 €	40%	2 940 €														20%	1 470 €								7 350 €	
	C.3-T	CREN	43%	Financement Hors Contrat Haut-Rhône	40%	14 828 €							10%	3 707 €						7%	2 595 €								21 130 €	
	C.5-T	SHR	20%	1 800 €	50%	4 500 €							20%	1 800 €						10%	900 €								9 000 €	
	C.6-T	SHR	40%	8 400 €	40%	8 400 €														20%	4 200 €								21 000 €	
		TOTAL			154 221,00 €		614 321,90 €		2 960,00 €		34 605,50 €		17 544,00 €		140 839,38 €		33 160,00 €		404 248,00 €		40 227,00 €		1 280,00 €		233 453,22 €		1 000,00 €		453,00 €	1 678 313,00 €

2013

	Code action	MO envisagé	RRA		AERMC		CG 38		CG 01		CG 73		CNR		FEADER/ ETAT		SHR		Commune d'Aoste		SIDCEHR		Fédération Pêche 38		Total	
volet A	A.1-01	SHR	30%	675 €	40%	900 €			10%	225 €							20%	450 €							2 250 €	
	A.2-38	SHR	30%	2 715 €	50%	4 525 €											20%	1 810 €							9 050 €	
	A.3-73	SHR	15%	1 875 €	50%	6 250 €					15%	1 875 €	10%	1 250 €				10%	1 250 €							12 500 €
		Collectivités Locales	10%	500 €	50%	2 500 €						20%	1 000 €													4 000 €
	A.4-T	CPNS	60%	4 206 €								40%	2 804 €													7 010 €
		CREN	60%	5 406 €					40%	3 604 €																9 010 €
	A.5-T	SHR	10%	1 286 €	50%	6 430 €					20%	2 572 €	10%	1 286 €				10%	1 286 €							12 860 €
			10%	1 390 €	50%	6 950 €			20%	2 780 €			10%	1 390 €				10%	1 390 €							13 900 €
			10%	705 €	50%	3 525 €	20%	1 410 €					10%	705 €				10%	705 €							7 050 €
	A.6-T	SHR	30%	19 782 €	50%	32 970 €							10%	6 594 €				10%	6 594 €							65 940 €
	A.7-01	CREN	30%	1 135,50 €	50%	1 892,50 €			20%	757 €					100%	6 750 €										10 535 €
	A.8-01	CREN	40%	672 €	50%	840 €			10%	168 €																1 680 €
	A.9-01	CREN	40%	15 614,00 €	50%	19 517,50 €			10%	3 903,50 €																39 035 €
	A.10-01	CREN	60%	3 648 €					40%	2 432 €					100%	2 500 €										8 580 €
	A.11-01	CREN	30%	1 207,50 €	50%	2 012,50 €						20%	805 €	100%	10 000 €											14 025 €
	A.12-73	CPNS	25%	650 €	50%	1 300 €						25%	650 €	100%	16 500 €											19 100 €
	A.13-38	SHR	20%	3 340 €	50%	8 350 €							15%	2 505 €				5%	835 €	10%	1 670 €					16 700 €
	A.15-T	CPNS			50%	419 318 €							20%	167 727 €	30%	251 591 €										838 636 €
	A.16-T	CREN	30%	1 080 €	50%	1 800 €			20%	720 €																3 600 €
CPNS		30%	960 €	50%	1 600 €					20%	640 €														3 200 €	
A.19-T	CORA	40%	1 920 €			10%	480 €	10%	480 €					40%	1 920 €										4 800 €	
A.21-T	SHR	40%	720 €								20%	360 €	20%	360 €	20%	360 €									1 800 €	
A.22-T	SHR			50%	2 400 €						30%	1 440 €					20%	960 €							4 800 €	
volet B	B.1-T	SHR	10%	2 965 €	50%	14 825 €			5%	1 483 €			25%	7 413 €		Contrat Natura 2000	10%	2 965 €							29 651 €	
	B.4-38	SIDCEHR	20%	3 000 €	50%	7 500 €							20%	3 000 €						10%	1 500 €				15 000 €	
	B.5-38	SHR / Fédération de pêche 38			80%	304 400 €							10%	38 050 €				5%	19 025 €			5%	19 025 €		380 500 €	
	B.7-T	SHR	10%	640 €	50%	3 200 €			20%	1 280 €								20%	1 280 €							6 400 €
			10%	1 260 €	50%	6 300 €				20%	2 520 €								20%	2 520 €						12 600 €
	B.8-38	SHR	10%	990 €	50%	4 950 €	20%	1 980 €					10%	990 €				10%	990 €							9 900 €
B.9-T	SHR	30%	7 845 €	50%	13 075 €							10%	2 615 €				10%	2 615 €							26 150 €	
volet C	C.1-T	SHR	20%	2 530 €	50%	6 325 €			10%	1 265 €			10%	1 265 €				10%	1 265 €						12 650 €	
	C.2-T	SHR	40%	360 €	40%	360 €												20%	180 €						900 €	
	C.4-T	Associations locales	30%	810 €	50%	1 350 €							20%	540 €											2 700 €	
	C.5-T	SHR	20%	1 800 €	50%	4 500 €							20%	1 800 €				10%	900 €						9 000 €	
	C.6-T	SHR	40%	7 400 €	40%	7 400 €												20%	3 700 €						18 500 €	
TOTAL				99 087,00 €		897 265,50 €		3 870,00 €		19 097,50 €		11 411,00 €		240 385,00 €		289 621,00 €		51 080,00 €		1 670,00 €		1 500,00 €		19 025,00 €	1 634 012,00 €	

2014																						
	Code action	MO envisagé	RRA		AERMC		CG 38		CG 01		CG 73		CNR		FEADER/ ETAT		SHR		Commune d'Aoste		Total	
volet A	A.1-01	SHR	30%	1 350 €	40%	1 800 €			10%	450 €							20%	900 €			4 500 €	
	A.2-38	SHR	30%	1 755 €	50%	2 925 €											20%	1 170 €			5 850 €	
	A.3-73	SHR	15%	1 083 €	50%	3 610 €					15%	1 083 €	10%	722 €				10%	722 €			7 220 €
		Collectivités Locales	10%	500 €	50%	2 500 €					20%	1 000 €										4 000 €
	A.4-T	CPNS	60%	4 902 €							40%	3 268 €										8 170 €
		CREN	60%	3 678 €						40%	2 452 €											6 130 €
	A.5-T	SHR	10%	3 240 €	50%	16 200 €					20%	6 480 €	10%	3 240 €				10%	3 240 €			32 400 €
			10%	3 340 €	50%	16 700 €				20%	6 680 €			10%	3 340 €			10%	3 340 €			33 400 €
			10%	1 765 €	50%	8 825 €	20%	3 530 €						10%	1 765 €			10%	1 765 €			17 650 €
	A.6-T	SHR	30%	11 538 €	50%	19 230 €							10%	3 846 €				10%	3 846 €			38 460 €
	A.7-01	CREN	30%	685,50 €	50%	1 142,50 €				20%	457 €				100%	750 €						3 035 €
	A.8-01	CREN	40%	1 872 €	50%	2 340 €				10%	468 €											4 680 €
	A.9-01	CREN	40%	2 214,00 €	50%	2 767,50 €				10%	553,50 €											5 535 €
	A.10-01	CREN	60%	2 748 €						40%	1 832 €				100%	1 000 €						5 580 €
	A.11-01	CREN	30%	1 207,50 €	50%	2 012,50 €							20%	805 €	100%	5 000 €						9 025 €
	A.12-73	CPNS	25%	420 €	50%	840 €							25%	420 €	100%	1 500 €						3 180 €
	A.13-38	SHR	15%	8 220 €	50%	27 400 €							15%	8 220 €				5%	2 740 €	15%	8 220 €	54 800 €
A.16-T	CREN	30%	2 160 €	50%	3 600 €				20%	1 440 €											7 200 €	
	CPNS	30%	1 920 €	50%	3 200 €						20%	1 280 €									6 400 €	
A.17-01	CORA	40%	7 040 €						20%	3 520 €				40%	7 040 €						17 600 €	
A.18-T	SHR	40%	1 120 €									20%	560 €	20%	560 €	20%	560 €				2 800 €	
A.20-T	SHR	40%	3 860 €			10%	965 €	10%	965 €			10%	965 €	20%	1 930 €	10%	965 €				9 650 €	
A.21-T	SHR	40%	2 200 €									20%	1 100 €	20%	1 100 €	20%	1 100 €				5 500 €	
A.22-T	SHR			50%	1 800 €							30%	1 080 €				20%	720 €			3 600 €	
volet B	B.1-T	SHR	10%	3 645 €	50%	18 225 €			5%	1 823 €			25%	9 113 €	Contrat Natura 2000		10%	3 645 €			36 451 €	
	B.7-T	SHR	10%	890 €	50%	4 450 €				20%	1 780 €						20%	1 780 €			8 900 €	
			10%	640 €	50%	3 200 €					20%	1 280 €					20%	1 280 €			6 400 €	
	B.8-38	SHR	10%	1 340 €	50%	6 700 €	20%	2 680 €					10%	1 340 €			10%	1 340 €			13 400 €	
B.9-T	SHR	30%	4 095 €	50%	6 825 €							10%	1 365 €	Dispositif Natura 2000		10%	1 365 €			13 650 €		
volet C	C.1-T	SHR	20%	2 530 €	50%	6 325 €			10%	1 265 €			10%	1 265 €			10%	1 265 €			12 650 €	
	C.2-T	SHR	40%	360 €	40%	360 €											20%	180 €			900 €	
	C.4-T	Associations locales	30%	1 350 €	50%	2 250 €							20%	900 €							4 500 €	
	C.5-T	SHR	20%	1 800 €	50%	4 500 €							20%	1 800 €			10%	900 €			9 000 €	
	C.6-T	SHR	40%	7 400 €	40%	7 400 €											20%	3 700 €			18 500 €	
TOTAL				92 868,00 €		177 127,50 €		7 175,00 €		23 685,50 €		14 390,00 €		41 846,00 €		18 880,00 €		36 523,00 €		8 220,00 €	420 16,00 €	

2015																					
	Code action	MO envisagé	RRA		AERMC		CG 38		CG 01		CG 73		CNR		FEADER/ ETAT		SHR		Commune d'Aoste	Total	
volet A	A.1-01	SHR	30%	1 620 €	40%	2 160 €			10%	540 €							20%	1 080 €		5 400 €	
	A.2-38	SHR	30%	2 745 €	50%	4 575 €											20%	1 830 €		9 150 €	
	A.3-73	SHR	30%	1 860 €	50%	3 100 €							10%	620 €			20%	620 €		6 200 €	
	A.4-T	CPNS	60%	4 002 €								40%	2 668 €								6 670 €
		CREN	60%	3 678 €						40%	2 452 €										6 130 €
	A.5-T	SHR	10%	3 240 €	50%	16 200 €						20%	6 480 €	10%	3 240 €			10%	3 240 €		32 400 €
			10%	3 340 €	50%	16 700 €				20%	6 680 €			10%	3 340 €			10%	3 340 €		33 400 €
			10%	1 720 €	50%	8 600 €	20%	3 440 €						10%	1 720 €			10%	1 720 €		17 200 €
	A.6-T	SHR	30%	11 538 €	50%	19 230 €							10%	3 846 €			10%	3 846 €		38 460 €	
	A.7-01	CREN	50%	8 832,50 €	50%	8 832,50 €									100%	250 €				17 915 €	
	A.8-01	CREN	40%	3 086,00 €	50%	3 857,50 €				10%	771,50 €										7 715 €
	A.9-01	CREN	40%	11 666,00 €	50%	14 582,50 €				10%	2 916,50 €										29 165 €
	A.10-01	CREN	60%	10 176 €						40%	6 784 €					100%	2 500 €				19 460 €
	A.11-01	CREN	30%	2 707,50 €	50%	4 512,50 €							20%	1 805 €	100%	5 000 €					14 025 €
	A.12-73	CPNS	25%	420 €	50%	840 €							25%	420 €	100%	1 500 €					3 180 €
	A.13-38	SHR	15%	653 €	50%	2 175 €								15%	653 €			10%	435 €	10%	435 €
A.16-T	CREN	30%	2 160 €	50%	3 600 €				20%	1 440 €										7 200 €	
	CPNS	30%	1 920 €	50%	3 200 €						20%	1 280 €								6 400 €	
A.18-T	SHR	40%	720 €										20%	360 €	20%	360 €	20%	360 €		1 800 €	
A.21-T	SHR	40%	2 220 €										20%	1 110 €	20%	1 110 €	20%	1 110 €		5 550 €	
A.22-T	SHR			50%	1 800 €								30%	1 080 €			20%	720 €		3 600 €	
volet B	B.1-T	SHR	10%	16 320 €	50%	81 600 €			5%	8 160 €			25%	40 800 €		Contrat Natura 2000	10%	16 320 €		163 200 €	
	B.7-T	SHR	10%	180 €	50%	900 €			20%	360 €								20%	360 €		1 800 €
			10%	1 070 €	50%	5 350 €					20%	2 140 €						20%	2 140 €		10 700 €
B.9-T	SHR	30%	4 095 €	50%	6 825 €							10%	1 365 €		Dispositif Natura 2000	10%	1 365 €		13 650 €		
volet C	C.1-T	SHR	20%	2 530 €	50%	6 325 €			10%	1 265 €			10%	1 265 €			10%	1 265 €		12 650 €	
	C.2-T	SHR	40%	360 €	40%	360 €											20%	180 €		900 €	
	C.4-T	Associations locales	30%	810 €	50%	1 350 €							20%	540 €						2 700 €	
	C.5-T	SHR	20%	1 800 €	50%	4 500 €							20%	1 800 €			10%	900 €		9 000 €	
	C.6-T	SHR	40%	7 200 €	40%	7 200 €												20%	3 600 €		18 000 €
TOTAL				112 669,00 €		228 375,00 €		3 440,00 €		31 369,00 €		12 568,00 €		63 964,00 €		10 720,00 €		44 431,00 €		435,00 €	507 971,00 €

V. Modalités de pilotage, suivi et évaluation du PABHR

V.1 Pilotage du Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône

V.1.1 La structure porteuse : le Syndicat du Haut-Rhône

Le Syndicat du Haut-Rhône (SHR) représente la majorité des communes concernées par le programme. Il porte le Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité pour le compte de ses communes adhérentes.

Il assure :

- **la réalisation des opérations** prévues dans le programme, dont il a la maîtrise d'ouvrage dans les délais fixés, et obtenir le cas échéant leur labellisation au titre du Plan Rhône,
- **l'appui et l'accompagnement des autres maîtres d'ouvrage** pour engager leurs opérations (montages financiers, demandes de subvention ...) dans les délais fixés,
- **le suivi et le pilotage** du Plan d'actions en faveur de la Biodiversité, notamment par :
 - la présentation du budget prévisionnel annuel des opérations,
 - la présentation des bilans financiers et d'activités annuels, à mi-parcours et en fin de programme,
 - la centralisation des dossiers de demande de subvention et leur transmission aux différents financeurs concernés,
 - l'organisation des réunions de comité de pilotage, de comité technique et autres réunions thématiques si besoin,
 - l'animation de la concertation et la coordination entre les différents partenaires techniques et financiers,
- **l'information régulière des partenaires associés** sur l'état d'avancement du programme d'actions.

Deux conventions régissent l'ensemble du programme et le partenariat :

- convention territoriale entre la structure porteuse et les partenaires financiers signataires
- convention de partenariat et de contribution réciproque entre la structure porteuse et les différents maîtres d'ouvrage.

V.1.2 Le Comité de Suivi

Un comité de suivi, dans lequel seront représentés, entre autre, tous les signataires de la convention territoriale, les partenaires financiers, les maîtres d'ouvrages, les établissements publics, experts scientifiques, collectivités territoriales, les administrations, sera mis en place. Il sera animé par la structure porteuse et se réunira une fois par an en fin de programme annuel pour :

- faire le point sur l'état d'avancement du programme d'actions, les résultats de mises en œuvre des opérations, en vérifier la pertinence et réorienter si nécessaire les programmes d'actions annuels,

- permettre l'information des structures gestionnaires, collectivités et administrations du territoire non directement concernées par le programme, afin de favoriser la concertation entre acteurs et leur implication, faciliter les prises de décision et assurer une compatibilité et une cohérence des projets sur le territoire.

Il validera le bilan à mi-parcours (2013) et le bilan final.

Les membres du comité de suivi proposés, étant pour leur grande majorité identiques à ceux présents dans le Comité de pilotage du site Natura 2000 « Zones humides et forêts alluviales de l'ensemble Lac du Bourget - Chautagne - Rhône » partie Rhône, institué par arrêté préfectoral et dont la structure animatrice est le SHR, il est proposé que dans la mesure du possible et dans un souci de cohérence, les réunions puissent être rapprochées.

V.1.3 Le comité de pilotage technique

Le comité de pilotage technique, composé des partenaires financiers, de la structure porteuse, des maîtres d'ouvrage et où peuvent participer des partenaires occasionnels sera ainsi institué et se réunira plusieurs fois par an afin de :

- valider au préalable les propositions budgétaires annuelles, les demandes d'aides financières et leur plan de financement en fin d'année n-1,
- justifier et réorienter si nécessaire les opérations ou les plans de financements,
- valider un changement de maîtrise d'ouvrage d'une action inscrite dans le Plan d'actions, du moment que l'opération ne subit aucune modification (nature, montants prévisionnels),
- faire le point sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions, et le cas échéant prendre connaissance des difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre.

V.2 Suivi, évaluation et modifications du Plan d'Actions

En fin d'année n-1, le programme d'actions pour l'année suivante sera présenté et permettra de valider au préalable les propositions budgétaires annuelles, les demandes d'aides financières et leur plan de financement.

Un rapport d'activité et un bilan annuel seront réalisés afin d'évaluer la mise en œuvre des actions et les résultats obtenus. Ce bilan comprendra pour chaque action :

- un rappel des motivations ayant conduit à la mise en œuvre de l'action,
- une description de la mise en œuvre de l'action,
- une évaluation des résultats obtenus sur la base du ou des indicateurs préalablement définis,
- une argumentation précise sur les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre,
- un bilan financier des opérations.

Un bilan à mi-parcours (2013) sera réalisé et permettra d'intégrer par voie d'avenant d'éventuelles nouvelles actions liées aux différentes études conduites en début de programme, ou pour ajuster certains plans de financements au regard des éventuelles nouvelles modalités / critères d'attribution des aides financières des partenaires.

Un bilan final sera réalisée en fin de Plan d'actions (2015) pour évaluer la réussite du programme et les éventuelles modalités de reconduite.

Toutes modifications portant sur :

- un ajout d'opération non prévue à la signature du contrat au moment de sa révision à mi-parcours,
- l'abandon d'une opération avec remise en cause de l'intérêt du Plan d'actions qui peut également aller jusqu'à la résiliation de la convention cadre,
- une actualisation justifiée du coût estimatif d'une opération inscrite dans le Plan d'actions,
- un transfert budgétaire limité d'une action sur une autre sans modification du montant total,
- un décalage d'une année au plus de l'engagement d'une opération inscrite dans le Plan d'actions

feront l'objet d'une note de justification et d'un avenant qui sera signé par l'ensemble des partenaires signataires de la convention territoriale.

VI. Indicateurs d'évaluation du Plan d'actions en faveur de la Biodiversité

Une attention particulière sera apportée au suivi des actions mises en œuvre et de leurs résultats. Les indicateurs prévisionnels d'évaluation seront les suivants :

Indicateurs de réalisation :

- nombre de milieux naturels « orphelins de gestion » restaurés et suivis
- nombre de rencontres ou réunions dédiées à la gestion de nouveaux sites
- nombre de lînes étudiées, suivies et restaurées
- nombre de journées de prospections visant l'acquisition de connaissances naturalistes et scientifiques
- nombre d'opérations visant la restauration des connexions piscicoles
- nombre d'opérations visant la gestion concertée des cours d'eau « orphelins »
- nombre de conventions d'usage passées
- nombre d'animation grand public et scolaires réalisées
- nombre de documents pédagogiques réalisés
- nombre de jour d'animation pour la mise en œuvre du Plan d'Actions quinquennal

Indicateurs de résultats :

- superficie en hectares de milieux naturels « orphelins » restaurés, avec indication pour chacun des habitats du type de restauration employée (broyage, fauche, débroussaillage, pâturage, étrépage...)
- superficie en hectares de parcelles conventionnées
- superficie en hectares de zones humides acquises par les collectivités ou les conservatoires
- kilomètres de linéaires de lînes restaurées ou entretenues
- kilomètres de linéaires de cours d'eau (affluents) restaurés
- indicateurs biologiques et suivis scientifiques construits par les équipes impliquées dans le suivi scientifique du programme décennal ou prévus dans les documents de gestion des sites
- nombre d'espèces animales et végétales découvertes ou maintenues
- nombre de classes ayant bénéficiées d'une animation de découverte et de sensibilisation à la biodiversité